

2013/2014

Guide des
financements pour
les chercheurs en
France

Faire un doctorat ou de la recherche en histoire de l'art en France

Institut
national
d'histoire
de l'art



APAAU

association
des professeurs
d'archéologie
et
d'histoire
de l'art
des universités

DEUTSCHES FORUM FÜR KUNSTGESCHICHTE
CENTRE ALLEMAND D'HISTOIRE DE L'ART

ZI ZENTRALINSTITUT
FÜR KUNSTGESCHICHTE

Fondation
de
France

Sommaire

1. UN APERÇU DE LA RECHERCHE EN HISTOIRE DE L'ART EN FRANCE	4
2. FAIRE SON DOCTORAT EN FRANCE	6
2.1 Quelles conditions faut-il remplir pour s'inscrire en doctorat en France?	7
2.2 La cotutelle de thèse	7
2.3 La codirection de thèse	11
2.4 Le Co-encadrement doctoral du troisième cycle de l'École du Louvre	12
3. COMMENT FINANCER SES RECHERCHES EN FRANCE ?	14
3.1. Les Labex	14
LABEX D'HÉSAM UNIVERSITÉ : CAP, HASTEC, DYNAMITE, TEP SIS	14
LABEX CAP	15
LABEX HASTEC	18
LABEX DYNAMITE	22
LABEX TEP SIS	23
LABEX LASCAR BX	25
LABEX ARCHIMEDE	27
LABEX IMU - INTELLIGENCES DES MONDES URBAINS	29
LABEX EHNE-ÉCRIRE UNE HISTOIRE NOUVELLE DE L'EUROPE	33
LABEX TRANSFERS	34
LABEX PP-LES PASSÉS DANS LE PRÉSENT	36
LABEX RESMED	36
LABEX ARTS-H2H	37
LABEX PATRIMA	38
LABEX RFIEA-RÉSEAU FRANÇAIS DES INSTITUTS D'ÉTUDES AVANCÉES	41
LABEX MED	41
LABEX ICCA	43
3.2. Les idex	45
Appel à projets interdisciplinaires IDEX 2014 : CNRS - Université de Strasbourg	46
Idex Université de Strasbourg	47
3.3. L'Agence nationale de la recherche	50
3.4. Les Groupements d'Intérêt Scientifique	52
GIS SOURCEM	52
GIS IPAPIC	53
Groupement d'intérêt scientifique institut du genre	55
3.5. Les équipex	56
Equipex BIBLISSIMA	56
3.6. Les autres contrats doctoraux et postdoctoraux	57
Le Programme « Paris Nouveaux Mondes » d'heSam Université	57
Projet LexArt	59
Les chargés d'études de l'institut national d'histoire de l'art	60
Les pensionnaires de l'institut national d'histoire de l'art	61
Les pensionnaires de la fondation Thiers-CNRS	62
Les contrats doctoraux des universités Paris-Sorbonne	63
3.7. Les bourses d'études et de recherche	64
Bourses d'études du Centre Pompidou	65
Prix du musée d'Orsay	65
Prix des jeunes chercheurs de la Fondation des Treilles	66

Prix de la Fondation Marianne Roland Michel / Comité français d'histoire de l'art	66
Les séjours d'étude de la Fondation des Treilles	68
Prix Nicole du Comité français d'histoire de l'art	69
Bourses d'études et de recherche du musée du Quai Branly	69
Bourses de recherche et prix de la Fondation Marc de Montalembert / INHA	73
Bourses de recherche de la Fondation Napoléon	74
Bourses d'études et de recherche du Centre Allemand de l'Histoire de l'Art	75
Bourses d'études de la fondation Kenza / Institut de France	76
Prix du Patrimoine culturel de l'Union européenne / Concours Europa Nostra	77
Soutien du Centre national des arts plastiques	79
Bourses de recherche de la Bibliothèque Nationale de France et de ses mécènes	79
Bourses INHA pour des séjours de recherche à Paris	82
Fondation Ateliers d'Art de France " Prix de la pensée"	82
Bourses d'études – Recherche de la Fondation des Monuments Historiques	83
Bourse de recherche Fondation d'entreprise L'Oréal sur l'art de l'être et du paraître	84
Bourse de recherche Louis Roederer sur la photographie	85
Prix de thèse de l'Institut du Genre	85
Fondation Thiers, Centre de Recherches humanistes	86
Bourses Fondation Palladio	87
Fondation Fyssen : prix international	88
Allocations de formation et de recherche du ministère de la culture, Direction du Patrimoine	89
3.8. Les Bourses et prix à l'international	90
Bourses d'études de la Fondation Carnot	90
Bourse Claude Lévi-Strauss, programme Paris Nouveau Monde	90
Research in Paris: programme d'accueil des jeunes étrangers	91
Bourses Archives de la critique d'art 2013	91
Bourses Erasmus Mundus / Commission européenne	91
Bourse Marie Curie	92
Le Conseil européen de la recherche (ERC)	93
Bourses de l'institut français d'histoire en Allemagne	97
Bourses de l'Université de Heidelberg	101
Bourses du Kunsthistorisches Institut de Florence	102
Bourses du Centre Allemand d'Histoire de l'Art	102
Bourses du réseau franco-néerlandais	105
Prix Federico Zeri	106
Bourse André Chastel de l'INHA et de l'Académie de France à Rome	106
Bourse Daniel Arasse de l'École française de Rome et de l'Académie de France à Rome	107
Pensionnaire de la Villa Médicis	108
Université franco-italienne de Turin	109
Bourse Focillon	110
Bourses de la Casa de Velázquez	111
École française d'Extrême-Orient	112
Bourses de la Fondation Maison des sciences de l'homme	114

Faire un doctorat ou de la recherche en histoire de l'art en France

Issu de la collaboration de l'Institut national d'histoire de l'art, de l'Association des professeurs d'archéologie et d'histoire de l'art des universités (ApAhAu), du Zentralinstitut für Kunstgeschichte de Munich et du Centre allemand d'histoire de l'art à Paris, fruit d'un financement de la Fondation de France, ce guide du chercheur en histoire de l'art en France a pour but de recenser les principales aides financières qui s'offrent aux chercheurs, qu'ils soient doctorants, post-doctorants ou encore chercheurs confirmés et ce, qu'ils soient allemands ou français. À ce titre, on trouvera ainsi au fil des pages des recommandations et conseils plus particulièrement adressés aux chercheurs français et aux chercheurs allemands soucieux de mener des recherches en France.

Les réformes de l'État français en matière d'enseignement supérieur, la création au sein des instituts et des fondations de nouvelles bourses, la mise en œuvre, au sein des Labex, Gis et PRES, COMUE de nouveaux contrats doctoraux et postdoctoraux, le renouvellement des équipes au sein des laboratoires universitaires ou des instituts d'histoire de l'art font de cette cartographie des financements un paysage mouvant et complexe. On comprendra donc que dans ces conditions, ce guide ne prétend nullement à l'exhaustivité mais espère toutefois pouvoir apporter une aide substantielle aux chercheurs de tous horizons et de tous âges soucieux de poursuivre des recherches en France.

1. Un aperçu de la recherche en histoire de l'art en France : les universités les PRES, les COMUE et l'INHA

Il existe en France 83 universités publiques et plusieurs grands établissements de recherche et d'enseignement supérieur dont l'École pratique des hautes études et l'École des hautes études en sciences sociales : elles sont financées par l'État qui habilite selon une procédure très stricte les diplômes nationaux qu'elles délivrent. Les universités enseignent l'ensemble des disciplines.

Les universités reçoivent 80 % des étudiants, dont 10% environ sont des étudiants étrangers. Réparties sur tout le territoire français, elles offrent de multiples cadres de vie.

○ **L'université: l'acteur essentiel de la recherche en France**

Les universités sont le lieu où se développe l'essentiel de la recherche publique en France : le niveau d'enseignement y est partout reconnu comme très élevé.

La France a mis en place une "Stratégie nationale de recherche et d'innovation". Il s'agit d'une définition des priorités de recherche à quatre ans, permettant de relever les défis de la connaissance, les défis technologiques et les défis sociétaux.

Les universités se sont toutes dotées d'un référent stage et disposent d'un bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) chargé en particulier de diffuser aux étudiants une offre de stages et d'emplois variés et de les assister dans leur démarche.

En France, le montant des droits de scolarité - pour une année universitaire - dans les universités publiques sont fixés par l'État. En 2013-2014, ce montant a été arrêté à :

- 183 euros en Licence
- 254 euros en Master
- 388 euros en Doctorat¹

○ **Les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES)**

Les PRES regroupent des universités, des écoles spécialisées et des organismes de recherche, pour leur permettre de mutualiser leurs activités et leurs moyens. Il existe actuellement une vingtaine de pôles.

Les PRES sont d'abord un instrument de promotion des établissements membres. C'est un moyen de prendre une meilleure place dans la compétition scientifique internationale, les établissements français étant souvent de taille moindre (en termes d'effectif) que leurs concurrents internationaux.

¹ Toutes ces informations sont issues de l'Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale : <http://www.campusfrance.org/fr/>

Les PRES sont habilités à coordonner les cursus de Master et de Doctorat, diplômes qu'ils délivrent alors sous leurs propres noms, même dans le cas de formations assurées par une ou plusieurs écoles ou universités membres.

En matière de recherche, toutes les publications scientifiques des sites membres sont désormais présentées sous la signature unique du pôle, ce qui améliore la visibilité à l'international des productions scientifiques des membres du pôle.

Concernant la vie étudiante, les pôles sont également très actifs : qu'il s'agisse d'accueil, de logement, ou d'aide à l'intégration des étudiants internationaux (cours de français, tutorat...).

○ Et les COMUE?

Liée à l'acte 3 de la décentralisation, la loi Fioraso n°20136660 du 22 juillet 2013, publiée au journal officiel du 23 juillet 2013, prévoit de mettre fin aux pôles de recherche et d'enseignement supérieur (Pres). Ces derniers sont remplacés par trente communautés d'universités et d'établissements (COMUE) qui regrouperont établissements publics et privés « ancrées dans un cadre régional, un microsystème économique ».

○ L'institut national d'histoire de l'artⁱ

L'INHA (double tutelle : ministère de la Culture et de la Communication, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) a pour mission de favoriser au niveau national la recherche et l'enseignement en histoire de l'art. Il dispose d'une bibliothèque dont l'importance est reconnue en France et à l'étranger. Il développe des programmes de recherche portant sur l'histoire de l'art depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours et accueille des doctorants, des postdoctorants et des chercheurs confirmés de toutes nationalités. À ce titre, il leur propose maintes ressources, bourses et emplois que l'on retrouvera au fil de ces pages.

Il s'efforce de tenir à jour une [cartographie des parutions et des recherches en France en histoire de l'artⁱⁱ](#).

Rubrique: Histoire de l'art en France: formation, recherche, financements.

L'association des professeurs d'archéologie et d'histoire de l'art des universités (Apahau) tient à jour un blog participatif sur l'actualité dans le domaine de la recherche et de l'enseignement en archéologie et histoire de l'art.

Le lecteur pourra y trouver plusieurs billets relatifs aux appels à candidature pour les contrats doctoraux, les bourses ou encore des offres de postes en France, en Europe et dans le monde.

Il offre également un large accès à diverses informations comme [l'annuaire des thèses en cours](#)ⁱⁱⁱ et fait le point sur les événements de la discipline (colloques, séminaires, débats, publications, ...).

2. Faire son doctorat en France²

En France, la formation doctorale s'effectue au sein d'une équipe ou unité de recherche (UR), rattachée à une École Doctorale (ED), sous le contrôle et la responsabilité d'un directeur de thèse. Les ED fédèrent sur un site donné des Équipes de Recherche d'un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur autour de thématiques scientifiques. Ces écoles prennent en charge la formation et le devenir des doctorants en leur offrant un encadrement scientifique de haut niveau ainsi qu'une préparation à l'insertion professionnelle (formations, enseignements, séminaires et stages) en s'ouvrant au monde industriel. Elles organisent et coordonnent les formations doctorales et garantissent la mise en œuvre de projets scientifiques cohérents.

Chaque ED est rattachée à une université ou à un établissement (dit support ou principal) habilité à délivrer le doctorat pour le champ disciplinaire de l'ED. D'autres établissements peuvent y être co-accrédités ou associés. La co-accréditation autorise chaque établissement concerné à délivrer seul le Doctorat. L'établissement associé ne peut délivrer le Doctorat que conjointement avec l'établissement support de l'ED.

Les Écoles Doctorales peuvent se mutualiser, notamment dans le cadre des PRES – Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur ou des nouvelles COMUE (Communauté d'université et d'établissement) – et/ou appartenir à des réseaux français (ex : les RTRA – réseaux thématiques de recherche avancée –) ou internationaux.

Les ED sont accréditées par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur après évaluation par l'Agence d'évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES), dont les rapports sont accessibles en ligne. Les Écoles Doctorales constituent le véritable lieu de structuration de l'offre de formation doctorale. La demande d'admission et l'inscription en Doctorat se font auprès de l'École Doctorale.

² Toutes ces informations sont issues de l'Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale, op. cit.

2.1 Quelles conditions faut-il remplir pour s'inscrire en doctorat en France? ³

Être titulaire d'un diplôme conférant le grade de de Master (Bac + 5).

Prendre contact avec l'École Doctorale pour déposer une proposition de sujet de recherche ou consulter les sujets proposés. L'École Doctorale oriente l'étudiant vers un directeur de thèse et examine avec lui les modalités de financement du séjour d'études.

Après acceptation de l'École Doctorale et du directeur de thèse, le doctorant signe la Charte des thèses. La Charte des thèses est un véritable contrat moral conclu entre le doctorant, son directeur de thèse, le directeur de l'École Doctorale et celui du laboratoire d'accueil. Elle porte sur le choix du sujet et sur les conditions de travail nécessaires à l'avancement de la recherche. Cette Charte constitue une garantie de qualité en définissant les droits et les devoirs de chacun. Elle inscrit la préparation de la thèse dans un projet personnel et professionnel cohérent dans ses objectifs et ses moyens.

2.2 La cotutelle de thèse ⁴

La cotutelle de thèse est un dispositif qui favorise la mobilité des doctorants et qui permet de développer la coopération scientifique entre des équipes de recherche française et étrangère. L'étudiant en cotutelle effectue son travail sous le contrôle d'un directeur de thèse dans chacun des deux pays concernés. Les deux directeurs de thèse s'engagent à exercer pleinement la fonction de tuteur auprès du doctorant ; leurs compétences sont donc exercées conjointement. Le doctorant doit effectuer ses recherches dans les deux pays de la cotutelle selon des modalités établies par une convention. Le décret de 2005 introduit plus de souplesse dans la définition de ces modalités et permet d'adapter le cadre général à chaque étudiant par un accord de gré à gré entre les établissements sur les conditions du bon déroulement de la thèse.

La liste des Écoles doctorales françaises, des laboratoires et des centres de recherche est accessible sur [le site de l'Agence CampusFrance^{iv}](#).

○ Une cotutelle : pour quel diplôme ?

Chaque cotutelle de thèse se déroule dans le cadre d'une convention liant deux établissements dont un est nécessairement français. Les procédures et les règles sont celles du Doctorat français et celles du doctorat dans le pays partenaire. Les deux universités reconnaissent la validité de la cotutelle mise en

³ Toutes ces informations sont issues de l'Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale, *op. cit.*

⁴ Ibid.

place et celle du diplôme soutenu (grade de Docteur pour l'université française et diplôme équivalent pour l'université étrangère).

Concernant la délivrance du diplôme, il existe 2 possibilités :

- L'étudiant reçoit un diplôme de Docteur conféré conjointement par les deux établissements. Le diplôme est mentionné sous ses deux appellations (Par exemple : Doctorat en littérature française et PhD in French literature).
- L'étudiant reçoit deux diplômes de Docteur de chacun des établissements. Chaque diplôme porte alors la mention du diplôme spécifique à chaque établissement, mentionne le fait que la thèse a été faite en cotutelle et précise le nom de l'établissement partenaire. Dans les deux cas, la thèse n'est soutenue que dans un seul des deux établissements associés à la cotutelle, sur décision des deux directeurs de recherche.

○ **Comment s'inscrire en cotutelle de thèse ?**

- Diplôme requis : Un niveau Master 2 (300 ECTS), ou un titre admis en équivalence.
- Faire une demande d'admission auprès de l'École doctorale française et de l'organisme équivalent à l'étranger.
- Faire établir, par les deux directeurs de recherche concernés, une convention de cotutelle en double exemplaire.
- La convention, peut être soit une convention préexistante entre les deux établissements concernés, soit une convention conclue spécifiquement pour chaque thèse.
- S'inscrire administrativement dans les deux universités : la convention dispense le doctorant du paiement des droits d'inscription dans l'un des deux établissements (sur présentation d'un justificatif de paiement des droits universitaires dans l'autre université pour l'année concernée) et précise les conditions dans lesquelles une couverture sociale lui est assurée dans chacun des pays.

En France, les demandes d'admission en cotutelle de thèse sont généralement examinées par un collège doctoral (réunion des directeurs et des directeurs adjoints des différentes Écoles doctorales d'un établissement), puis soumises à l'appréciation du conseil scientifique de l'université qui statue en dernier ressort.

○ **Comment se déroule la cotutelle ?**

Chaque année de préparation de la thèse, l'étudiant s'inscrit administrativement dans les deux universités et ne paye qu'à un seul établissement les droits d'inscription. L'année de la soutenance de la thèse, l'étudiant acquitte ses droits d'inscription dans l'université où a lieu la soutenance.

La couverture sociale pendant la durée de la cotutelle est assurée par un organisme dont le nom doit être spécifié dans la convention de cotutelle. Les modalités d'hébergement envisagées par l'étudiant dans le pays partenaire et le projet de financement (nature des aides demandées à l'initiative de l'étudiant) sont décrits précisément dans la convention.

La durée de préparation de la thèse doit obligatoirement se répartir entre les deux établissements impliqués dans la cotutelle par périodes alternatives dans chacun des deux pays. Elle ne peut en général être inférieure à 30% pour l'un ou l'autre des pays dans lequel l'étudiant s'inscrit. La durée normale du Doctorat est fixée en France à 3 ans.

La publication, la valorisation et la protection du sujet de la thèse et des résultats de recherche sont assurées par les deux laboratoires d'accueil du doctorant conformément aux procédures spécifiques à chaque pays.

○ Comment soutient-on la thèse en cotutelle ?

Le jury de soutenance est désigné d'un commun accord par les deux universités partenaires. Il est composé sur la base d'une proportion équilibrée de membres de chaque établissement, dont les deux directeurs de thèse, et de représentants scientifiques extérieurs aux établissements. Le financement de la soutenance de cotutelle fait souvent l'objet d'une aide spécifique. Les frais de séjour du jury sont remboursés ou pris en charge par l'université où a lieu la soutenance. Les frais de déplacement du jury sont à la charge de l'autre université partenaire selon les modalités institutionnelles en vigueur. Il peut cependant exister un montant maximum de frais à ne pas dépasser, qui est également inscrit dans la convention de cotutelle.

○ Dans quelle langue doit être préparée la thèse ?

Si les langues nationales des deux pays sont différentes, la thèse est rédigée dans une langue admise comme langue de rédaction des thèses dans l'une ou l'autre des universités contractantes. Le doctorant doit néanmoins rédiger le résumé dans l'autre langue ; il sera tenu de soutenir la thèse ou de présenter le résumé oral en langue française.

○ Quels sont les documents à fournir pour s'inscrire ?

- Un Curriculum Vitae
- Une copie des diplômes accompagnée d'une traduction certifiée conforme
- Le projet scientifique pour le travail de thèse
- L'attestation d'engagement concernant les financements (nature et montant) pour toute la durée de la thèse

- Les conventions de cotutelles signées par les deux responsables et les deux universités (un document type est en général téléchargeable sur le site de l'université ou de l'établissement).

Arrêté du 6 janvier 2005 relatif à la cotutelle internationale de thèse^v, *Journal Officiel de la République Française* n°10 du 13 janvier 2005.

Arrêté du 7 août 2006 modifiant l'arrêté du 6 janvier 2005 relatif à la cotutelle internationale de thèse^{vi}.

○ Comment peut-on financer sa cotutelle ?

La cotutelle peut être mise en œuvre sans subvention particulière. Cependant, il est vivement conseillé, dans le but d'entrer dans cette formation qui dure au minimum 3 ans, d'obtenir un financement français ou étranger.

○ Bourses de mobilité du gouvernement français pour une cotutelle de thèse

Les étudiants étrangers qui s'inscrivent en thèse en France peuvent demander une bourse de cotutelle de thèse auprès de l'Ambassade de France de leur pays d'origine. La thèse est réalisée en alternance, et la partie de la thèse effectuée dans le pays partenaire n'est pas financée par le gouvernement français. En France, le boursier est couvert par une assurance sociale et perçoit une indemnité pour le voyage. La demande de bourse du gouvernement français pour la cotutelle de thèse est à retirer auprès de l'Ambassade de France du pays partenaire.

○ Bon à savoir

Pour l'Allemagne et la France, il existe le "Soutien aux cotutelles de l'université Franco-Allemande", mis en place par l'université franco-allemande (UFA). L'UFA a développé un instrument de soutien spécifique en faveur des cotutelles de thèse. Il s'agit, à la base, d'encourager de telles thèses qui sont financièrement plus coûteuses que les autres, mais scientifiquement et interculturellement plus riches.

Le soutien de l'UFA comprend à la fois des aides à la mobilité destinées aux séjours de recherche des doctorants dans le pays partenaire, ainsi que la prise en charge des dépenses engagées par les établissements dans le cadre de cette procédure particulière, parmi lesquelles figurent : les frais de voyage liés aux rencontres entre les directeurs de thèse et le doctorant, et les frais causés par la soutenance commune.

○ Dépôt de candidature

Se référer au texte de l'appel d'offres, au formulaire de demande de soutien pour la cotutelle de thèse ainsi qu'au formulaire de demande de soutien pour la soutenance de la thèse. Vous pouvez aussi consulter les documents dans la partie "Appels d'offres^{vii}" du site de l'UFA.

Les dates limites de demande de soutien pour la cotutelle de thèse sont toujours le 31 mars et le 31 octobre.

Les demandes de soutien limitées à la soutenance de la thèse: dépôt des dossiers tout au long de l'année, au plus tard 6 semaines avant la soutenance de thèse.

Informations supplémentaires sur le site de [L'UFA](#)^{viii}.

2.3 La codirection de thèse⁵

Lors d'une codirection de thèse, un doctorant a la possibilité d'effectuer ses travaux de recherche sous la responsabilité de deux directeurs de thèse, dont au moins un est français. Les fonctions de directeur ou de codirecteur de thèse peuvent être exercées :

- Par des professeurs et assimilés ou par des enseignants de rang équivalent, de nationalité française ou étrangère, qui ne dépendent pas du ministère de l'Enseignement supérieur ; par les personnels travaillant dans des établissements d'enseignement supérieur, des organismes publics de recherche et des fondations de recherche, habilités à diriger des recherches. En cela la convention de co-direction de thèse peut être établie entre deux universités françaises, deux Écoles doctorales d'une même université, deux Unités de recherche au sein d'une même École doctorale.
- Par d'autres personnalités, titulaires d'un Doctorat, choisies en raison de leur compétence scientifique par le directeur de recherche, sur proposition du directeur de l'École doctorale et après avis du conseil scientifique de l'établissement. Cette personnalité n'est pas nécessairement rattachée à une Unité de recherche. Elle peut être de nationalité française ou étrangère.

La codirection de thèse, c'est :

- Un moyen de mutualiser l'expertise de deux directeurs et de deux Unités de recherche. Le doctorant a la possibilité de recevoir des aides matérielles ou financières des deux Unités de recherche et des deux Écoles doctorales et peut être candidat aux offres de mobilités des deux services des relations internationales dont il dépendra.
- Un diplôme qui porte les noms et titres des deux directeurs impliqués dans la codirection.

⁵ Toutes ces informations sont issues de l'Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale, *op. cit.*

- Une convention de codirection signée par les deux directeurs de recherche concernés, mais une seule inscription administrative. Le doctorant est tout de même rattaché à deux Unités de recherche et/ou deux Écoles doctorales.
- Une soutenance unique dans l'université dans laquelle l'étudiant fait son inscription administrative.
- Une thèse rédigée en français, hormis dans certaines Écoles doctorales qui acceptent les thèses rédigées en anglais, avec un résumé en français.
- Une thèse sans financement spécifique, sujette à l'ensemble des financements proposés au niveau D.

Important : Le terme Unité de recherche peut désigner : un Centre de Recherche, une Équipe d'Accueil, un Institut de Recherche, un Laboratoire, une Unité Mixte de Recherche, une Unité Propre de Recherche, une Unité de Service et de Recherche rattachés à une École doctorale ou au CNRS.

2.4 Le Co-encadrement doctoral en histoire de l'art et archéologie du troisième cycle de l'École du Louvre⁶

○ Le troisième cycle de l'École du Louvre

Ce cycle de trois ans clôturé le cursus complet des études à l'École du Louvre. Des séminaires de méthodologie de la recherche accompagnent les élèves dans leur recherche. À l'issue de ce cycle, les élèves doivent soutenir le mémoire de recherche qu'ils ont rédigé sous la conduite d'un professeur enseignant à l'École du Louvre. Le « Diplôme de recherche approfondie de l'École du Louvre » sanctionne ce cycle.

Pour s'inscrire, le candidat doit satisfaire à l'une des deux conditions suivantes :

- Être titulaire du diplôme de 2e cycle (Master 2) de l'École du Louvre
- Être titulaire d'un Master 2 d'histoire de l'art et archéologie

Les dossiers de demande d'équivalences sont disponibles à l'École à partir de fin février. Ils doivent être retournés avant le 15 avril, pour les titulaires d'un diplôme étranger et avant le 15 juillet, pour les titulaires d'un diplôme français.

⁶ Source : <http://www.ecoledulouvre.fr/enseignements/etre-eleve/troisieme-cycle/co-encadrements-doctoraux>

Critères de sélection :

- Entretien avec un membre de l'équipe de recherche et/ou la direction des études
- Examen sur dossier par la commission de validation de la recherche
- Excellence du niveau académique
- Adéquation de la formation envisagée avec la formation préalable et le projet professionnel du candidat
- Qualité du projet scientifique

Droit d'inscription en troisième cycle (2013-2014) : 242 euros. Tarif particulier pour les stagiaires de formation continue. Informations : 01.55.35.18.57 (troisième cycle)

○ Le Co-encadrement doctoral en histoire de l'art et archéologie

Les étudiants bénéficient d'un double encadrement par un professeur de l'Université et un conservateur du patrimoine enseignant à l'École du Louvre. Formation à la recherche dispensée dans les deux établissements. Travail de recherche bénéficiant des moyens spécifiquement mis à la disposition des chercheurs par les musées (ressources documentaires et archivistiques liées aux collections).

Les étudiants doivent s'inscrire dans les deux établissements selon leurs modalités propres.

Pour les élèves de l'École du Louvre :

- être titulaire du diplôme de deuxième cycle de l'École du Louvre
- être inscrit en troisième cycle

Pour les étudiants de l'Université :

- être titulaire du diplôme de Master de l'Université
- être inscrit en doctorat

Une soutenance unique rassemblant un jury dont la composition est conforme à la réglementation nationale relative aux thèses d'Université permettra l'obtention des deux titres : Diplôme de recherche approfondie de l'École du Louvre et Doctorat de l'Université partenaire.

Partenaires de l'École du Louvre :

- Université de Neuchâtel
- Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense
- Université du Québec à Montréal
- Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse
- Université François Rabelais, Tours

3. Comment financer ses recherches en France ?

3.1. Les Labex

Labex est un mot-valise fabriqué à partir de la contraction de Laboratoire d'Excellence. C'est un des instruments du programme investissements d'avenir destiné à soutenir la recherche d'ensemble d'équipes sur une thématique scientifique donnée.

Ils sont le fruit des appels à projets du programme "Investissements d'avenir ", lancés par le gouvernement français visant à doter les laboratoires ayant déjà une visibilité internationale de moyens significatifs pour leur permettre de faire jeu égal avec leurs meilleurs homologues étrangers, d'attirer des chercheurs et des enseignants-chercheurs de renommée internationale et de construire une politique intégrée de recherche, de formation, de valorisation de haut niveau, ainsi qu'une politique de large diffusion des connaissances.

L'ambition de ces laboratoires d'excellence est d'augmenter l'excellence et l'originalité scientifique, le transfert des connaissances produites et, par là même, la visibilité internationale de la recherche française, tout en entraînant dans cette dynamique d'autres laboratoires nationaux ; de garantir l'excellence des cursus, et de jouer un rôle moteur dans les formations de niveau doctoral, mais aussi aux niveaux master et licence ; de s'inscrire dans la stratégie de leurs établissements de tutelle et de renforcer la dynamique des sites concernés.

Après sélection par des jurys internationaux, ces projets ambitieux sont maintenant lancés, et la phase de mise en œuvre a donc été initiée. L'Agence Nationale de la Recherche a reçu pour mission de suivre l'avancement de tous ces projets pendant leur durée, jusqu'en 2020, et d'en accompagner les responsables.

Attention : ces Labex reposent tous sur l'interdisciplinarité. Ils sont donc organisés non par disciplines mais par thèmes, et ce de façon à fédérer plusieurs disciplines.

LABEX D'HESAM UNIVERSITE : CAP, HASTEC, DYNAMITE, TEP SIS

HeSam Université (Hautes Études Sorbonne Arts et Métiers) entend lutter contre la compartimentation entre disciplines, méthodes d'enseignement, et institutions universitaires qui entravent le déploiement d'une culture de l'innovation globale, aussi bien scientifique que technologique. Le programme "Paris Nouveaux Mondes" à dominante SHS avec de puissantes connexions aux domaines de la gestion, des sciences administratives, des sciences pour l'ingénieur et du design industriel - entend promouvoir une meilleure intelligence de la diversité des phénomènes

humains et de la complexité des dynamiques sociales. Il regroupe au sein de son périmètre d'excellence neuf Labex. Trois d'entre eux ont un lien avec l'histoire de l'art et proposent des contrats doctoraux et/ou postdoctoraux.

LABEX CAP^x

○ **Thème : Création, Arts et Patrimoines**

○ **Objectif : Étude de l'interaction entre l'art et le patrimoine artistique**

○ **Pilotes et partenaires**

- heSam Université (Hautes Études – Sorbonne – Arts et Métiers) - pilote
- Bibliothèque nationale de France
- Centre Georges Pompidou
- Conservatoire National des Arts et Métiers
- École des Hautes Études en Sciences Sociales
- École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette
- École Nationale Supérieure des Arts et Métiers
- École pratique des Hautes Études
- École supérieure de commerce de Paris Europe
- Institut national d'histoire de l'art
- Institut de recherche et coordination acoustique/musique
- École Nationale Supérieure de Création Industrielle
- Institut national du patrimoine
- Musée du Quai Branly
- Musée Les Arts décoratifs
- Sèvres - Cité de la céramique
- Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

○ **Appel à candidatures**

Dix contrats postdoctoraux étaient ouverts au concours 2013-2014.

Le laboratoire d'excellence « Créations, Arts et Patrimoines » (Labex CAP) d'heSam Université, a recruté par voie de concours dix chercheuses / chercheurs de niveau postdoctoral pour une période d'un an. Le jury pluridisciplinaire, composé des membres du Conseil et du Bureau du Labex, a

sélectionné les dix projets de recherche les plus pertinents et originaux, proposés dans le cadre d'un appel à projet blanc, s'inscrivant néanmoins dans la problématique générale du Labex CAP.

La problématique générale du Labex CAP repose sur une hypothèse méthodologique consistant à rapprocher, pour des travaux de recherche sur des questions qui concernent les créations, les arts et les patrimoines, les équipes des institutions conservant, divulguant et exposant des collections et des fonds patrimoniaux et les équipes des centres de recherche universitaires. Dans ce contexte de décloisonnement institutionnel et disciplinaire, les corpus choisis et les objets de recherche concernent la création et les processus créatifs, le patrimoine et les processus de patrimonialisation, les interactions entre patrimoines et créations.

Les premiers micro-projets financés par le Labex CAP ont permis d'affirmer des axes thématiques, qui se sont notamment exprimés lors des « Ateliers du Labex CAP », les 27 et 28 juin 2013. Les intitulés retenus pour organiser les débats y étaient les suivants : « Mondialisation » ; « Histoire de regards : archives, mémoire, création » ; « Artificiation, patrimonialisation » ; « Processus créatifs et temporalités » ; « Création et transmission : modalités » ; « Arts et techniques : interroger les catégories ».

D'autre part, à partir de l'automne 2013, le Labex CAP a engagé un programme pluriannuel de recherches et de débats plus spécifiquement centré sur les enjeux actuels du patrimoine. Il s'agit notamment d'interroger les évolutions de la notion même de patrimoine et celles des pratiques patrimoniales, dans le contexte de la mondialisation et du dépassement des états nations, dans celui du développement des outils et des réseaux numériques, mais aussi en liaison avec leur extension à des domaines nouveaux, comme le patrimoine immatériel, et de plus en plus vastes, et à toutes les périodes. Ce programme accorde une importance particulière à la mise en perspective théorique de pratiques patrimoniales ou de pratiques créatives « en situation patrimoniale ».

Durée du recrutement et date de prise de fonction : les contrats proposés sont d'une durée d'un an.

Le dossier comprend :

- le projet de recherche : titre, unité(s) de recherche d'accueil souhaité(s) (un, de préférence deux laboratoires partenaires du Labex), présentation du projet rédigé en langue française (10 000 signes maximum)
- un curriculum vitae et une liste des publications
- le diplôme de doctorat
- rapport de soutenance (si la thèse est soutenue en France)
- une lettre de motivation
- une publication significative (PDF)

- deux lettres de recommandation au moins rédigées par des chercheurs et des personnalités reconnues du monde des arts et de la création

NB : Chaque dossier est évalué par deux experts extérieurs du Conseil et du bureau du Labex. Le Conseil et le bureau siègent en jury lors des phases d'admissibilité et d'admission.

Obligations de services et participation aux travaux du laboratoire :

En plus du projet de recherche sur lequel ils auront été sélectionnés, les chercheurs prendront part aux activités du Labex. À concurrence de deux/cinquièmes de leur temps de travail, ils contribueront notamment à l'organisation et à la réalisation des actions de valorisations telles que ateliers, rencontres, journées d'études, et à l'enrichissement des supports de communication (site web, plaquettes ou documents de présentation) ainsi qu'à la vie du laboratoire et du département d'accueil. Ils organiseront ensemble le séminaire postdoctoral mensuel du Labex. Les post-doctorants exerceront leur fonction conformément à la charte européenne du chercheur.

Résultats attendus :

- le candidat s'engage à rendre une étude de 40 pages (60 000 signes espaces compris) portant sur son sujet de recherche à la fin du contrat. Cette étude sera publiée dans les « Annales » du Labex (Éditions Publications de la Sorbonne, Paris).
- le candidat organise, prend part et suit les séances de séminaire postdoctoral du Labex afin de présenter et de discuter collectivement de son travail.

Rémunération :

Les recrutements se font sous la forme d'un contrat à durée déterminée. Le candidat percevra une rémunération forfaitaire mensuelle brute exclusive de toute rémunération accessoire sur la base d'un temps plein d'un montant de 2361.45 euros.

Critères de sélection :

Les contrats proposés s'adressent à de jeunes chercheurs. Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de doctorat et pouvoir se prévaloir de premières réalisations dans le domaine de la recherche (thèse soutenue après le 01/09/2008). Les critères pris en compte par le comité de sélection sont :

- la qualité scientifique du projet, son originalité, son adéquation aux thématiques singulières, au programme Patrimoine ou à la thématique générale du Labex
- le profil et les aptitudes du candidat (compétences scientifiques, expériences dans le domaine de la recherche, publication)

- le caractère international des recherches (séjours d'étude, publications, compétences linguistiques)
- la pertinence du (des) rattachement(s) demandé(s)

Contacts :

<http://ed-histart.univ-paris1.fr>

Alexandra Liarsou, gestionnaire du Labex CAP : Labex.creations.patrimoines@gmail.com

Zinaïda Polimenova, chargée de pilotage et de valorisation de la recherche :

zinaida.polimenova@univ-paris1.fr

Zinaïda Polimenova

Ingénieur d'études en appui à la recherche

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

EA 4100 HiCSA / ED 441 Histoire de l'art / Labex CAP

2, rue Vivienne, 75002

01 47 03 84 44

LABEX HASTEC

○ **Thème : Patrimoine mental**

○ **Partenaires**

- LEM - Laboratoire d'Études sur les Monothéismes (UMR 8584) - EPHE – CNRS – Université Paris-Sorbonne (Paris 4) – Université de Saint-Etienne
- SAPRAT - Savoirs et pratiques du Moyen Âge au XIXe siècle (EA 4116) - EPHE
- POCLAC - Proche-Orient – Caucase. Langues, archéologie, cultures (UMR 7192) -
- EPHE – Collège de France – INALCO - CNRS
- GSRL - Groupe "Sociétés, religions, laïcités" - (UMR 8582) - EPHE - CNRS
- AOROC - Archéologies d'Orient et d'Occident et Textes anciens (UMR 8546) - ENS, CNRS (EPHE partenaire)
- ANHIMA - Anthropologie et Histoire des mondes antiques (UMR 8210) - EPHE – Université Paris I Panthéon - Sorbonne – EHESS – Université Paris 7 - CNRS
- CAK - Centre Alexandre Koyré (UMR 8560) - CNRS - EHESS – Museum National d'histoire naturelle
- CEIFR - Centre d'études interdisciplinaires du fait religieux (UMR 8216) - CNRS - EHESS
- CRH - Centre de recherches historiques (UMR 8558) - CNRS - EHESS
- Centre Georg Simmel (UMR 8131) - CNRS - EHESS
- LAMOP - Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (UMR 8589) - CNRS – Université Paris I Panthéon - Sorbonne

- Modernités et révolutions (EA 127) - Université Paris I Panthéon - Sorbonne
- CEMAf - Centre d'études des mondes africains (UMR 8171) - CNRS – U. Paris I Panthéon - Sorbonne – EPHE – Université de Provence
- Centre Jean-Mabillon (EA 3624) - École nationale des chartes
- CRF - Centre de recherche sur la formation (EA 1410) - Conservatoire national des Arts et Métiers (CNAM)
- HT2S : Histoire des Techno-Sciences en sociétés (EA 3716) - CNAM
- CNAM - Musée des techniques
- DICEN - Dispositif d'information et de communication à l'ère du numérique (EA 4420)
- CNAM
- ESCP – Europe
- UPR 76 - Centre Jean Pépin - UPR 76 - CNRS
- IRHT - Institut de recherche et d'histoire des textes (UPR 841) - CNRS
- ITT - Institut des Traditions textuelles (FR 33) - CNRS
- Archives Nationales - Ministère de la Culture
- Fondation Campus Condorcet
- heSam Université

○ Appel à candidatures

Le Laboratoire européen d'histoire et anthropologie des savoirs, des techniques et des croyances (HASTECC) proposait pour l'année universitaire 2013-2014, trois contrats doctoraux (3 ans) et six contrats de recherche postdoctorale (un an) à de jeunes chercheurs inscrivant leur enquête dans les champs thématiques du Labex.

Le projet scientifique du Labex HASTECC est de comprendre, dans leur historicité et à travers les liaisons mouvantes que ces trois termes entretiennent entre eux, sur la longue durée, l'entrelacs des savoirs, des techniques et des croyances, par quoi se modèlent et se reconfigurent les sociétés humaines, les corps politiques, mais aussi le patrimoine mental (intellectuel, spirituel, religieux, philosophique, scientifique) et la capacité pratique de l'humanité.

L'unité du projet se déploie en sept « programmes collaboratifs » décrivant par leurs multiples connexions le périmètre du Labex :

- « Compétences et savoirs »
- « Savoirs scientifiques, savoirs religieux, savoirs sociaux »
- « Techniques du (faire) croire »
- « Techniques intellectuelles et spirituelles »
- « Commentaire (COMMENT-R) »

- « Cultures de science et technologies des savoirs »
- Un atelier : « L'édition numérique : nouvelles perspectives, nouvelles responsabilités »

Le projet s'appuie parallèlement sur les programmes inscrits dans les projets quadriennaux propres aux divers partenaires, et qui relèvent de ce périmètre thématique large et fortement pluridisciplinaire.

Il se définit selon un arc chronologique, disciplinaire et méthodologique très vaste, qui joint l'étude de la plus haute Antiquité (mésopotamienne, proche-orientale, méditerranéenne) à celle du monde contemporain et de ses marges futures, qui associe aussi les disciplines de l'histoire et de l'érudition (philologie et archéologie des mondes anciens et médiévaux, histoire des textes, des religions, de la pensée), l'histoire des sciences et des techniques (selon la pluralité des acceptions du mot), les méthodes et questionnements des sciences sociales et aussi les techniques de management économique et social. La programmation scientifique du Labex est ainsi construite sur quatre niveaux :

- celui des équipes-partenaires et de leurs projets quadriennaux s'inscrivant thématiquement dans le périmètre du Labex et ouverts aux collaborations de recherche
- celui des « programmes collaboratifs » qui sont le cœur actif d'HASTEC
- celui de la construction de modèles (morphologie des supports et types d'inscription des savoirs, des techniques et des croyances, dimensions pragmatique et performative de ces dispositifs)
- un dernier niveau réflexif, critique et même prospectif, puisque la pratique de recherche sur de tels objets est elle-même objet de questionnement et conduit à s'interroger sur l'impact des nouvelles technologies sur la production nouvelle du savoir et sur les modalités de sa diffusion et de sa communication.

Les projets des candidats se définiront par rapport à l'un des champs thématiques du Labex. Pour les contrats doctoraux, les candidats déterminent leurs sujets de thèse en accord avec un directeur de thèse membre du Labex, et relevant de l'un des partenaires dont la liste est donnée ci-après. L'École doctorale d'inscription est celle dont dépend le directeur de thèse ; elle appartient à heSam Université. Pour les contrats de recherche postdoctorale, les candidats déterminent leur projet en accord avec un chercheur ou un enseignant-chercheur qui sera le « correspondant scientifique » responsable de la demande, membre du Labex, et avec le directeur de l'Unité de recherche concernée, lequel produira une lettre d'accueil versée au dossier de candidature. Le chercheur postdoc a vocation à participer aux opérations scientifiques du ou des programmes collaboratifs dans lesquels s'inscrit son thème de recherche, ainsi qu'aux actions de l'Unité dans laquelle il est affecté.

Contact :

M. Philippe Hoffmann (EPHE, responsable du Labex) : Philippe.Hoffmann@ephe.sorbonne.fr

M. Jérôme Billaud (Service de la Recherche de l'EPHE) : recherche@ephe.sorbonne.fr

○ **Pour les contrats doctoraux :**

Les candidats doivent justifier de l'obtention d'un master 2 ou équivalent.

Composition du dossier de candidature :

- Fiche de renseignements synthétiques à télécharger sur le site
- Lettre de candidature et de motivation
- Curriculum vitae détaillé
- Lettre de présentation du futur directeur de thèse
- Lettre du directeur de l'Unité (ou du partenaire) accueillant le doctorant
- Projet de thèse (12 500 signes, espaces compris, au maximum)
- Attestation authentifiée (et scannée) de diplôme de master 2 ou équivalent, précisant obligatoirement la note et/ou la mention obtenue

Dépôt du dossier :

Le dossier doit être envoyé sous forme électronique au format pdf (un seul fichier portant le nom du candidat) au printemps, au Service de la Recherche de l'École pratique des hautes études (coordinateur.hastec@ephe.sorbonne.fr). Le résultat de la sélection (sur la base d'une admissibilité sur dossier et d'une audition) est annoncé au début du mois de juillet.

La rémunération mensuelle brute est de 1 684, 93 €uros (hors charge d'enseignement)

Date de début du contrat : 1er septembre ou 1er octobre

○ **Pour les contrats de recherche postdoctorale :**

Sont éligibles les candidats ayant obtenu leur doctorat en France ou à l'étranger depuis moins de 5 ans.

Composition du dossier de candidature :

- Fiche de renseignements synthétique (formulaire à télécharger sur le site)
- Lettre de candidature et de motivation
- Curriculum vitae détaillé et liste des publications (10 pages au maximum)
- Projet de recherche (12 500 signes, espaces compris, au maximum)
- Lettre du « correspondant scientifique » responsable de la demande
- Lettre du directeur de l'Unité (ou du partenaire) accueillant le post-doctorant (il est demandé que cette Unité de recherche soit différente de celle au sein de laquelle a été préparée la thèse de doctorat)
- Rapport de soutenance de thèse (s'il existe)

- Copie (scannée) du diplôme de doctorat
- Lettres de recommandation de personnalités qualifiées (une au moins, deux au plus).
- Une publication significative : article publié sous forme imprimée, ou en édition électronique, ou bien admis par un Comité de lecture (fournir la lettre d'acceptation) sous format pdf.

Dépôt du dossier :

Le dossier doit être envoyé sous forme électronique au format pdf (un seul fichier portant le nom du candidat et la publication significative) au printemps, au Service de la Recherche de l'École pratique des hautes études (coordinateur.hastec@ephe.sorbonne.fr). Le résultat de la sélection (sur la base d'une admissibilité sur dossier et d'une audition) est annoncé au début du mois de juillet.

La rémunération mensuelle brute est de 3 065 €.

Contact :

Mme Ménuka Scetbon-Didi, Labex HASTEC : coordinateur.hastec@ephe.sorbonne.fr
 M. Jérôme Billaud (Service de la Recherche de l'EPHE) : recherche@ephe.sorbonne.fr

LABEX DYNAMITE^x

○ Thème : Le territoire

Le Labex DynamiTe regroupe des laboratoires de recherche de haut niveau dans les domaines de la géographie, de l'histoire, de l'archéologie, de la sociologie, de l'anthropologie et de l'économie. Ce projet de Labex a pour ambition de renforcer la position de la géographie dans le champ des sciences sociales afin de les engager ensemble à prendre le « tournant spatial » et la diffusion des acquis méthodologiques élaborés par les sciences du territoire. Ce projet entend répondre aux questions suivantes : Quelle est la pertinence d'une prise en compte de la dimension territoriale dans la réflexion et dans l'action ? En quoi cela permet-il une meilleure appréciation de la place de chacun et de tous dans les mutations du monde contemporain ?

Dans ce contexte inédit, il s'agit d'améliorer notre capital de connaissance et notre potentiel d'action en revisitant la notion de « territoire » dans la perspective d'une projection collective sur un avenir commun.

Quatre programmes de recherche ont été retenus, pour lesquels ces défis de connaissance et d'action sont particulièrement importants :

- Environnement : évolutions, risques, vulnérabilité et diversité des territoires.
- Ville : résilience des formes territoriales et dynamiques sociales.

- Développement : diffusion des modèles et diversification de leurs territorialisations.
- Échanges : nouvelles territorialités et réinvention de l'habiter.

Les chercheurs impliqués dans ce Labex ont pour ambition de faire fructifier les apports respectifs de leurs différents champs disciplinaires autour d'une question commune, celle de la territorialité. Ce thème transversal occupe une place désormais centrale, compte tenu de sa pertinence dans la mise en œuvre des politiques publiques, et dans les récentes avancées scientifiques. Manifestes à tous les échelons géographiques, les problématiques de territoires et de territorialités ont contribué depuis les dernières décennies à la modernisation de l'action publique dans tous les domaines économiques et sociaux.

○ Appel à candidatures

- 2 contrats doctoraux
- 3 contrats postdoctoraux

LABEX TEPSIS^{xi}

Le Labex TEPSIS a avant tout pour but la création de la première plateforme française et européenne de recherches nationales et internationales de sciences historiques et sociales du politique. Il se propose ainsi de relier l'analyse des modes de gouvernement des sociétés modernes et contemporaines, et celle des pratiques sociales qui transforment les formes d'organisation et de régulation des activités humaines et ce de manière à refléter la diversité des modes d'intervention du politique dans la Cité et dans l'espace des sociétés. TEPSIS s'inscrit dans le cadre du projet d'initiative d'excellence "Paris Nouveaux Mondes" porté par heSam Université, et rassemble des chercheurs et des équipes appartenant à douze unités mixtes de recherche associées au CNRS, toutes évaluées A+ et A par l'AERES, et au centre de recherche de l'ENA.

Trois axes de recherche :

- Transformation de l'État
- Politisation des Sociétés
- Institution du Social, qui se déclinent en neuf chantiers de recherche et d'enseignement pilotés par des équipes pluridisciplinaires associant plusieurs UMR : Historicité de l'État ; Fragilité de l'État ; la politique au-delà et en deçà de l'État ; Temps politiques, discontinuités territoriales, mobilisations ; Rapports ordinaires au politique ; Légitimité et délégitimation des élites ; La

construction politique des subjectivités ; La structuration de l'ordre social ; Différenciations sociales et inégalités.

Deux opérations transversales fédératrices : L'Encyclopédie des sciences historiques et sociales du politique, matérialisation concrète du travail commun des équipes de TEPSIS, éditée en ligne, et Le Répertoire raisonné du politique, base de données évolutive, premier outil de veille des formes du politique à l'échelle internationale.

Une communication scientifique et une valorisation qui passeront par trois dispositifs, articulés avec ceux mis en place par heSam Université :

- Diffusion des avancées de TEPSIS par l'édition de L'Encyclopédie des sciences historiques et sociales du politique, le lancement d'une collection TEPSIS et la création du fonds documentaire, Répertoire raisonné du politique. S'y ajoutera un programme pour faciliter l'accès des jeunes chercheurs à toutes les formes d'édition.
- Agenda TEPSIS : ce partenariat entre médias, école de journalisme et chercheurs organisera des réunions destinées aux décideurs et aux citoyens ainsi que la production et la diffusion de travaux de synthèse.
- Les Cercles d'échanges et de projets TEPSIS ont pour objectif de diversifier les échanges entre chercheurs et acteurs publics, institutionnels, économiques et sociaux pour faire naître et accompagner projets de recherche, travaux d'expertise et de diffusion des connaissances, voire opération de formation.

○ Partenaires

13 unités partenaires : l'IRIS UMR 8156, le CESSP UMR 8209, le CMH UMR 8097, le CRH UMR 8558, le CERCEC UMR 8083, l'IMM UMR 8178, le MASCIPO UMR 8168, le CESPRA UMR 8036, le CERMES3 UMR 8211, le CEMAf UMR 8171, le CETOBAC UMR 8032, le CADIS UMR 8039, le CERA à l'ENA.

○ Appel à candidatures

Le Laboratoire d'Excellence Tepsis (Transformation de l'Etat, Politisation des Sociétés, Institution du Social) propose trois contrats doctoraux pour une durée de 3 ans, incluant :

- une mobilité internationale de six mois dans une université partenaire
- la formation Tepsis à l'interdisciplinarité en sciences sociales avec la participation à au moins trois séminaires (EHESS, Paris 1) dont celui du directeur de thèse, le séminaire de l'encyclopédie des Sciences Historiques et Sociales du politique (axe névralgique de TEPSIS), un séminaire annuel dans une autre discipline que celle de l'inscription

- la participation au réseau des doctorants Tepsis

Éligibilité :

Le candidat justifiera d'un Master 2 avec mention Bien ou Très Bien ou mention équivalente pour un diplôme étranger.

L'étudiant devra avoir déposé un dossier dans une des écoles doctorales du Labex (EHESS, Paris-Panthéon-Sorbonne) sous la direction d'un titulaire d'une habilitation à diriger des recherches (HRD) appartenant au Labex, sur un sujet en rapport direct avec l'un des axes du programme (liste des membres et des axes du Labex à consulter sur <http://tepsis.hypotheses.org>).

Les candidats inscrits en 2^e année de thèse sont admis à concourir, leur recrutement sera cependant suspendu à l'accord du conseil scientifique de l'établissement de rattachement.

Dossier de candidature :

- lettre de motivation
- curriculum vitae
- mémoire de M2
- rapport de soutenance de M2
- relevé des notes du M1 et du M2
- projet de thèse (environ 10 pages avec bibliographie indicative)
- lettre de recommandation du futur directeur ou de la future directrice de thèse

Date de dépôt de dossiers :

Les candidatures doivent être déposées avant septembre auprès d'Élisabeth Kozlowski : tepsis@ehess.fr

L'admissibilité donnera lieu à une audition au cours du mois d'octobre.

LABEX LASCARBX^{xii}

○ Thème : Archéologie

Le projet LaScArBx associe trois UMR de l'Université de Bordeaux qui œuvrent dans le champ de l'archéologie. Cette union de l'Archéométrie, de la Préhistoire, de la Protohistoire, de l'Histoire de l'Antiquité et du Moyen Age, de la Philologie, des Paléo-environnements et de l'Anthropologie biologique est unique en France.

La thématique de recherche retenue (« L'usage du monde par les sociétés anciennes : processus et formes d'appropriation de l'espace sur le temps long ») est centrée sur la notion d'espace, qui fait l'objet d'une approche entièrement renouvelée et inédite : l'espace est appréhendé ici dans toutes ses acceptions (environnement, milieu, territoire), considéré sur le temps long (de la Préhistoire au Moyen Age) et à travers la diversité de ses interactions avec l'homme, ces dernières étant elles-mêmes documentées par toute la palette des sciences archéologiques.

Ce thème est traité à travers trois axes, dont chacun étudie la relation entre l'homme et l'espace qui l'entoure, et en particulier les différents processus d'appropriation de cet espace développés par les sociétés anciennes, depuis la Préhistoire jusqu'à la fin du Moyen-Âge :

- Peuplements et territoires
- Exploiter, innover, échanger
- Expressions du symbolique et espaces de la mémoire.

Bien que ces axes constituent les domaines de recherche privilégiés de chacun des trois laboratoires depuis plusieurs années, ils n'ont que très rarement fait l'objet d'actions croisées. Il s'agit donc maintenant de dépasser les clivages historiques et épistémologiques entre les différentes disciplines, pour créer un véritable continuum entre les équipes.

○ Partenaires

Le projet LaScArBx fédère différents partenaires qui tous se caractérisent par leur visibilité internationale (leurs activités se déploient en Europe, en Afrique, au Proche et au Moyen-Orient, en Amérique du Sud et dans les Caraïbes, dans l'Océanie), leur fort ancrage en Aquitaine (pour la recherche et pour la valorisation), et le soutien des tutelles, de l'Etat et du Conseil régional d'Aquitaine, qui ont acté la réalisation d'un programme immobilier majeur, la construction d'une Maison des Sciences Archéologiques de Bordeaux (2015).

○ Appel à candidatures

- 2 contrats doctoraux de 3 ans
- 2 contrats postdoctoraux de un an ou un contrat postdoctoral de 2 ans

Les financements sont ouverts à compter du 01/09/2013

Critères de sélection :

Seuls les projets relevant des 4 thématiques ciblées pourront bénéficier de contrats doctoraux et postdoctoraux. Les projets blancs, dont la durée est limitée à 16 mois (du 1/9 au 31/12) ne peuvent prétendre qu'aux contrats postdoctoraux.

Les projets doivent être en rapport étroit avec les thématiques énoncées dans l'appel à projet ou, s'il s'agit de projets blancs, avec les thématiques générales du Labex.

Exemple des thématiques proposées dans l'appel à projet de mars 2013 :

- Dynamiques du peuplement : l'exemple aquitain
- Caractérisation et construction des espaces de mémoire
- Évolution, transformation, coexistence des systèmes symboliques
- Les échanges entre « anciens mondes » et « nouveaux mondes »

Il est obligatoire que les projets sur thématiques ciblées associent au moins deux équipes du Labex, mais des projets mono-équipe sont également recevables dans le cadre de l'AAP blanc.

Toute collaboration scientifique ou technique avec un partenaire extérieur au Labex fera l'objet d'une convention spécifique, comme le prévoit l'accord de consortium.

Dépenses éligibles : fonctionnement (missions, consommables, petit matériel, prestations, gratifications de stage...), salaires (vacations de courte durée, contrats doctoraux et postdoctoraux)

Dépenses non éligibles : équipement d'un montant supérieur à 4000 €.

Les projets doivent comporter un volet pédagogique et/ou un volet valorisation. Il est conseillé de préciser au mieux la valorisation écrite envisagée (type de publication, support, délais)

LABEX ARCHIMEDE^{xiii}

○ Thème : Archéologie et histoire de la Méditerranée et de l'Égypte Anciennes

Le Labex ArchiMedE "Archéologie et Histoire de la Méditerranée et de l'Égypte anciennes" est porté par l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 et plus particulièrement l'UMR 5140 Archéologie des Sociétés Méditerranéennes a été retenu dans le cadre d'appel à projets Investissements d'Avenir. ArchiMedE a pour objectif de constituer un pôle d'excellence en matière de recherche et de formation sur la Méditerranée et l'Égypte anciennes.

○ Partenaires

- l'UMR 5140 "Archéologie des sociétés méditerranéennes" (Université Paul Valéry - Montpellier 3, CNRS, Ministère de la Culture et de la Communication, Institut National de Recherche et Archéologie Préventive) ;
- l'USR "Centre Franco-Egyptien d'Étude des temples de Karnak" du CNRS ;
- l'équipe CRISES de l'Université Paul-Valéry - Montpellier 3 ;

- l'équipe CRHiSM de l'Université de Perpignan Via Domitia.

○ Appel à candidatures

Le Labex lance chaque année un appel à candidature pour des contrats doctoraux et postdoctoraux.

○ En 2013: 5 contrats de recherche doctorale de 3 ans

- 1 contrat « fléché » attribué au projet Labex P.A.E.E.B.R. : « Production artisanale, économie et environnement en Bétique romaine. L'exemple de la vallée du Genil (Ecija, Séville) ».
- 4 contrats « blancs » inscrits dans les thèmes et problématiques du programme scientifique du Labex et des unités de recherches partenaires.

Pour les quatre contrats « blancs », les candidats définiront leur projet par rapport aux champs thématiques du Labex ArchiMedE et sont invités à se reporter au site du Labex (<http://archimede.cnrs.fr>) pour prendre connaissance des programmes scientifiques des axes thématiques et aux sites des Unités de recherche partenaires du Labex.

Les candidats détermineront leur projet de thèse en accord avec un directeur de thèse membre du Labex. L'École doctorale d'inscription est celle dont dépend le directeur de thèse.

Pour le contrat « fléché », les candidats sont invités à se rapprocher du responsable scientifique du programme P.A.E.E.B.R. soutenu par le Labex.

Conditions d'éligibilité :

Les candidats doivent justifier d'un master 2 ou d'un diplôme équivalent à la date et aux conditions définies par le règlement de l'École doctorale d'inscription (cf. les sites Web des ED), et prévoir de s'inscrire en première année de doctorat à l'occasion de la rentrée universitaire.

Composition du dossier de candidature : un seul fichier au format pdf, rédigé en français, comprenant :

- Fiche de renseignements synthétique (formulaire à télécharger sur le site)
- Lettre de candidature et de motivation
- Curriculum vitae détaillé
- Lettre de présentation et d'engagement à diriger les recherches du futur directeur de thèse, avec visa du directeur de l'équipe de recherche accueillant le doctorant

Pour les candidats désirant engager une thèse en co-tutelle (avec une université étrangère) ou en co-direction (avec une université française), il conviendra de joindre une lettre d'engagement du co-

directeur avec visa du directeur de l'équipe de recherche ou de l'institut d'accueil de l'autre établissement).

- Projet de thèse (12 500 signes, espaces compris, au maximum) et le mémoire de master ou équivalent (pdf).
- Attestation certifiée (et scannée) du diplôme de master 2 (ou équivalent) ou une attestation de soutenance (PV de soutenance) certifiée, dans les deux cas devront être obligatoirement précisées la note et/ou la mention obtenue.

Calendrier du concours :

Le dossier doit être envoyé sous forme électronique au format pdf (un seul fichier portant le nom du candidat) avant juillet à Labex.archimede@univ-montp3.fr

Le jury d'admissibilité, phase de sélection sur dossier, se réunit début juillet. Le jury d'admission, phase avec audition des candidats sélectionnés lors de la phase d'admissibilité, se tient dans la première semaine du mois de septembre.

La rémunération mensuelle brute est de 1684,93 euros (contrat sans charge d'enseignement). Date de début du contrat : 1er octobre.

○ en 2013: 3 contrats de recherche postdoctorale pour le projet "Dictionnaire permanent de l'Égyptien Ancien"

Mission :

Le candidat participe à plein temps au programme. Il met en œuvre des compétences lexicographiques et maîtrise les sources textuelles et iconographiques propres au domaine de l'égyptologie.

LABEX IMU - INTELLIGENCES DES MONDES URBAINS^{xiv}

○ Thème : L'urbanisme, les Sciences humaines et sociales et sciences de l'environnement

L'IMU est un dispositif de recherche et d'expérimentation centré sur la ville, l'urbain, la métropolisation et l'urbanisation, autrement dit un dispositif permettant d'encourager la pluralité scientifique autour de l'urbain. Sa vocation est de stimuler, produire, capitaliser et valoriser une expertise scientifique et technique sur les mondes urbains passés, présents et possibles, tout en contribuant à l'action des pouvoirs publics et des acteurs privés.

○ Partenaires

- Archéométrie - Archéologie (UMR 5138)
- Tutelles : Univ. Lyon 2, CNRS
- Membres IMU Archéométrie - Archéologie
- Archéorient – Environnements et Sociétés de l’Orient ancien (UMR 5133)
- Tutelles : Univ. Lyon 2, CNRS
- Membres IMU Archéorient
- CETHIL – Centre de Thermique de Lyon (UMR 5008)
- Tutelles : CNRS, INSA de Lyon, Univ. Lyon 1
- Membres IMU CETHIL
- CIHAM – Histoire et Archéologie des Mondes chrétiens et musulmans médiévaux (UMR 5648)
- Tutelles : Univ. Lyon 2, Univ. Lyon 3, CNRS, EHESS Paris, ENS Lyon
- Membres IMU CIHAM
- CITI – Centre of Innovation in Telecommunications and Integration of services (EA 3720)
- Tutelles : INSA de Lyon - INRIA
- Membres IMU CITI
- CMW – Centre Max Weber (UMR 5283)
- Tutelles : Univ. Lyon 2, CNRS, ENS Lyon, Univ. Saint-Etienne
- Membres IMU CMW
- EVS – Environnement Ville Société (UMR 5600)
- Tutelles : Univ. Lyon 2, Univ. Lyon 3, Univ. Saint-Etienne, ENS Lyon, ENTPE, INSA de Lyon, CNRS
- Membres IMU EVS
- GATE – Groupe d’Analyse et de Théorie Economique Lyon Saint-Etienne (UMR 5824)
- Tutelles : Univ. Lyon 2, CNRS, ENS Lyon, Univ. Lyon 1
- Membres IMU GATE
- GREMMO – Groupe de Recherches et d’Études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient (UMR 5195)
- Tutelles : Univ. Lyon 2, CNRS, IEP Lyon
- Membres IMU GREMMO
- HiSoMA – Histoire et Sources des Mondes Antiques (UMR 5189)
- Tutelles : Univ. Lyon 2, CNRS, Univ. Lyon 3, Univ. Saint-Etienne
- Membres IMU HISOMA

- IAO – Institut d’Asie Orientale (UMR 5062)
- Tutelles : ENS Lyon, Univ. Lyon 2, CNRS, IEP Lyon
- Membres IMU IAO
- IDE - Institut de Droit de l'Environnement (EA 666)
- Tutelle : Univ. Lyon 3
- Membres IMU IDE
- IRAA – Institut de Recherche sur l’Architecture Antique (UMR 6222)
- Tutelles : Univ. Lyon 2, CNRS
- Membres IMU IRAA
- IRD - Laboratoire Images-Récits-Documents
- Tutelle : École Supérieure Art et Design de Saint-Etienne
- Membres IMU IRD
- IRI – Institut de Recherche et d’Innovation du Centre Georges Pompidou
- Membres IMU IRI
- IrPhiL – Institut de Recherches Philosophiques de Lyon (EA 4187)
- Tutelle : Univ. Lyon 3
- Membres IMU IRPHIL
- LARHRA – Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes (UMR 5190)
- Tutelles : Univ. Lyon 2, Univ. Grenoble 2, ENS Lyon, Univ. Lyon 3, CNRS
- Membres IMU LARHRA
- LEHNA - Laboratoire d’Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés (UMR 5023)
- Tutelles : Univ. Lyon 1, CNRS, ENTPE
- Membres IMU LEHNA
- LEM - Ecologie Microbienne (UMR 5557)
- Tutelles : Univ. Lyon 1, CNRS, INRA, VetAgroSup
- Membres IMU LEM
- LET - Laboratoire d'Economie des Transports (UMR 5593)
- Tutelles : Univ. Lyon 2, ENTPE, CNRS
- Membres IMU LET
- LGCIE – Laboratoire de Génie Civil et d’Ingénierie Environnementale (EA 4126)
- Tutelles : INSA de Lyon, Univ. Lyon 1, Centrale Lyon
- Membres IMU LGCIE
- LIRIS – Laboratoire d’Informatique en Images et Systèmes d’informations (UMR 5205)
- Tutelles : INSA de Lyon, Centrale Lyon, Univ. Lyon 1, Univ. Lyon 2, CNRS

- Membres IMU LIRIS
- LMFA – Laboratoire de Mécanique des Fluides et d’Acoustique (UMR 5509)
- Tutelles : Centrale Lyon, Univ. Lyon 1, INSA de Lyon, CNRS
- Membres IMU LMFA
- MAP-ARIA – Applications et Recherches en Informatique pour l’Architecture (FRE 3315)
- Tutelles : ENSAL, CNRS
- Membre IMU MAP-ARIA
- MARGE – Centre de Recherche en Littérature Jean Prévost, Groupe Ecriture de la marge, marges de l’écriture (EA 3712)
- Tutelle : Univ. Lyon 3
- Membres IMU MARGE
- TRIANGLE – Action Discours Pensée Politique et Economique (UMR 5206)
- Tutelles : ENS Lyon, CNRS, Univ. Lyon 2,, IEP Lyon, Univ. Saint-Etienne

Ce projet interdisciplinaire (géographie, économie, sociologie, histoire et archéologie), qui regroupe notamment les forces de plusieurs grands laboratoires de géographie, d'archéologie et d'histoire d'Ile-de-France, est consacré à l'étude des futurs territoires en combinant l'urbanisation, le développement durable et les nouvelles dynamiques sociales.

○ Appel à candidatures

- contrats doctoraux d'un, deux ou trois ans
- contrats postdoctoraux d'un an maximum

Critères de sélection :

Les projets déposés cibleront principalement l'une des 8 grandes thématiques, tout en précisant, s'il y a lieu, une thématique secondaire.

Les projets de recherche attendus doivent impliquer au moins 3 équipes d'IMU assurant ainsi une pluralité scientifique. Il est rappelé ici les grands regroupements disciplinaires IMU : SHS, STIC, Environnement, Ingénierie, autres.

L'implication d'un partenaire praticien sera appréciée avec notamment un apport financier.

Les durées des projets peuvent être de 12, 24 ou 36 mois.

Pour les demandes de doctorants et de post-doctorants :

- les encadrants doivent être tous membres d'IMU
- le sujet de thèse ou de post-doc détaillé en annexe, doit être associé à une discipline principale ; idem pour d'éventuels sujets de master recherche

- l'encadrant ou le tuteur principal doit mener ses recherches dans cette discipline
- une co-direction ou un co-tutorat est obligatoire dans une autre discipline
- bien qu'associé à une discipline principale, le sujet de thèse ou de post-doc doit clairement faire apparaître la problématique traitée de la (des) deuxième(s) discipline(s) impliquée(s).

Aide financière :

En termes de montage financier : une annexe simplifiée est proposée. On imagine des montages de tout type, y compris des projets d'envergure combinant l'ensemble des possibilités de financement. Le montant pour le financement global du projet hors salaire correspond à un accompagnement du personnel financé par le projet : 6k€ par an pour un doctorant, 6k€ par an pour un post-doc (dont la durée maximale est de 12 mois). Le total peut exceptionnellement dépasser ce montant "accompagnement" si un équipement ou une prestation spécifique est nécessaire pour la réussite du projet.

LABEX EHNE-ÉCRIRE UNE HISTOIRE NOUVELLE DE L'EUROPE^{xv}

○ Thème: Sciences humaines et sociales liées à l'Europe.

Le projet d'EHNE va se pencher sur les histoires successives de l'espace européen et de ses relations avec le reste du monde. Il est porté par Eric Bussièrès de l'Université Paris IV implique plusieurs équipes de recherche des Universités de Paris IV, Paris 1 et de Nantes et l'École des Chartres avec la participation des Archives nationales.

Le Centre de recherche en histoire internationale atlantique (CRHIA), dirigé par Michel Catala, sera le responsable de l'axe de recherche "L'Europe comme "hors soi" : frontières, voisinage et altérité lointaine", qui correspond au projet scientifique et marque la reconnaissance de notre laboratoire sur ce domaine d'études.

L'axe de recherche privilégie les circulations depuis et vers l'Europe dans tous leurs aspects, les transferts qu'elles impliquent et leurs impacts sur l'identité/les identités européennes. Les acteurs et les véhicules de ces relations fourniront une clé d'analyse : acteurs individuels, réseaux, organisations privées, organisations internationales.

L'analyse se divise en 4 périodes :

- La Méditerranée ancienne et médiévale comme un espace privilégié d'échanges, de convergences de ruptures souvent conflictuelles entre civilisations.

- L'Europe des frontières, des marches et des marges, la construction historique de ces espaces charnières, l'espace baltique, l'espace balkanique et l'espace du monde russe.
- L'espace atlantique comme un espace de contacts, de migrations et de circulations étudié dans sa globalité.
- La présence européenne en Afrique et en Asie depuis l'époque moderne à travers l'étude de ses multiples retombées, notamment l'impact des colonisations européennes sur la construction de nos sociétés nationales.

○ Appel à candidatures

Un contrat postdoctoral d'une période de un an renouvelable à temps complet.

Conditions d'admission :

- Bilingue anglais.
- Doctorat en histoire de l'art, du Moyen Âge à l'époque contemporaine en rapport avec la thématique d'un des axes du LABEX. Avoir soutenu sa thèse depuis moins de 4 ans.
- Nécessité d'habiter Paris ou les environs. Missions ponctuelles en province et à l'étranger.
- Sept axes de recherches ont été définis. Ils sont portés par l'un des cinq laboratoires principaux :
- L'Europe comme produit de la civilisation matérielle (UMR Roland Mousnier, Paris IV).
- L'Europe dans une épistémologie du politique (EA Centre de recherche en histoire du XIXe siècle, Paris IV).
- L'humanisme européen ou la construction d'une Europe « pour soi », entre affirmation et crise identitaires (UMR Roland Mousnier, Paris IV).
- L'Europe comme « hors soi » : frontières, voisinage et altérité lointaine (EA CRHIA, Nantes).
- L'Europe des guerres et des traces de guerre (UMR Irice, Paris 1).
- Une histoire genrée de l'Europe (UMR Irice, Paris 1).
- Traditions nationales, circulations et identités dans l'art européen (UMR André Chastel, École des Chartes)

LABEX TRANSFERS^{xvi}

○ Thème : Transferts culturels en sciences humaines et sociales

Le projet, qui émane de l'ensemble des UMR SHS de l'École normale supérieure et de quelques équipes du Collège de France, se propose d'étudier la manière dont les transferts culturels ont modelé les sociétés et les cultures depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours. Ces derniers assurent la promotion

d'études transnationales qui se focalisent sur ce qui circule autant entre les nations qu'entre les groupes ethniques, les civilisations, les langues ou les cultures nationales. Les transferts culturels soulignent à quel point leur base même dépend des traductions, des circulations, des échanges et des hybridations. De façon similaire, l'idée d'interface pose un défi à la manière traditionnelle de comprendre la connaissance. Dans ce contexte, la transdisciplinarité est la clé de la compréhension des processus majeurs à l'œuvre dans les sociétés, les cultures et les sciences contemporaines.

Résolument transdisciplinaire, le projet explore les synergies entre les cadres méthodologiques et conceptuels développés dans les humanités et les sciences sociales et ceux qui sont cultivés dans les sciences naturelles et formelles.

Le projet prévoit la mise en place d'une nouvelle école doctorale dont le laboratoire sera le pivot. Un cursus License-Master-Doctorat complet sera identifié, en cohérence avec les problématiques de recherche de TransferS.

La connexion avec le monde socio-économique est triple :

- le projet soutient la publication de recherches originales en Français et dans d'autres langues pour mieux exploiter les résultats dans le domaine des Humanités
- une autre connexion concerne le rôle important joué par les experts dans la sphère publique. Beaucoup de chercheurs impliqués dans TransferS assument des missions d'expertise à titre individuel. Le laboratoire leur procurera un label spécifique, qui constituera une garantie sans aucun équivalent dans la sphère du travail transdisciplinaire.
- le laboratoire travaille à la conception des instruments conceptuels adéquats, précis et actualisés pour comprendre et pour décrire les transferts culturels, les interfaces et les traductions. Le projet donnera ainsi l'occasion de créer une grande « infrastructure » sur la globalisation, dont l'impact indirect sur les pratiques sociales et économiques promet d'être extrêmement significatif.

○ Appel à candidatures

3 bourses destinées à des candidats postulant à un laboratoire d'accueil du Labex TransferS (Transferts culturels, traductions, interfaces sur les axes de recherche du Labex).

Les candidats postulent auprès de la FMSH et demandent un laboratoire d'accueil scientifique de leur choix. Pour candidater, ils doivent obtenir une lettre du laboratoire choisi démontrant qu'ils seront accueillis dans cette institution pendant leur séjour.

○ Objectif

Le Labex PP porte sur les enjeux de transmission et de médiation du passé (au travers de divers supports : images, objets, archives) en utilisant les nouvelles technologies et notamment le numérique. Il s'agira de promouvoir de nouveaux instruments de transmission et d'en apprécier l'impact sur la construction des mémoires collectives.

○ Pilotes et partenaires

Université Paris Ouest Nanterre La Défense (pilote) avec ses composantes :

- Maison de l'Archéologie et de l'ethnologie René Ginouves (USR 3225)
- Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine
- Bibliothèque nationale de France
- Equipe d'accueil Histoire des Arts et des Représentations (EA 4414)
- Institut des Sciences sociales du politique (UMR 7220)
- Laboratoire Archéologies et Sciences de l'Antiquité (UMR 7041)
- Laboratoire d'Ethnologie et de sociologie comparative (UMR 7186)
- Laboratoire Modèles, Dynamiques, Corpus (UMR 7114)
- Laboratoire Préhistoire et Technologie (UMR 7055)
- Musée d'Archéologie Nationale
- Musée du Quai Branly

Calendrier : 2013-2017

Contact BnF : Direction des Collections

○ Thème : Religions et Sociétés dans le Monde Méditerranéen

L'omniprésence du fait religieux constatée dans les sociétés méditerranéennes au cours de l'histoire peut-elle contribuer, sinon à les définir, du moins à les rapprocher ?

Par sa diversité et sa continuité dans le temps, la religion constitue pour les sciences sociales un observatoire privilégié pour étudier les systèmes religieux, les sociétés et leurs évolutions.

Dans l'espace méditerranéen, elle est un marqueur efficace des groupes humains, elle en éclaire l'histoire et l'identité, voire les constitue. Le Laboratoire d'excellence "Religion et Sociétés dans le

Monde Méditerranéen" (RESMED) porté par le PRES Sorbonne Universités entend mener, à partir d'une approche raisonnée des sources, des études ciblées sur des périodes révélatrices et marquantes. Ce programme a pour ambition d'éclairer les débats actuels et de fournir des pistes explicatives à la complexité de la Méditerranée contemporaine.

Fort de 95 chercheurs et enseignants chercheurs partenaires du Labex, ce dernier entretient également des collaborations avec les institutions les plus prestigieuses dans le domaine des humanités. Ce faisant, la vocation du Labex RESMED est d'être un élément dynamique d'un réseau de laboratoires de recherche travaillant sur l'espace méditerranéen non seulement en France, mais aussi dans le cadre européen et autour de la Méditerranée.

Trois axes structurent ce projet :

- Axe A - Religions, lieux et conflits
- Axe B - Religions et raison : tradition et innovation
- Axe C - Religions et pratiques sociales

○ **Appel à candidatures : prochain appel en mars 2014**

Le Labex RESMED et la Fondation Maison des Sciences de l'Homme (MSH) ont proposé :

- en juin 2013, 4 bourses Fernand Braudel-IFER (septembre 2013-juin 2014).
- en septembre 2013, 2 bourses Fernand Braudel-IFER de 9 mois (janvier-août 2014) à des candidats étrangers postulant sur les thématiques du Labex.
- Pour l'année universitaire 2013-2014, le Labex RESMED a recruté deux postdoctorants et deux doctorants le 19 juin 2013.

LABEX ARTS-H2H^{xix}

○ **Thème : Arts et médiations humaines**

○ **Objectif**

Études des processus de la création artistique, des nouveaux matériaux artistiques (dont le numérique, le design, l'ergonomie des objets communicants), et d'un meilleur accès à la culture (notamment via le numérique).

○ **Pilotes et partenaires**

- Université Paris 8 Vincennes-Saint Denis

- Universcience-Établissement public du Palais
- Centre national d'art et de culture Georges Pompidou
- Centre Pompidou-Metz
- École Nationale Supérieure LOUIS-LUMIERE
- École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs
- Centre National de Danse Contemporaine
- Conservatoire national supérieur d'art
- Centre international de recherche, de création et d'animation
- Réunion des musées nationaux
- Fondation Condorcet
- Bibliothèque nationale de France
- Archives nationales

Contact BnF : Direction des Collections

LABEX PATRIMA^{xx}

○ **Thème**

Patrimoines Matériels : savoirs, conservation, transmission

○ **Objectif**

PATRIMA vise à rassembler sciences de l'homme et sciences exactes au sein de la Fondation des sciences du patrimoine. Son objectif est de développer, sur toute la chaîne des savoirs et savoir-faire liés au patrimoine, des programmes internationaux de recherche et de formation.

Initié par les universités de Cergy-Pontoise et de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, PATRIMA compte parmi les 39 Laboratoires d'Excellence sélectionnés et notés A+ dans le cadre du Grand Emprunt. Ce projet réunit des scientifiques et des experts de haut niveau, issus d'institutions patrimoniales telles que le Musée du Louvre, la Bibliothèque Nationale de France, le Musée du Quai Branly, ou le Château de Versailles, et de grands laboratoires de recherche et restauration.

Le patrimoine culturel représente un enjeu majeur de société et de civilisation. Tout particulièrement en France, qui a vocation à occuper une place de tout premier rang dans ce domaine. C'est au cœur de cette ambition que s'inscrit la création de la Fondation des sciences du patrimoine. Des œuvres d'art

aux objets de culte, des enluminures et livres anciens aux archives, des monuments historiques aux architectures des villes, la transmission des patrimoines suppose une prise en compte de leur 'matérialité et ainsi d'appréhender le patrimoine comme « objet de savoirs ».. Qu'elles soient d'ordre physique ou historique, les connaissances mobilisées pour appréhender la matérialité des patrimoines représentent un nœud de savoirs et de savoir-faire. Elles réclament donc la mise en œuvre de compétences complémentaires, s'appuyant sur une double articulation : sphères académiques et professionnelles de la culture, sciences dures et sciences humaines.

PATRIMA entend structurer son action autour de trois thèmes majeurs, centrés sur la transmission du patrimoine :

- La connaissance du patrimoine matériel: transmettre nécessite de connaître et de comprendre les supports matériels qui composent l'objet patrimonial, tant du point de vue de leurs caractéristiques physiques qu'historiques et culturelles.
- La conservation du patrimoine matériel : transmettre suppose également de savoir conserver et restaurer, tout en gardant une trace des restaurations effectuées. Il faut par conséquent connaître les techniques de restauration anciennes, en développer de nouvelles, avec de nouveaux matériaux, et enfin, "patrimonialiser" ce savoir pour les générations futures de restaurateurs et d'historiens. Par ailleurs la dématérialisation des œuvres via leur numérisation représente un autre aspect majeur et complémentaire de la question de la patrimonialisation.
- La médiation du patrimoine matériel : transmettre le patrimoine implique le passage de la sphère savante vers la sphère publique. Il s'agit ici d'étudier et d'accompagner les politiques de médiation culturelle, de participer à leur mise en œuvre, à travers le développement de nouveaux outils technologiques ou encore de lancer de nouvelles expériences muséales.

○ Pilotes et partenaires

- Université de Cergy-Pontoise (UCP) / Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) (pilotes)
- Centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines : CSCSC (EA 2448 de l'UVSQ)
- Équipes Traitement de l'Information et Systèmes : ETIS (UMR 8051, ENSEA/UCP/CNRS)
- Institut des matériaux : I-Mat (FD 4122 de l'UCP)²
- Synthèse Organique Sélective et de Chimie bioOrganique : SOSCO (EA 4505 de l'UCP),
- Physique des Matériaux et des Surfaces : LPMS (EA 2527 de l'UCP),
- Centre de recherche textes et francophonies : CRTF (EA 1392 de l'UCP),
- Lexiques, Dictionnaires et Informatique : LDI (UMR 7187, UCP/P13/CNRS),

- Mobilités, Réseaux, Territoires, Environnements : MRTE (EA 1392 de l'UCP),
- Civilisations et identités culturelles comparées des sociétés européennes et occidentales : CICC (EA 2529 de l'UCP),
- Paragraphe (EA 349, P8/UCP),
- Centre de recherche et de restauration des musées de France : C2RMF (MCC),
- Laboratoire de recherche des monuments historiques : LRMH (MCC),
- Archives nationales : AN (MCC)
- Musée du Louvre
- Bibliothèque nationale de France
- École nationale supérieure d'architecture de Versailles : ENSA-V et son laboratoire Léa V,
- Centre de recherche sur la conservation des collections : CRCC (USR 3224, CNRS/MCC/MNHN)
- Plateforme européenne matériaux anciens : IPANEMA (UPS 3352, CNRS/CEA/Synchrotron Soleil)
- Centre de recherche du château de Versailles : CRCV (GIP, fondateurs : MCC/ Domaine de Versailles/ CG Yvelines/ ville de Versailles/ EHESS/ UVSQ/ P4/ MNHN/ INA)
- Laboratoire d'Études des Techniques et Instruments d'Analyse Moléculaire : LETIAM (EA 4041, Paris-sud)
- Laboratoire Archéomatériaux et Prévision de l'Altération : LAPA (labo. du SIS2M, UMR 3299, CNRS/CEA)

○ **Partenaires associés au projet PATRIMA**

- ESSEC Business School : ESSEC,
- Musée du quai Branly : MQB,
- Musée Rodin (musée national),
- Musée national de Port-Royal des Champs,
- École nationale supérieure du paysage de Versailles-Marseille,
- Archives départementales des Yvelines,
- École Nationale Supérieure d'Arts de Cergy, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP),
- Université catholique de Louvain

○ **Appel à candidatures**

Contrats doctoraux

Thèses de 36 mois, subvention de 110 000 euros.

LABEX RFIEA-RÉSEAU FRANÇAIS DES INSTITUTS D'ÉTUDES AVANCÉES^{xxi}

○ Thème: L'internationalisation et l'ouverture interdisciplinaire des Sciences Humaines et Sociales à la fois sur de grandes questions scientifiques comme le langage, les systèmes complexes, les sociétés ou encore les principes de l'action collective.

Ce projet est un réseau national sur l'internationalisation et l'ouverture interdisciplinaire des Sciences Humaines et Sociales à la fois sur de grandes questions scientifiques comme le langage, les systèmes complexes, les sociétés ou encore les principes de l'action collective. Le projet est une plateforme d'internationalisation de la recherche, connectée à la fois aux Instituts d'Études Avancées hors de France et au réseau des institutions françaises de recherche à l'étranger. RFIEA+ constitue un dispositif dont le seul équivalent européen est la structure analogue créée en Allemagne dans le cadre de l'Excellenzinitiative.

Le programme de la formation, qui concerne essentiellement les doctorants ou les postdoctorants, met en avant deux objectifs: l'internationalisation et la pluridisciplinarité. Communs aux quatre IEA, ces buts sont atteints par des voies propres à chaque partenaire du réseau, tel institut étant tourné vers l'Amérique du Nord, tel autre privilégiant tel ou tel pays d'Asie dans le cadre d'une démarche coordonnée. Tous participent à l'élaboration de l'académie du doctorat sur le thème de la diversité sociale en liaison étroite avec des universités étrangères (Oxford, London School of Economic, Washington,...). Un axe France-Allemagne porte le thème de "comprendre l'Europe" pour les jeunes chercheurs et des seniors. Un cycle d'accompagnement de la transition est fondé sur le thème de l'interdisciplinarité entre les sciences humaines et sociales et les autres sciences.

Il est à relever que les actions de formation sont conduites avec l'appui de la Commission européenne.

○ Situation géographique: Paris, Nantes, Marseille, Lyon.

LABEX MED

○ Thème : Étude de l'homme et des sociétés en Méditerranée.

Le laboratoire d'excellence LabexMed regroupe seize unités mixtes de recherche dans le domaine des études méditerranéennes. Ce rassemblement d'environ 500 chercheurs, enseignants-chercheurs,

personnels techniques et administratifs, ainsi que de 800 doctorants, se caractérise par un assemblage de savoirs et de compétences original, associant étroitement Humanités et Sciences sociales. Il se propose de mettre en œuvre une interdisciplinarité active en s'appuyant sur des savoirs disciplinaires allant des sciences de l'antiquité à la sociologie et à l'anthropologie, en passant par l'histoire, le droit, l'épistémologie, la géographie, les sciences politiques ou encore l'économie.

L'objectif, avec cette structuration renforcée des études méditerranéennes sur le site d'Aix-Marseille, est d'ouvrir la voie à de nouveaux partenariats, à l'échelle mondiale ; de consolider les capacités locales de coordination et de pilotage de réseaux de recherche thématiques nationaux et internationaux ; de favoriser, par une mobilité croissante, en particulier des doctorants et des jeunes docteurs, la cohésion d'une communauté scientifique, en Méditerranée, ouverte à de nouveaux usages collaboratifs et aux Digital Humanities.

Le but de ce Labex est de mutualiser les compétences, décloisonner les disciplines, faire progresser les pratiques transdisciplinaires

LabexMed, rassemble, sur le site d'Aix-Marseille, de larges compétences pour l'étude de l'homme et des sociétés en Méditerranée, afin de penser en commun, par le partage des savoirs disciplinaires, objets, méthodes et concepts. Il permettra de :

- progresser, en s'appuyant sur la force de ces disciplines (archéologie, histoire, anthropologie, sociologie, géographie, sciences politiques, économie, droit, philosophie, épistémologie), sur la voie d'approches pluridisciplinaires et intégrées sur la Méditerranée, en favorisant, par des collaborations institutionnelles, le dialogue des sciences de l'homme et de la société avec les sciences de la terre, du vivant et de l'environnement, à toutes les échelles de temps et d'espace ;
- ouvrir des perspectives transversales pour des projets scientifiques dans le cadre d'Ateliers thématiques de recherches interdisciplinaires (ATRI).

Ce projet est mis en place en lien avec 3 niveaux de formation :

- les masters des 3 universités d'Aix-Marseille (projet de bourses aux meilleurs étudiants pour effectuer des séjours de recherche dans le bassin méditerranéen) ;
- renforcement du programme doctoral pour attirer les meilleurs éléments ;
- constitution d'un collège postdoctoral avec bourses et chaire d'excellence.

○ Partenaires

Partenaire coordinateur : Université d'Aix-Marseille

En partenariat avec le CNRS (INSHS, INEE), l'EHESS, l'IRD, l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, l'Université de Paris I.

Coordination scientifique : Maison méditerranéenne des sciences de l'homme (USR 3125).

○ Appel à candidatures

Le Programme F. Braudel-IFER de la FMSH propose 3 bourses postdoctorales LabexMed destinées à des candidats postulant dans un laboratoire d'accueil du LabexMed prioritairement sur les thématiques suivantes :

- Systèmes productifs, circulations, interdépendances
- Dynamiques socio-environnementales
- Savoirs, techniques, langages
- Patrimoines : enjeux, pratiques, représentations
- Etats, droits, appartenances

○ Situation géographique : Aix-en-Provence

LABEX ICCA^{xxii}

○ Thème : Industries culturelles et création artistique. Numérique et Internet

Le Labex ICCA est un laboratoire d'idées au cœur des industries culturelles, de la connaissance et de la création artistique. Fédérant des équipes ayant une forte notoriété dans leurs domaines de spécialité, il dispose d'un potentiel interdisciplinaire de premier plan et d'une solide expérience des secteurs concernés. Ces atouts permettent de répondre à une demande sociale, politique et industrielle forte à laquelle les approches actuelles, souvent trop spécialisées, ne peuvent répondre.

○ Objectif

Le Labex ICCA a pour vocation de devenir un pôle de référence sur la création artistique et les industries culturelles. Il dispose d'une quadruple légitimité :

- thématique, en réunissant des spécialistes reconnus des différents secteurs concernés
- transversale, en incluant des compétences intersectorielles fortes
- nationale et internationale, en associant des équipes et des chercheurs étrangers, en développant des partenariats avec des organismes à vocation internationale
- académique et de la part des professionnels, en raison des compétences et expériences de ses propres équipes.

Le contexte dans lequel s'insère le Labex est marqué par l'évolution des articulations entre :

- d'une part, les industries culturelles (presse, radiotélévision, musique enregistrée, édition, cinéma, audiovisuel, nouveaux médias, jeu vidéo, etc.) et industries connexes (industries éducatives, ingénierie documentaire, data mining, etc.) ;
- d'autre part, la création artistique (spectacle vivant, industries créatives, création musicale et littéraire, création visuelle, offre muséale, etc.).

L'une des caractéristiques de ces activités est que leurs modes de fonctionnement, produits, cadres juridiques et financiers et marchés connaissent des transformations rapides liées aux progrès de l'Internet et de la numérisation (mise en réseau, dissociation des contenus et des contenants, déconstruction des clivages traditionnels entre production et consommation, révision des coûts de reproduction et de diffusion, renouvellement des normes et standards, etc.).

Dans ce contexte qu'il convient d'appréhender à l'aune de la mondialisation, les objectifs généraux du Labex visent d'abord à définir de nouveaux modèles économiques et de régulation, à étudier la transformation des cadres juridiques, l'essor de nouveaux usages et l'émergence de nouveaux marchés aussi bien dans les secteurs traditionnels que dans ceux en cours de développement. La compréhension des phénomènes en jeu requiert des approches interdisciplinaires où sciences humaines et sociales, sciences économiques et juridiques se saisissent conjointement des pratiques culturelles et artistiques.

Le Labex ICCA se donne également pour objectif d'assurer auprès des organismes professionnels et des acteurs industriels une fonction de veille, d'expertise et de prospective, souhaitant se positionner comme partenaire de référence et laboratoire d'idées auprès de ces structures. Les compétences des équipes impliquées convergent et s'articulent afin d'établir une analyse générale et un examen prospectif des modes de renouvellement de la création et des créateurs dans les domaines de l'édition, du cinéma, de la télévision, de l'audiovisuel, de la musique et des productions numériques. La participation de l'ENSAD permet d'associer des artistes à ces réflexions sur les évolutions du statut et des économies de l'art.

À titre d'exemple, la question des formats concerne une large part des industries culturelles : la télévision voit à la fois s'agrandir les formats des écrans domestiques (home cinéma) et se développer les possibilités d'accès à des écrans de petite taille (ordinateurs, tablettes, téléphones) ; il en va de même pour le cinéma, très concerné par le développement de la mobilité rendue possible par le recours aux ordinateurs portables. L'édition et la presse, pareillement, sont confrontées aux nouveaux supports. Des questions communes se posent qui touchent à la conception des contenus ou à leur adaptation à une diversité de formats, aux normes techniques, au choix de modèles propriétaires ou interopérables, aux aspects juridiques qui s'y rapportent, aux modèles économiques, aux usages prescrits ou détournés.

Un autre exemple peut être donné avec l'étude des conditions d'entrée des nouveaux créateurs dans les différents secteurs d'activité. S'il apparaît que le développement des technologies numériques contribue à abaisser les barrières à l'accès à la fonction productrice dans le domaine de l'édition, de la musique et de la presse, probablement aussi dans ceux de la télévision et du cinéma, ce constat soulève nombre de questions quant aux mutations des processus de légitimation, au rôle des dispositifs et des acteurs de médiation ou de prescription, aux modèles de financement et de rémunération des créateurs, et au contexte juridique.

Des études sectorielles y sont également menées. À titre d'exemple, un secteur tel que l'audiovisuel est appréhendé sous l'angle économique (marchés à double face), sous l'angle de la réception des images (émancipation des usages vis-à-vis des grilles de programme - replay, streaming, VOD), sous l'angle juridique (droit de et à l'image, droit de l'Internet), sous l'angle cognitif et du point de vue des écritures audiovisuelles et de la création.

Le réseau international du Labex et les liens avec les professionnels permettent de tester les hypothèses et de mener des analyses empiriques et comparatives. De même, des études consacrées aux stratégies des acteurs sont conduites, que l'on entende par « acteurs » des entreprises opérant dans l'un ou l'autre des secteurs, ou des créateurs individuels ou organisés en équipes (auteurs, musiciens, comédiens, métiers émergents). Ces stratégies sont observées aussi bien dans le monde physique que sur le web et les réseaux sociaux.

Le Labex ICCA a en outre l'ambition de développer une articulation originale entre les recherches qui sont menées en son sein, les outils de la pédagogie numérique (serious games, e-learning) et les usages émergents (usages différenciés des potentialités de l'Internet, tests en continu des effets de longue traîne, etc.).

○ Situation géographique: Université Sorbonne nouvelle, Paris III.

3.2. Les idex

Les initiatives d'excellence (IDEX), sont des projets français de recherche scientifique destinés à « faire émerger en France cinq à dix pôles pluridisciplinaires d'excellence d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial ». Il s'agit de grands pôles regroupant des universités, des écoles et des instituts de recherche. Il arrive que les universités, dans le cadre des initiatives d'excellences, lancent des appels à projets.

En vue de promouvoir la recherche interdisciplinaire, l'Université de Strasbourg et le CNRS, dans le cadre de l'Initiative d'Excellence, mettent en œuvre une nouvelle action commune, qui se place sous le label « Projets interdisciplinaires 2014 ».

L'appel à projets interdisciplinaires IDEX – CNRS 2014 vise à soutenir des projets à hauteur maximale de 100 000 euros sur deux ans (soit 50 000 euros par an). Il s'adresse à tout enseignant-chercheur ou chercheur d'une unité de recherche de l'Université de Strasbourg, que l'unité soit ou non lauréate d'un projet investissement d'avenir (Labex, EquipEx, ...) et qu'elle soit ou non en lien avec le CNRS.

○ Critères d'éligibilité

Les projets se placeront à l'interface des trois grands domaines de recherche. La priorité sera donnée aux projets déjà initiés et en phase d'accélération soumis par au moins deux porteurs de projets issus d'au moins deux unités de recherche différentes de l'Université de Strasbourg.

Cette année seront privilégiés :

- les projets à l'interface des sciences humaines et sociales (Domaine I) et, soit des sciences et technologies (Domaine II), soit des sciences de la vie et de la santé (Domaine III) ;
- les projets à l'interface des sciences et technologies (Domaine II) et des sciences de la vie et de la santé (Domaine III).

Le critère majeur est la qualité scientifique des dossiers et l'originalité des projets dans le contexte français et international.

○ Dossier de candidature

- l'identification des différents partenaires
- l'avis des directeurs d'unités de recherche concernés ainsi que le classement des projets au sein de chacune des unités de recherche
- la description du projet de recherche en trois pages maximum faisant ressortir les éléments ayant déjà donné lieu à un début de mise en œuvre du projet
- les renseignements financiers précisant l'option de financement du projet aux moyens de frais de fonctionnement et/ou par recrutement d'un chercheur post-doctorant (à l'exclusion du recrutement d'un doctorant ou de dépenses d'équipement)
- un curriculum vitae résumé (trois pages maximum) de chacun des deux porteurs du projet, incluant les publications préparatoires au projet les plus récentes pour chacun d'eux.

○ Calendrier

- dépôt des projets de recherche : le 10 janvier 2014

- sélection des projets de recherche par le conseil scientifique de l'Université : mars 2014.

IDEX UNIVERSITE DE STRASBOURG

○ **Appel à projet : contrats doctoraux et postdoctoraux**

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Initiative d'excellence (IDEX), l'Université de Strasbourg veut renforcer l'attractivité et le rayonnement de ses unités de recherche, au travers des trois appels à projets : Attractivité (candidatures closes en 2013), contrats doctoraux et contrats postdoctoraux (candidatures closes en 2013).

○ **Attractivité**

Ce programme vise à soutenir les projets de recherche portés par de nouveaux enseignants-chercheurs et chercheurs, ou la mise en place de nouvelles thématiques de recherche en vue de la création d'une nouvelle équipe.

○ **Contrats doctoraux**^{xxiv}

Ce programme vise à financer une quinzaine de nouveaux doctorants. Le recrutement des doctorants fera l'objet d'un appel international à candidatures visant à attirer les meilleurs candidats.

Critères d'éligibilité :

Les projets qui s'inscriront dans l'une des catégories suivantes sont susceptibles d'être financés dans le cadre de l'IDEX :

- les projets complétant un dossier Attractivité : l'articulation entre le projet de recherche Attractivité et le projet de recherche doctorale devra être clairement exposée
- les projets de recherche s'inscrivant dans un contexte international et européen (notamment franco-allemand), éventuellement dans le cas d'une cotutelle cofinancée
- les projets de recherche s'inscrivant dans la mise en œuvre d'un Labex ou d'un « ProjEx »
- les projets de recherche de haute qualité et à fort potentiel de développement

Critères d'examen des dossiers :

- les projets doivent émaner d'enseignants-chercheurs ou chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches à la date de dépôt des dossiers de l'appel d'offres, ou être déposés par le directeur de l'unité de recherche garant du projet visant le recrutement 2013 d'un futur enseignant-chercheur ou chercheur habilité à diriger des recherches

- l'évaluation AERES 2012 concernant les publications et le projet (C1 qualité scientifique et production et C4 stratégie et projet scientifique) de la ou des unités de recherche porteuses des projets doit comporter au moins un A sur l'un ou l'autre de ces deux critères.

Critères de sélection des candidats :

- être titulaire d'un master délivré par une université autre que l'Université de Strasbourg ou avoir intégré un master de l'Université de Strasbourg en vue d'une inscription en doctorat, à l'issue d'un cursus complet de licence hors de l'Université de Strasbourg
- effectuer leurs travaux de recherche au sein de l'unité de recherche du site strasbourgeois

Les candidats dont les dossiers auront été jugés recevables par les Écoles doctorales seront auditionnés par un jury comportant des personnalités extérieures à l'établissement.

Dossier scientifique à produire par le porteur du projet :

- un curriculum vitae du directeur de la thèse (enseignant ou chercheur habilité à diriger des recherches, ou directeur de l'unité de recherche garant du projet visant le recrutement d'un futur enseignant-chercheur ou chercheur habilité à diriger des recherches)
- la description (2 pages) du projet de recherche, de ses enjeux et de son contexte scientifique, au sein duquel se développeront les travaux du doctorant, accompagnée éventuellement du curriculum vitae du candidat pressenti par le directeur de la thèse
- le contexte du projet dans l'unité de recherche et, en particulier, les publications récentes de l'unité, celles du directeur de la thèse, en rapport avec le projet de recherche,
- le contexte du projet au plan international et européen (notamment franco-allemand)
- l'éventuelle articulation de la demande avec les autres instruments de l'IDEX, en particulier avec la mise en œuvre d'un Labex ou d'un « ProjEx »
- l'avis argumenté du directeur de l'unité de recherche accueillant le doctorant, ainsi qu'un classement unique de tous les projets déposés au titre d'une même unité, quel que soit le programme concerné, y compris les associations de projets

Calendrier :

- dépôt des dossiers des candidats doctorants : le 10 janvier 2014
- sélection des projets de recherche par la Commission de la Recherche du Conseil Académique : mars 2014

○ Contrats postdoctoraux

Ce programme visait à financer une vingtaine de jeunes chercheurs post-doctorants pour une durée de contrats d'un an, renouvelable une fois sur présentation d'un rapport d'étape.

Critères d'éligibilité :

- les projets complétant un dossier Attractivité : l'articulation entre le projet de recherche Attractivité et le projet de recherche postdoctorale devait être clairement exposée
- les projets de recherche favorisant l'ouverture interdisciplinaire
- les projets de recherche s'inscrivant dans un contexte international et européen
- les projets de recherche de haute qualité et à fort potentiel de développement

Critères d'examen des dossiers :

- les projets devaient émaner des professeurs d'université ou des directeurs de recherche nommés en 2011, 2012 ou concerner les recrutements 2013 de professeur ou directeur de recherche
- l'évaluation AERES 2012 concernant les publications et le projet (C1 qualité scientifique et production et C4 stratégie et projet scientifique) de la ou des unités de recherche porteuses des projets devait comporter au moins un A sur l'un ou l'autre de ces deux critères.

Critère de sélection des candidats :

- avoir obtenu leur doctorat depuis moins de quatre ans (au 28 juin 2013) dans une université autre que l'université de Strasbourg

Dossier scientifique à produire par le porteur du projet :

- un curriculum vitae du porteur du projet (professeur ou directeur de recherche nommé en 2011 ou 2012, ou directeur de l'unité de recherche garant du projet visant le recrutement futur de 2013)
- la description (2 pages) du projet de recherche postdoctorale, accompagnée éventuellement du curriculum vitae du candidat pressenti
- le contexte du projet au sein de l'unité de recherche, l'importance et l'intérêt du séjour postdoctoral pour l'unité
- les publications récentes de l'unité et du responsable de la demande, en rapport avec le projet de recherche
- l'éventuelle articulation de la demande avec les autres instruments de l'IDEX, en particulier avec la mise en œuvre d'un Labex ou d'un « ProjEx »

- l'avis argumenté du directeur de l'unité de recherche accueillant le post-doctorant, ainsi qu'un classement unique de tous les projets déposés au titre d'une même unité, quel que soit le programme concerné, y compris les associations de projets

3.3. L'Agence nationale de la recherche^{xxv}

En 2011, l'ANR a consacré 557 M€ aux appels à projets^{xxvi}, soit un peu plus de la moitié de son budget. Ces appels à projets se décomposent en appels ou programmes non-thématiques (ANR "blanc") et en appels thématiques, focalisés sur des sujets jugés prioritaires.

Les programmes blancs représentent la moitié du budget des AAP et peuvent y être soumis des projets sur n'importe quel sujet de recherche. La sélection de ces projets est uniquement basée sur la qualité scientifique du projet et des demandeurs. Les programmes thématiques sont regroupés par grandes disciplines et font l'objet d'une programmation pluriannuelle, votée par le conseil d'administration de l'agence.

Les projets sont examinés par des comités scientifiques disciplinaires ou thématiques qui font eux-mêmes appel à des experts extérieurs indépendants. L'expertise des projets est anonyme. Les comités établissent ensuite un classement des projets retenus ainsi qu'une liste complémentaire. Les budgets alloués aux projets sont arbitrés par des comités de pilotage où sont représentés les directions des organismes et établissements de recherche.

Le domaine des Sciences Humaines et Sociales rassemble de nombreuses disciplines scientifiques qui ont en commun l'étude des femmes et des hommes et des sociétés dans lesquelles ils vivent (bien que les disciplines qui étudient le comportement animal puissent être considérées comme appartenant au domaine). Elles ont pour caractéristique de recourir à des théories et à des méthodes très différentes, d'avoir des histoires scientifiques distinctes, d'être pratiquées par des chercheurs appartenant à des institutions dont les règles divergent. Longtemps pratiquées selon le mode de l'engagement personnel sur un thème de recherche, elles ont progressivement évolué vers des approches plus collectives au sein de laboratoires.

L'ANR a contribué à modifier ce paysage de la recherche. La culture des projets collectifs s'est généralisée. Le nombre de 700 projets déposés annuellement témoigne de l'adhésion des chercheurs. La construction de partenariats entre équipes de recherche s'est développée : la part des projets portés par une seule équipe s'est réduite au point de ne constituer qu'une part résiduelle des demandes, cela quelle que soit la discipline. La pluridisciplinarité s'est accrue au sein du domaine : près des deux tiers des projets sont déposés par des chercheurs d'au moins deux horizons disciplinaires.

Les choix de programmation reposent sur les besoins exprimés par les chercheurs et par les divers partenaires institutionnels intéressés par la recherche en SHS. Les Appels à Projets, d'abord consacrés aux recherches fondamentales du domaine s'étendent au partenariat avec les autres disciplines scientifiques et avec les institutions de la vie économique, sociale et culturelle.

L'apport de l'Agence au renforcement de l'internationalisation des SHS relève de deux priorités : ouvrir largement l'ensemble des processus, que ce soit la programmation, à travers le Comité sectoriel, ou l'évaluation, à travers l'expertise et les comités d'évaluation, à des scientifiques étrangers ; développer les programmes en coopération bi ou multi latérale afin de permettre aux chercheurs français de coopérer avec les meilleurs partenaires internationaux pour leurs projets.

Depuis 2006, l'Agence nationale de la recherche et la Deutsche Forschungsgemeinschaft collaborent afin de proposer chaque année le lancement d'un appel à projets franco-allemand en sciences humaines et sociales. Cet appel à projet est ouvert à toutes les disciplines des sciences humaines et sociales. Il est destiné à soutenir des projets proposés conjointement par des équipes françaises et allemandes. D'un point de vue thématique, les projets de recherche communs ne sont pas tenus de concerner des objets et/ou des terrains franco-allemands. Un [bilan des éditions passées](#)^{xxvii} accompagné de conseils aux porteurs de projets est accessible.

L'ANR et la DFG financent respectivement les dépenses relatives aux équipes françaises d'un côté, allemandes de l'autre. Les dossiers doivent être soumis parallèlement à l'ANR et à la DFG, selon les modalités propres à chaque agence et indiquées dans le texte de l'appel à projets. On trouvera les [documents à télécharger](#)^{xxviii} sur le site de l'ANR.

Calendrier:

Les appels à projets sont lancés le **15 janvier de chaque année**. Les dossiers de soumission doivent être scannés et déposés sur le site de soumission au plus tard le 15 avril avant 13h00 (heure de Paris).

Contact :

Bernard Ludwig
frall-2013@agencerecherche.fr

3.4. Les Groupements d'Intérêt Scientifique

Un groupement d'intérêt scientifique est un dispositif contractuel de collaboration fédérant des moyens (personnels, matériels, locaux...) autour d'une thématique afin de permettre le développement de la recherche sur ce sujet.

GIS SOURCEM

○ Projets ANR: Groupement d'intérêt scientifique portant sur les sources de la culture européenne et méditerranéenne.

○ Objectif

- Valoriser les sciences de l'érudition et leurs exigences méthodologiques qui permettent d'authentifier les sources, de les éditer et de les interpréter.
- Réfléchir sur la définition de priorités scientifiques afin de proposer des axes de recherche.
- Défendre et représenter les disciplines d'érudition vis-à-vis des instances et organismes nationaux et internationaux
- Contribuer à une meilleure visibilité scientifique et géographique des disciplines et des approches herméneutiques pratiquées
- Faire mieux connaître les projets, les objets de recherche, les manifestations scientifiques, culturelles et pédagogiques.
- Développer des synergies qui existent déjà (séminaires, ateliers, semaines d'études, universités d'été, ...), et favoriser l'émergence d'autres formes de collaboration didactique et scientifique y compris avec nos partenaires étrangers.
- Favoriser l'élaboration de programmes communs (projets ANR, ERC, PCRD, etc.) et la mutualisation des compétences et des structures pour participer à des consortiums internationaux.
- Construire un patrimoine virtuel des sources, réseau documentaire numérique s'appuyant sur les bibliothèques, les corpus et les fonds de l'ensemble des parties, favorisant une réflexion méthodologique sur l'accès aux sources.

○ Pilote et partenaires

- Équipe de Recherche Labellisée (ERL 7229) de médiévistique (ex ARTEM) ([Université Nancy 2](#))
- Bibliothèque nationale de France (BnF)
- [Centre d'Études Supérieures de Civilisation Médiévale](#) (CESCM, UMR 6223, Poitiers)

- Centre d'Études Supérieures de la Renaissance (CESR, UMR 6576, Tours)
- Centre Interuniversitaire d'Histoire et d'Archéologie Médiévales (CIHAM, UMR 5648, Lyon)
- Centre Paul-Albert Février (UMR 6125, Aix-en-Provence)
- Centre Jean Pépin (UPR 76, Paris-Villejuif)
- École Nationale des Chartes (ENC)
- Histoire et sources des mondes antiques (HiSoMA, UMR 5189, Lyon-Tours)
- Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT, UPR 841, Paris-Orléans)
- Institut des traditions textuelles (FR 33, Paris)
- Groupe d'Anthropologie Historique de l'Occident Médiéval (GAHOM-EHESS, UMR 8558, Paris)
- Laboratoire d'études sur les monothéismes (UMR 8584, Paris-Villejuif)
- Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (UMR 8589, Paris-Villejuif)
- UMR Orient et Méditerranée (UMR 8167, Paris)

Contact BnF : Direction des Collections

Renvoi à l'appel à projets franco-allemand en sciences humaines et sociales de l'Agence nationale de la recherche et de la Deutsche Forschungsgemeinschaft sur le site du GIS^{xxx}.

GIS IPAPIC^{xxx}

○ **Thème : Institutions patrimoniales et pratiques interculturelles**

Les appels à recherche s'adressent aux laboratoires de recherche, aux institutions patrimoniales et aux associations.

○ **Objectif**

Le groupement d'intérêt scientifique « Pratiques interculturelles dans les institutions patrimoniales » (IPAPIC) se propose de mieux connaître les défis que les dynamiques interculturelles posent aujourd'hui aux processus de patrimonialisation, de mieux les comprendre pour dessiner des pistes d'action tant en matière de projet d'établissement que de politiques culturelles. Il vise à ouvrir de nouveaux champs de recherche en sciences humaines et sociales, à expérimenter des modes collaboratifs de recherche, à favoriser la mise en œuvre et la diffusion de pratiques nouvelles dans les institutions patrimoniales. Lieu de décloisonnement dans les modalités de production des connaissances, notamment entre chercheurs

et autres producteurs de savoir, le GIS IPAPIC se veut un laboratoire permanent à partir des interrogations du groupe de travail.

○ Pilote et partenaires

- [Archives départementales des Bouches-du-Rhône](#)
- Alpes Ligures
- [Ancrages](#)
- [Approches cultures et territoires](#)
- [APSV - Association de prévention du site de la Villette](#)
- [AN - Archives nationales](#)
- [BDIC - Bibliothèque de documentation internationale contemporaine](#)
- [Bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône](#)
- [BnF - Bibliothèque nationale de France](#)
- [Bpi - Bibliothèque publique d'information](#)
- Bureau des réseaux professionnels et internationaux / Service des musées de France / DGP / MCC
- [Centre Max Weber](#)
- [Centre Norbert Elias - Culture et communication](#)
- [CIMEOS - Laboratoire en Sciences de l'Information et de la Communication](#)
- [CITERES \(UMR Cités, Territoires, Environnement et Sociétés\)](#)
- [CLERSÉ - Centre Lillois d'Études et de Recherches Sociologiques et Economiques](#)
- [CREA - Centre de recherche et d'études anthropologiques](#)
- Direction générale de la création artistique / MCC
- [DGLGLF - Délégation générale à la langue française et aux langues de France](#)
- [DIDATTICA](#)
- Département de la politique des publics / DGP / MCC
- Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique / DGP / MCC
- [DRAC Franche - Comté](#)
- Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie / SCPCI / SG / MCC
- [FEMS - Fédération des écomusées et des musées de société](#)
- [Génériques](#)
- [GEPE - Groupe de recherche sur le plurilinguisme européen](#)
- [GERCI - Groupe d'études et de recherches sur la culture italienne](#)

- [GRESEC - Groupe de recherche sur les enjeux de la communication](#)
- [IDEMEC - Institut d'Ethnologie Européenne et Méditerranéenne Comparative](#)
- [IMA - Institut du monde arabe](#)
- [IMEC - Institut Mémoires de l'édition contemporaine](#)
- [IRHIS - Institut de recherches historiques du Septentrion](#)
- [ISP - Institut des sciences sociales du politique](#)
- [LAMES - Laboratoire méditerranéen de sociologie](#)
- [LAVUE - Laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement](#)
- [Le Rize](#)
- [LESA - Laboratoire d'Études en Sciences des Arts](#)
- [LESC - Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative](#)
- [Migrinter](#)
- [Museon Arlaten](#)
- [SEA Europe](#)
- [Service du patrimoine culturel, Département de la Seine-Saint-Denis](#)
- [Service du livre et de la lecture / DMIC / MCC](#)
- [Textes et Culture](#)
- [Transeuropéennes](#)
- [Unité de recherche Migrations et Société \(UMR 205\)](#)

[Contact BnF : Direction des Collections](#)

GROUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE INSTITUT DU GENRE

O Thème : Gender studies

L'Institut du Genre est un Groupement d'Intérêt Scientifique dédié aux recherches françaises sur le genre et les sexualités. Le Gis lance une fois par an un appel à des projets de recherche selon dix axes :

- Axe 1 : Épistémologie et théories du genre : genèse et généalogie du champ ; catégories opératoires et modes d'analyse.
- Axe 2 : Politique, Care, Justice
- Axe 3 : Territorialités, Espaces, Mondialisation
- Axe 4 : Genre et Temporalités
- Axe 5 : Genre, Production, Marché

- Axe 6 : Création, Arts et Littératures
- Axe 7 : Sexualités, Hétéronormativités et LGBT
- Axe 8 : Genre, Famille, Parenté
- Axe 9 : Genre, Religions et Sécularisations
- Axe 10 : Corps, Santé, Société

Le détail des appels à projets^{xxxii} .

3.5. Les équipex

EQUIPEX BIBLISSIMA

BIBLISSIMA : Bibliotheca bibliothecarum novissima : un observatoire du patrimoine écrit du Moyen Âge et de la Renaissance (arabe, français, grec, hébreu, latin)

○ Objectif

Le projet de recherche qui associe plus d'une centaine d'institutions a vocation à créer un observatoire pour la circulation des textes anciens en Europe (à partir de la France) pour la période allant du VIII^e au XVIII^e siècle. Cet observatoire, capable d'accueillir des données dans tous les alphabets, doit constituer un outil d'analyse sur la production de connaissances scientifiques de premier plan. Ces ensembles de textes seront en libre accès.

La mise en lumière des processus de construction de la connaissance est au cœur des préoccupations des sciences humaines et sociales. Ce projet a choisi d'étudier cette question à partir d'un point de vue et de techniques de travail novateurs.

Le citoyen pourra accéder librement à des ensembles textuels et à leurs commentaires jusqu'à ce jour inaccessibles pour certains d'entre eux et cela participera à une meilleure diffusion de la culture scientifique et technique.

La plateforme Biblissima qui sera interconnectée au projet de bibliothèque européenne va constituer une contribution majeure de la France et la positionner comme un acteur majeur dans le domaine des humanités numériques. Au niveau national, ce projet va se traduire par une meilleure synergie et coordination des équipes de recherche et donc par une production scientifique de meilleure qualité.

Les apports sont indirects et contribuent à dessiner les contours d'un pays très actif dans la production des savoirs du Moyen Âge et de la Renaissance. Le projet va permettre d'enrichir le patrimoine culturel de la France, de créer de nouveaux usages autour de ces données, de favoriser la diffusion de la culture et de l'histoire française et ainsi renforcer l'attractivité de la France en matière de tourisme notamment.

○ **Pilotes et partenaires**

- Fondation Campus Condorcet
- Bibliothèque nationale de France, Département des manuscrits
- Centre d'études supérieures de la Renaissance (CESR)
- Histoire, archéologie, littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux (CIHAM)
- Histoire, mémoire et patrimoine (École nationale des Chartes)
- Savoirs et pratiques du Moyen Âge au XIXe siècle (EPHE, EA 4116 SAPRAT)
- Institut de recherche et d'histoire des textes (CNRS, IRHT)

○ **Financement total : 7 100 000 €**

Contact BnF : Délégation à la Stratégie et à la recherche

3.6. Les autres contrats doctoraux et postdoctoraux

LE PROGRAMME « PARIS NOUVEAUX MONDES » D'HE SAM UNIVERSITÉ^{xxxii}

Le Programme « Paris Nouveaux Mondes » d'heSam Université ouvre un appel à candidatures pour vingt contrats doctoraux destinés à des étudiants inscrits dans un établissement membre du PRES, et financés dans le cadre du programme Paris Nouveaux Mondes.

Ces contrats doctoraux témoignent de la volonté de renouveler les approches en bénéficiant du potentiel, de la diversité des domaines d'excellence des établissements du PRES et des synergies créées. D'une durée de trois ans, ils sont rémunérés au tarif légal en vigueur et gérés par ces établissements.

Les vingt contrats doctoraux PNM se répartissent entre des contrats « nouvelles initiatives », des contrats « blancs » et des contrats fléchés.

○ Contrats « nouvelles initiatives »

Les contrats « nouvelles initiatives », très sélectifs, sont destinés à soutenir des projets qui, par leur thématique ou leur double référence disciplinaire, ne trouveraient pas d'emblée leur place dans une des écoles doctorales d'heSam Université.

N.B. : en déposant un dossier dans la catégorie « nouvelles initiatives », les candidats s'engagent à ne pas poser leur candidature auprès d'une école doctorale à un contrat blanc ou fléché.

○ Contrats « blancs »

Les contrats « blancs » contribuent aux objectifs scientifiques du programme Paris Nouveaux Mondes. Ils sont attribués en priorité sur les critères suivants :

- ouverture disciplinaire qui peut notamment passer par une ouverture du sujet vers des domaines de recherche atypiques
- sujet de thèse impliquant la coopération entre plusieurs équipes/établissements au sein du PRES. Cette coopération peut notamment être formalisée par un comité de thèse associant des membres de différents établissements, par un parcours doctoral au sein de plusieurs labos, etc
- orientation internationale de la thèse à travers une co-tutelle avec un établissement étranger reconnu.

○ Contrats fléchés

Les contrats fléchés soutiennent les orientations privilégiées du programme Paris Nouveaux Mondes :

- les thématiques « Synergies » : travail et qualité de vie, handicap, genre, âges de la vie, humanités numériques
- thèmes associés aux nouveaux Noyaux d'Excellence Thématique (NExT) : « Dynamiques asiatiques », « Droit, mondialisation, diversité »
- « Art et science de la conception » favorisant la rencontre entre les sciences de l'ingénieur, du design et les sciences humaines et sociales.

Pour se porter candidat à un contrat doctoral Paris Nouveaux Mondes, l'étudiant doit :

- avoir son directeur de thèse membre d'une équipe de recherche d'heSam Université
- s'engager à prendre son inscription en thèse auprès d'un établissement du PRES
- soit être titulaire d'un diplôme de master 2 ou d'un diplôme équivalent, soit, être inscrit en master 2 au cours de l'année (l'obtention d'un contrat doctoral étant alors conditionnelle à l'obtention du master).

Pour les contrats « blancs » et « fléchés », l'étudiant devra prendre contact avec le directeur de thèse et l'école doctorale pressentie.

PROJET LEXART

○ **Thème : Étude du vocabulaire artistique européen des XVIIe et XVIIIe siècle.**

Le projet européen LexArt – Words for Art : The Rise of a Terminology (1600-1750), d'une durée de cinq ans (2013-2017), financé par l'ERC (European Research Council-Advanced Grant 2012) porte sur l'étude systématique du vocabulaire artistique tel qu'il s'élabore et se diffuse au Nord des Alpes au XVIIe siècle à partir des textes fondateurs italiens, puis se transforme en relation avec les pratiques artistiques en France, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et dans les pays germaniques.

○ **Objectif**

Le but du projet LexArt est de proposer à la communauté scientifique un instrument de travail nouveau. À la fois réflexif et documentaire par la publication de sources ciblées, il établira les outils conceptuels nécessaires au renouvellement des recherches sur la théorie de l'art en Europe, et essentiels pour pénétrer avec un appareil critique synchrone les productions artistiques des XVIIe et XVIIIe siècles. Il est conçu en trois volets :

- Un dictionnaire de termes et de notions avec des entrées multilingues des correspondances en italien, latin, français, néerlandais, allemand et anglais.
- Une base de données : qui doit recevoir l'ensemble des définitions données en langue d'origine avec traduction pour les langues rares, les occurrences, les références bibliographiques, les images.
- Un volume théorique qui aborde les questions méthodologiques, thématiques et/ou transverses abordées au cours des séminaires et colloques.

○ **Partenaires**

Le projet compte des partenaires dans 6 pays européens. L'équipe de recherche, post-doctorants et doctorants travailleront dans différents pays en fonction des aires géographiques étudiées.

○ **Contrats doctoraux et postdoctoraux**

Les recherches portent sur les textes de théorie de l'art en France entre 1600 et 1750. Le post-doctorant et les doctorants ont comme charge de relever toutes les définitions et présentations succinctes de termes et de notions de manière à constituer un corpus le plus exhaustif possible qui servira à l'établissement des notices du Dictionnaire et nourrira la base de données d'une part, et

permettra d'établir des relations avec la production artistique d'autre part. Le Post-doctorant et les doctorants participeront aux séminaires et ateliers et pourront participer à la rédaction des notices du Dictionnaire ou au volume thématique qui sera publié à la fin du projet.

Les postes sont localisés à Paris à l'INHA où le post-doctorant et doctorants sont accueillis ou à Montpellier (université Paul Valéry Montpellier 3 – C.R.I.S.ES)

LES CHARGES D'ETUDES DE L'INSTITUT NATIONAL D'HISTOIRE DE L'ART^{xxxiii}

Des postes de chargés d'études et de recherche sont à pourvoir à l'INHA chaque année, à compter du 1er octobre.

Les chargés d'études et de recherche effectuent un service partagé entre les programmes scientifiques et documentaires de l'institut et leurs travaux personnels de recherche ; ils se voient confier des tâches documentaires et scientifiques en relation avec les programmes décrits sur le site. Au cours de leur séjour à l'INHA, ils pourront être affectés à des tâches organisées en lien avec la bibliothèque de l'établissement.

Statutairement, la durée des fonctions de chargé d'études et de recherche est de deux ans. Elle peut être prorogée par période d'une année, sans pouvoir excéder quatre ans au total. Pourront concourir à ce recrutement les étudiants travaillant dans tous les domaines de l'histoire de l'art, y compris le cinéma, la musique et le théâtre dans leurs relations avec les arts visuels ; ils devront être engagés dans la poursuite d'études conduisant au doctorat.

Les chargés d'études et de recherche sont recrutés sur contrats doctoraux. Les candidats devront satisfaire aux conditions de recrutement des contractuels doctoraux et par dérogation votée par le conseil scientifique de l'INHA : « recrutement au plus tard dix-huit mois après la première inscription en doctorat » (l'inscription en thèse devra avoir été faite entre le 1er avril de l'année précédente et le 1er octobre de l'année de démarrage de la mission).

Leur lieu de résidence est situé à Paris. Les chargés d'études et de recherche domiciliés hors d'Ile-de-France auront la possibilité de louer une chambre à la Cité internationale universitaire de Paris.

Les candidats postulent selon la procédure suivante :

- candidature auprès de leur école doctorale de rattachement par envoi d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et d'un projet de recherche présenté en quatre pages maximum.
- les écoles doctorales transmettent six candidatures maximum

Le jury est constitué de 4 représentants des écoles doctorales, 5 représentants de l'INHA et 2 personnalités du conseil scientifique de l'INHA.

Contact :

INHA - Département des Études et de la Recherche
2, rue Vivienne 75002 PARIS
der-dir@inha.fr
01 47 03 85 81

Ou prendre contact avec les conseillers scientifiques selon les domaines de recherche

LES PENSIONNAIRES DE L'INSTITUT NATIONAL D'HISTOIRE DE L'ART^{xxxiv}

Le recrutement des pensionnaires est organisé annuellement en fonction des postes vacants par un concours ouvert aux jeunes conservateurs, aux titulaires du doctorat, d'un titre, diplôme ou d'une expérience jugée équivalente par le Conseil scientifique. Les pensionnaires poursuivent leurs recherches personnelles et participent à mi-temps aux travaux de l'INHA. Ils sont sélectionnés par un jury composé du personnel de l'INHA et des personnalités extérieures.

La durée des fonctions de pensionnaires est de deux ans. Elle peut être prorogée, sans pouvoir excéder quatre ans au total, par période d'une année.

Les pensionnaires non titulaires de la fonction publique perçoivent un salaire équivalent à celui des attachés temporaires d'enseignement et de la recherche. Les fonctionnaires continuent quant à eux à bénéficier de leur traitement indiciaire.

○ Objectifs

- Leur intégration dans l'un des axes de travail de l'institut
- Une coopération permanente entre post-doctorant et conservateurs
- Un accès aux fonds patrimoniaux des grandes institutions
- L'animation d'équipes scientifiques
- Une collaboration aux chantiers collectifs: bases de données, colloques, expositions, publications, actions de valorisation
- Des échanges avec les experts étrangers accueillis à l'institut

Contact :

INHA - Département des Études et de la Recherche
2, rue Vivienne 75002 PARIS
der-dir@inha.fr
01 47 03 85 81

LES PENSIONNAIRES DE LA FONDATION THIERS-CNRS^{xxxv}

La fondation Thiers et le CNRS mettent tous les ans au concours cinq postes de Pensionnaires de la Fondation Thiers et du CNRS. Ces postes concernent le domaine des sciences humaines et sociales. Ils sont réservés à des docteurs en sciences humaines et sociales (correspondant aux sections 32 à 40 du Comité national de la Recherche scientifique). Ces postes sont destinés à des chercheurs souhaitant s'engager dans une carrière de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les candidats sont recrutés à partir du 1er septembre pour une durée d'un an renouvelable deux fois, en tant que chargés de recherche au CNRS à titre temporaire.

Les candidats doivent faire parvenir au Directeur de la Fondation Thiers leur dossier de candidature au plus tard à la mi-septembre (dépôt à la Fondation ou cachet de la poste faisant foi) adressé au :

27, Place Saint-Georges
75009 Paris

Le dossier, rédigé en français, en 21 exemplaires doit comprendre:

- Un C.V
- Un résumé en une page de 2000 signes au maximum, du projet postdoctoral légitimant la candidature
- Un exposé plus développé de ce projet en cinq pages, soit au maximum 10000 signes
- L'attestation de soutenance du doctorat
- Une lettre officielle d'un directeur d'une unité du CNRS acceptant le candidat en tant que Pensionnaire de la Fondation Thiers
- Une photocopie de la pièce d'identité
- Le dossier peut également comprendre des lettres de recommandation. Elles ne doivent pas être jointes au dossier mais parvenir directement au directeur de la Fondation Thiers.

Ceux des candidats admis à être auditionnés au vu de leur dossier le seront par un jury composé à égalité de membres de l'institut et de personnalités scientifiques désignés par le Président du CNRS. Les auditions auront lieu au cours du mois de janvier. Chaque audition dure 40 minutes dont 15 minutes réservées à un exposé du candidat.

Créé par le décret du 23 avril 2009, le contrat doctoral est un contrat de travail unique pouvant être employé indifféremment par les universités et les organismes de recherche ayant le statut d'établissement public scientifique et technologique. D'une durée de trois ans, il apporte des garanties sociales au doctorant et lui permet de bénéficier d'un encadrement et de formations nécessaires à l'accomplissement de ses missions. Sa rémunération mensuelle minimale est fixée par l'arrêté du 23 avril 2009 et s'élève au 1er juillet 2010 à 1684 euros brut ou 2024, 70 euros en cas d'activité complémentaire.

Tout candidat désireux de postuler à un contrat doctoral doit constituer un dossier en trois exemplaires, comme suit :

- Une lettre de candidature / motivation adressé au directeur de l'école doctorale
- Un curriculum vitae (1 page)
- Un projet de thèse (4 pages)
- L'avis détaillé du Directeur de recherche

Un dossier est à remettre avant la date limite précitée :

- Au Directeur de l'École doctorale de rattachement
- Au Responsable de la formation de Master Recherche concerné
- Au Service des Doctorats, Université Paris Sorbonne, Maison de la Recherche, 28, rue Serpente, 75006 PARIS, Bureau D303, 3ème étage Mme Karine LEVEILLE - Tél. : 01.53.10.58.47

ATTENTION : Parallèlement, UN DOSSIER D'ADMISSION EN DOCTORAT est à retirer au Service des Doctorats et à remettre :

- Sitôt après votre acceptation par l'établissement (début juillet),
- et, avant le 20 juillet pour la session d'automne.

Le contrat doctoral, mis en place à la rentrée 2009, se substitue notamment aux contrats d'allocataire de recherche et de moniteur de l'enseignement supérieur.

Les anciens allocataires de recherche, quant à eux, continuent à être soumis à l'ancien statut.

Les allocataires de recherche recrutés en 2007 et 2008, ne bénéficiant pas déjà d'un monitorat avant l'intervention du décret du 23 avril 2009, ne peuvent plus obtenir un monitorat, compte tenu de l'abrogation du décret du 30 octobre 1989 relatif au monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur.

○ Caractéristiques essentielles du contrat doctoral :

- S'adresse aux doctorants inscrits en première année de thèse depuis moins de 6 mois

- CDD de droit public de 3 ans assorti d'une période d'essai de deux mois. Contrat unique et identique pour les établissements d'enseignement supérieur ou de recherche.

○ Activité de recherche ou activité de recherche assortie d'une activité complémentaire, à savoir :

- Enseignement dans le cadre d'une équipe pédagogique, pour un service annuel au plus égal au tiers du service annuel d'enseignement de référence des enseignants-chercheurs, défini à l'article 7 du décret du 6 juin 1984 susavisé
- Diffusion de l'information scientifique et technique pour une durée annuelle maximale de 268 heures ou 32 jours
- Valorisation des résultats de la recherche scientifique et technique pour une durée annuelle maximale de 268 heures ou 32 jours
- Missions d'expertise effectuées dans une entreprise, une collectivité territoriale, une administration, un établissement public, une association ou une fondation pour une durée annuelle maximale de 268 heures ou 32 jours

○ Rémunération (valeur septembre 2010) :

- 1684.93 euros brut - Temps plein recherche
- 2024.70 euros brut - Temps plein à raison de 5/6 recherche + 1/6 activité

○ Disponibilité et congés :

- les fonctionnaires titulaires candidats à un contrat doctoral devront obtenir une disponibilité de leur Rectorat (et non un détachement)
- les fonctionnaires non titulaires demanderont un congé sans traitement (et non un détachement ni une disponibilité).

3.7. Les bourses d'études et de recherche

En France, plusieurs institutions, musées et fondations proposent des bourses d'études ou des bourses doctorales et postdoctorales destinées à aider des étudiants, des doctorants et/ou de jeunes docteurs à mener à bien des projets de recherche originaux et innovants.

○ Domaine concerné : l'art moderne et contemporain

○ Bourse doctorale

Trois domaines sont ouverts au concours :

- L'histoire des expositions
- Les archives contemporaines : écrire l'histoire de l'art
- La mondialisation : recherches sur les pays du monde peu ou mal considérés par l'histoire occidentale de l'art.

Trois bourses sont ainsi susceptibles d'être attribuées à trois doctorants. Ces derniers seront étroitement associés aux activités de recherches du musée.

○ Domaine concerné : l'histoire de l'art de la seconde moitié du XIXe siècle

Le musée d'Orsay a créé un Prix en 2006, qui est attribué tous les ans à une thèse d'histoire de l'art portant principalement sur la deuxième moitié du XIXe siècle. Cette initiative a pour ambition de renforcer les liens entre musées et universités et de leur permettre de travailler ensemble plus activement au soutien des jeunes chercheurs dans leur discipline commune.

Ces thèses constituent des sommes de connaissances dont la diffusion reste trop souvent restreinte. Certains manuscrits sont considérés comme une avancée déterminante pour les chercheurs et leurs résultats ne profitent pas suffisamment à la communauté des historiens de l'art. Le musée d'Orsay entend désormais contribuer à la publication des apports les plus remarquables des jeunes docteurs.

○ Attribution

Le prix est attribué par un jury de cinq membres - universitaires et conservateurs - à une thèse soutenue à l'université, à l'EPHE ou à l'EHESS, à l'École des Chartes, ou à un mémoire de troisième cycle de l'École du Louvre. La thèse sera présentée telle que soutenue, accompagnée du rapport du jury, du résumé rédigé au moment du dépôt, d'une liste des publications de l'auteur et d'une note de ce dernier indiquant la manière dont le manuscrit serait remanié en vue d'une éventuelle publication.

○ Prix 2013

Le lauréat est Charlotte Foucher, Un symbolisme enfoui : les femmes artistes dans les milieux symbolistes en France au passage du siècle, thèse soutenue le 3 décembre 2012 à Université de Paris I, sous la direction de Pascal Rousseau. Le jury a également accordé un premier prix ex aequo au travail de Carole Halimi, Le tableau vivant de Diderot à Artaud, et son esthétique dans les arts visuels contemporains (XXe-XXIe siècles), thèse soutenue le 2 décembre 2012 à l'Université de Paris I, sous la direction de Jean-Claude Lebensztejn.

PRIX DES JEUNES CHERCHEURS DE LA FONDATION DES TREILLES^{xxxix}

La Fondation des treilles décerne une douzaine de prix par an. Ces aides à la recherche sont attribuées à des jeunes chercheurs français ou étrangers, en fin de thèse ou post-doctorant menant leur recherche en France. Les candidats doivent être âgés de moins de 35 ans et ne pas avoir soumis de candidature ayant fait précédemment l'objet d'un refus.

Ces prix sont d'un montant annuel de 20000 euros maximum. Un à deux prix par an sont préférentiellement décernés à des chercheurs ayant effectué un stage postdoctoral à l'étranger et désirant revenir en France.

○ Principes généraux d'attribution des prix

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés par courrier postal ordinaire en trois exemplaires (en aucun cas par courrier recommandé) et par courrier électronique.

La date limite de réception des dossiers est indiquée dans le formulaire de candidature.

Les prix sont strictement nominatifs. Les publications paraissant grâce à l'octroi de ce prix doivent faire mention du soutien de la Fondation des Treilles, qui sera destinataire d'un exemplaire.

PRIX DE LA FONDATION MARIANNE ROLAND MICHEL / COMITE FRANÇAIS D'HISTOIRE DE L'ART^{xl}

○ Domaine concerné : l'art français du XVIIIe siècle

En souvenir de l'historienne d'art qu'était Marianne Roland Michel, sa famille a fondé un prix qui est décerné chaque année pour aider à la publication de manuscrits qui s'inscrivent dans la suite de ses travaux.

Le prix est décerné à un ouvrage qui apportera une réflexion originale et ne se contente pas de regrouper une documentation, fût-elle en partie neuve (catalogue, sources d'archives...). Les manuscrits

présentés doivent l'être sous une forme publiable. Tout type de manuscrit peut être reçu ; en ce qui concerne les thèses, elles doivent avoir été remaniées afin que la délibération porte sur des ouvrages aboutis. La langue devra être le français ou l'anglais.

Le prix peut être aussi décerné à un ouvrage manuscrit écrit dans une autre langue pour aider à sa traduction et sa publication en français ou encore à un livre important, paru dans les quinze dernières années et dont la traduction en français comblerait une lacune gênante.

Les manuscrits ne pourront pas être présentés plus de deux fois.

Les ouvrages portent sur les thèmes suivants :

- Les artistes du XVIIIe siècle français
- Les phénomènes liés à la rocaïlle
- Les arts graphiques
- La nature morte
- Le paysage
- Voyages d'artistes et transferts de modèles
- Les collections et le commerce de l'art

Cette liste n'est pas exclusive, mais le manuscrit primé doit avoir un lien avec les sujets d'intérêt de Marianne Roland Michel.

○ Valeur du prix

Le prix est doté d'une somme de dix mille euros. Mille euros sont versés au lauréat, et neuf mille euros sont directement versés à l'éditeur. En cas de frais extraordinaires liés à la publication du livre (traduction d'un manuscrit, notamment), l'ensemble de la somme sera entièrement versée à l'éditeur et un supplément pourra être accordé.

Si aucun manuscrit ne paraît satisfaisant au jury, le prix sera mis en réserve et distribué l'année suivante ou ultérieurement si il n'y a pas, l'année suivante, deux bons manuscrits à primer. En aucun cas, il ne sera distribué par défaut.

En cas d'hésitation entre deux manuscrits excellents, les années où il n'y aurait pas de prix en réserve, le choix portera sur celui qui se rapproche le plus de l'art français du XVIIIe siècle et des préoccupations de Marianne Roland Michel.

○ Le jury

Le prix est décerné par un jury de cinq membres, choisis par le Comité français d'histoire de l'art, dont deux sont de nationalité étrangère. Nul ne pourra siéger plus de cinq années consécutives dans la commission, qui est renouvelée progressivement.

En 2011, le jury était composé de Monsieur Claude d'Anthenaise, directeur du musée de la Chasse et de la Nature de Paris, Monsieur Philippe Bordes, Professeur à l'Université de Lyon, Monsieur Thomas Kirchner, professeur à la Johann Wolfgang Goethe Universität de Francfort, Monsieur Pierre Rosenberg, de l'Académie française, Directeur émérite du musée du Louvre, Madame Katie Scott, Reader, University College London, The Courtauld Institute of Art. Et présidé par Monsieur Philippe Sénéchal, directeur du département des Études et de la Recherche à l'INHA et président du CFHA.

Les candidats, invités à se faire connaître, enverront leur manuscrit en trois exemplaires afin que chaque membre de la commission puisse forger son avis en connaissance de cause. Chacun sera invité à classer les manuscrits qui lui auront été soumis.

Au cas où il s'agirait d'un manuscrit – ou d'un ouvrage – écrit dans une langue que ne lit pas un membre de la commission, celle-ci peut faire appel à des experts extérieurs.

○ Conditions supplémentaires

Sur la page de titre du livre publié devra figurer la mention Prix Marianne Roland Michel et l'année du prix ; une page concernant le prix, qui sera fournie, devra être prévue. Dix exemplaires seront remis à la Fondation Marianne et Roland Michel.

LES SEJOURS D'ETUDE DE LA FONDATION DES TREILLES^{xii}

Le domaine des Treilles a été conçu pour offrir des conditions propices à la concentration et à la création.

Les séjours d'études sont ouverts à tous les champs de la connaissance où la créativité peut s'exprimer hors du laboratoire ou de l'atelier et sont destinés aux chercheurs et créateurs désirant en bénéficier individuellement ou en petit groupe.

Pour les séjours concernant 1 ou 2 personnes: elle peut s'étendre de 3 jours à 3 semaines. La durée maximale est d'une semaine.

Attention: les frais de transport jusqu'à l'aéroport ou à la gare d'arrivée restent à la charge des participants.

Pour faciliter l'évaluation des dossiers par le Conseil scientifique, les demandes de séjours d'études doivent comporter la proposition.

La fondation des treilles s'attend à ce que son soutien soit reconnu dans toute œuvre ou publication à laquelle le séjour aura contribué et engage les auteurs à lui faire parvenir un exemplaire.

○ Domaine concerné : l'art français du XVI^e, du XVII^e ou du XVIII^e siècle

Le Prix Nicole récompense chaque année l'auteur d'une thèse de doctorat portant sur l'art français du XVI^e, du XVII^e ou du XVIII^e siècle, relative à la peinture, au dessin, à la gravure, à la sculpture, à l'architecture ou aux arts décoratifs. Il est décerné sous l'égide du Comité français d'histoire de l'art.

Le prix Nicole 2013 a été attribué à Christian Omodeo pour sa thèse de doctorat, Le peintre romain Vincenzo Camuccini (1771-1844), soutenue à l'université de Paris-Sorbonne sous la direction du professeur Barthélémy Jobert.

Ne peuvent concourir que les candidats n'ayant pas à l'heure actuelle de situation professionnelle permanente.

Composition du jury :

- Vincent Droguet, conservateur en chef du patrimoine, château de Fontainebleau, 77300 (vincent.droguet@culture.gouv.fr)
- Marianne Cojannot-Le Blanc, Professeur d'Histoire de l'Art, Université Paris Ouest Nanterre-la défense (marianne.leblanc@libero.it)
- Bertrand Rondot, conservateur du patrimoine, musée national du château de Versailles 78000 Versailles (bertrand.rondot@chateauversailles.fr)

Le rapport de soutenance est à envoyer à chacun des membres du jury et un exemplaire de la thèse doit être adressé à Philippe Sénéchal.

○ Domaines concernés : les arts occidentaux et extra-occidentaux, les patrimoines matériels et immatériels, les institutions muséales et leurs collections, la technologie et la culture matérielle.

Plusieurs bourses sont proposées.

○ Bourses de recherche doctorale de la Fondation Martine Aublet

La Fondation Martine Aublet, sous l'égide de la Fondation de France, offrait, pour l'année universitaire 2013-2014, quatorze bourses de recherche doctorale à des étudiants inscrits en troisième cycle dans un établissement d'enseignement supérieur français ou en co-tutelle avec une université étrangère.

Les disciplines concernées étaient l'anthropologie, l'ethnomusicologie, l'ethnolinguistique, l'histoire de l'art, l'histoire, l'archéologie, et la sociologie.

Ces bourses sont destinées à financer exclusivement des recherches de terrain en Afrique, en Asie, en Océanie, au Moyen-Orient, dans l'Océan Indien et les Amériques amérindienne, latine et caribéenne.

Si aucun domaine thématique de recherche n'est privilégié, il est impératif que la méthodologie d'enquête soit qualitative et relève de l'observation participante ethnographique, du traitement d'archives et de la documentation historiographique (collections comprises), de la participation à des chantiers de fouilles archéologiques ou bien de la conduite d'entretiens thématiques et directifs. Ces bourses concernent donc la phase initiale de la réalisation d'une thèse (première et deuxième année de 3^o cycle) et non la phase de rédaction finale (à partir de la troisième année).

Ces bourses sont attribuées pour une durée de 12 mois non reconductible, du 1^{er} novembre au 31 octobre. Elles sont chacune d'un montant global de 15000 euros, versé en deux fois. Elles sont allouées après évaluation et sélection des dossiers par le Comité des rapporteurs et le Conseil Scientifique de la Fondation Martine Aublet, et validation par le Conseil d'administration de la Fondation. Aucune condition de nationalité n'est exigée.

Les demandes de bourses de recherche doctorale doivent être établies suivant un [formulaire à télécharger](#).

Le dossier de candidature devra être accompagné d'une lettre du directeur de thèse arguant de la qualité du projet présenté. Les lauréats seront tenus de remettre à la Fondation un rapport succinct à mi-parcours de leur recherche, puis un rapport complet à l'issue de celle-ci.

○ Bourses des collections

Le musée du quai Branly propose un programme de bourses d'étude pour la documentation de ses collections. Ces bourses visent à financer des enquêtes de terrain et /ou des travaux de documentation sur les collections de l'établissement, dédiées aux arts d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et des Amériques.

Cinq bourses étaient offertes pour l'année 2012-2013. L'une d'entre elles, la bourse du Cercle Lévi-Strauss, était financée par le Cercle Lévi-Strauss de la Société des Amis ; les quatre autres étaient proposées respectivement par le département de l'enseignement et de la recherche et par le

département du patrimoine et des collections. Le montant maximal de chacune de ces bourses était de 6000 euros.

Ce montant était destiné à couvrir, d'une part, les frais associés à l'enquête de terrain et/ou au travail d'archives nécessaires à la documentation des collections du musée du quai Branly et, d'autre part, le travail d'analyse et de rédaction nécessaire à la présentation et la mise en valeur des informations ainsi rassemblées. La recherche pouvait concerner une œuvre, une série d'objets ou d'images (estampes, photographies, etc.), une collection, des fonds d'archives (y compris sonores ou audiovisuelles) ou des ouvrages anciens.

Ces bourses d'étude pour la documentation des collections sont attribuées sur appel international à candidatures. Les dossiers de candidature sont examinés par un comité scientifique composé de chercheurs et de conservateurs. Elles sont ouvertes aux chercheurs non statutaires et aux étudiants, à partir du niveau M2.

Peuvent se porter candidates les personnes justifiant d'une compétence reconnue dans le traitement et l'analyse de collections extra-européennes ou possédant une expérience significative dans les domaines de l'histoire de l'art, de l'ethnographie ou de l'archéologie.

Les lauréats sont associés au musée le temps de leurs recherches. Ils bénéficient des ressources de la médiathèque et/ou de la muséothèque pour la consultation des objets ainsi que du soutien du département du patrimoine et des collections et de celui de la recherche et de l'enseignement.

Les attendus sont les suivants : en concertation avec les responsables de collection concernés, chaque lauréat doit contribuer à l'enrichissement des bases documentaires du musée sur le corpus étudié. Au terme de sa bourse, et dans un délai de trois mois, le lauréat doit remettre une note de recherche présentant les résultats de son travail pour une publication en ligne (en français ou en anglais) sur le site du musée.

Documents requis pour les lauréats étrangers (ressortissants hors UE) :

Pour les candidats étrangers (ressortissants hors UE) et sous certaines conditions, un « visa scientifique » seul peut permettre d'exercer une activité de recherche en France sans qu'il soit nécessaire d'obtenir en sus une autorisation de travail, dès lors que le chercheur dispose d'une convention d'accueil conclue avec l'organisme qui l'accueille (la convention valant autorisation de travail en France).

Le musée du quai Branly peut délivrer de telles conventions d'accueil aux chercheurs étrangers, leur permettant de faire une demande de visa scientifique avant leur arrivée en France.

Il appartient toutefois aux lauréats de se renseigner au préalable auprès des autorités compétentes de leur pays d'origine sur les démarches appropriées au regard de leur situation personnelle puis, muni

d'une convention d'accueil signée par le musée du quai Branly le cas échéant, de procéder ensuite eux-mêmes aux formalités administratives nécessaires à l'obtention du visa scientifique (dépôt d'une demande de visa auprès du Consulat de France du pays d'origine, etc.).

Montant et modalités de versement de l'allocation perçue par les lauréats :

- Lauréats-doctorants : allocation de 6000 euros net payable en une fois (par décision) sans charge, non soumise à l'impôt.
- Autres lauréats (hors doctorants) : contrat de vacation – allocation de 6000 euros net payable en trois fois (60% - 30% - 10%) soumise à l'impôt. Le premier versement est conditionné par la remise d'un rapport incluant le programme de recherche et la définition précise du corpus d'étude ; les deux derniers versements étant conditionnés à la remise d'un rapport sur les recherches conduites dans le cadre du projet, puis à la remise d'une note de recherche publiable sur le site internet du musée du quai Branly.

Dossier de candidature :

- le formulaire de candidature, complété et signé par le candidat, téléchargeable ici
- un curriculum vitae, comportant une liste des travaux et publications
- un programme de recherche succinct (15 000 signes maximum) incluant un bref descriptif des recherches effectuées et une proposition de recherche dans laquelle le candidat s'attachera à préciser le sujet (corpus, fonds ou collection étudié, aire géoculturelle...), la nature des recherches envisagées (travail de terrain, documentation scientifique...), la méthodologie proposée et les enjeux scientifiques du projet.
- un calendrier prévisionnel des étapes du travail et une estimation des dépenses envisagées.
- une lettre de recommandation d'une personnalité scientifique reconnue. Celle-ci devra être adressée au musée, en marge du dossier du candidat.
- Le dossier de candidature et la lettre de recommandation devront obligatoirement faire l'objet d'un double envoi
- par voie électronique, à l'adresse suivante : bourses-collections@quaibrantly.fr
- par courrier postal (avec mention 'Candidature Bourses Documentation des collections' portée sur l'enveloppe, à

Établissement public du musée du quai Branly
Département de la recherche et de l'enseignement
222 rue de l'Université
75343 Paris cedex 07

○ Bourse du Cercle Lévi-Strauss

La bourse du Cercle Lévi-Strauss, attribuée pour la première fois en 2010, s'inscrit désormais dans le programme de bourses des collections mis en place par le musée du quai Branly. Il s'agit d'une bourse de courte durée, financée par la Société des Amis et dotée d'un montant de 6000 euros. Elle est destinée à permettre à des chercheurs non statutaires ou des étudiants à partir du niveau M2 de financer une enquête de terrain ou un travail d'archives visant à documenter les collections du musée.

BOURSES DE RECHERCHE ET PRIX DE LA FONDATION MARC DE MONTALEMBERT / INHA^{xlv}

○ Domaine concerné : l'histoire des arts de la Méditerranée

La Fondation Marc de Montalembert attribue chaque année :

- une bourse pour la réalisation d'un projet transculturel et original par un jeune, garçon ou fille de moins de 30 ans durant l'année d'attribution, originaire d'un pays qui borde la mer Méditerranée ; ce projet doit correspondre à une vocation personnelle
- un prix, en association avec l'institut national d'histoire de l'art à Paris, pour permettre à un jeune chercheur d'un pays méditerranéen de mener à bien une recherche sur l'histoire des arts de la Méditerranée.

La Fondation, par sa bourse et par son prix, appuie des projets qui visent à mieux connaître et faire connaître les cultures de la Région méditerranéenne, leur diversité et leurs richesses. Des projets ont ainsi été réalisés dans les domaines de l'écriture, de l'architecture, de la photographie, de la peinture, de la musique et du chant, de l'histoire de l'art, de l'ethnographie.

○ La bourse Marc de Montalembert

La bourse est attribuée à un projet sur un thème culturel qui réponde aux aspirations personnelles du candidat. Celui-ci, quel que soit son niveau d'études ou sa formation, aura déjà fait la preuve de sa vocation par un début de réalisation. Le thème du projet devra être approfondi hors du pays d'origine du candidat. Au cours du voyage le candidat développera sa connaissance des cultures de la Méditerranée et observera tout ce qui peut servir à mieux apprécier les diversités culturelles et à encourager le respect des différences.

L'aboutissement du projet sera une œuvre originale résultant des connaissances et de l'expérience acquises durant le voyage – sous une forme du choix du candidat, susceptible d'être publiée et diffusée.

Le boursier pourra, s'il le souhaite, élaborer son témoignage durant un séjour à la Fondation Marc de Montalembert à Rhodes

L'appel à candidatures est publié le 1er octobre de chaque année. Les intéressés doivent faire demande du formulaire de candidature avant le 15 décembre. Le formulaire et le dossier complet doivent être renvoyés le 31 décembre au plus tard. Le lauréat est invité à recevoir la bourse le 25 avril, jour de l'ouverture annuelle de la Fondation, à Rhodes. Le lauréat devra être en mesure de présenter le résultat de son projet et le témoignage élaboré le 25 avril de l'année suivante. La Fondation pourra envisager d'aider la publication du résultat de la bourse.

○ Le Prix Marc de Montalembert

Par ailleurs, depuis 2010, un prix Marc de Montalembert est décerné en association avec l'institut national d'histoire de l'art, INHA, à Paris à un jeune chercheur de la région méditerranéenne. L'objectif du prix est d'encourager, avec l'appui de l'INHA, la finalisation d'un travail contribuant à une meilleure connaissance des arts, de la culture et des humanités en Méditerranée. La Fondation Marc de Montalembert offre au lauréat la possibilité de séjourner dans les locaux de son siège à Rhodes, en Grèce. Le Prix a un montant de 8000 Euros.

BOURSES DE RECHERCHE DE LA FONDATION NAPOLEON^{xiv}

○ Domaine concerné : l'art et histoire du Premier et Second Empire

Afin d'encourager la recherche universitaire sur les deux Empires, la Fondation Napoléon accorde, chaque année, six bourses d'études à des étudiants de troisième cycle préparant une thèse sur des sujets concernant le Premier ou le Second Empire.

Les bourses sont accordées par le jury des Prix et Bourses de la Fondation Napoléon. Chaque bourse est d'un montant de 7 500 Euros.

Le règlement des Prix et Bourses d'étude de la Fondation Napoléon est téléchargeable sur le site au format pdf.

Pour concourir, il convient de remplir un [formulaire téléchargeable sur le site](#), de le compléter des pièces indiquées dans le document pdf, et de le retourner par voie postale avant le 30 septembre de l'année en cours.

Le dossier complet doit être adressé à :

Fondation Napoléon, Bourses d'études
7 rue Geoffroy Saint-Hilaire
75005 Paris

Informations sur les Bourses d'études :
M. Thierry Lentz, directeur de la Fondation Napoléon
lentz@napoleon.org

BOURSES D'ETUDES ET DE RECHERCHE DU CENTRE ALLEMAND DE L'HISTOIRE DE L'ART

○ Bourses doctorales et postdoctorales

Le Centre Allemand d'Histoire de l'Art (Deutsches forum für kunstgeschichte) se considère essentiellement comme un lieu de recherche à l'attention des nouvelles générations de scientifiques du monde entier. Créé en 1997 à titre expérimental grâce au financement du Ministère allemand de l'Éducation et la Recherche, il a été dirigé par le professeur Thomas W. Gaehtgens, jusqu'en 2007 puis par le professeur Andreas Beyer.

La mission essentielle du Centre est de promouvoir et de centraliser les recherches allemandes sur la France dans le domaine de l'histoire de l'art et réciproquement de stimuler l'intérêt des sciences humaines françaises pour l'art et l'histoire de l'art allemands. Les projets de recherche, les programmes de bourse et les différentes publications réunissent des chercheurs du monde entier et abordent des thèmes allant de l'époque médiévale à la période contemporaine. Le Centre travaille en synergie avec des musées, des universités et d'autres instituts de recherche, participe à l'élaboration de nombreuses expositions et organise des cours et des voyages d'étude.

Afin de s'acquitter au mieux de cette mission, le Centre est soucieux d'intégrer dans son travail les perspectives d'autres traditions scientifiques, issues de différents pays d'Europe ou d'ailleurs. Les bourses d'études attribuées dans le cadre du sujet annuel sont ouvertes à l'international.

○ Bourses annuelles

Le Centre Allemand d'Histoire de l'Art attribue tous les ans jusqu'à six bourses (Septembre - Août) destinées à un thème annuel défini par le directeur en concertation avec les membres du Conseil scientifique.

Les bourses s'adressent principalement aux doctorants et post-doctorants en histoire de l'art ayant commencé leurs travaux de recherches ou leur projet de thèse ou qui envisagent de le finaliser. Bien que destinés en priorité aux futures générations de scientifiques françaises et allemandes, tous les candidats sans distinction de nationalité peuvent déposer un dossier.

Grâce à ce soutien, les étudiants ont la possibilité de collaborer, au-delà de leurs propres sujets de recherches, à une thématique plus générale en histoire de l'art. Dans un contexte cosmopolite et la

plupart du temps sous la tutelle de deux responsables originaires de France et d'Allemagne, les boursiers de l'année terminent leur travail par un colloque de clôture et par la publication du volume annuel.

○ Bourses de recherche

Au-delà des dimensions concrètes des contenus respectifs des thèmes de recherche, l'accent est mis sur les traditions scientifiques et méthodologiques à travers les projets de recherche du Centre Allemand d'Histoire de l'Art, souvent en collaboration avec les institutions françaises mais également dans le cadre des projets de recherche individuels.

○ Bourses d'études

Le Centre Allemand d'Histoire de l'Art organise des cours en France et en Allemagne. Ces séjours à thème, qui durent en général une semaine, doivent en priorité transmettre les connaissances sur le paysage artistique allemand aux étudiants français et l'art et l'histoire de l'art français aux étudiants allemands.

BOURSES D'ETUDES DE LA FONDATION KENZA / INSTITUT DE FRANCE^{xvi}

○ Domaine concerné : les beaux-arts et l'histoire de l'art

La Fondation Kenza soutient chaque année plusieurs étudiants en beaux-arts et en histoire de l'art parmi plusieurs établissements nationaux d'excellence afin de poursuivre leur cursus à l'étranger. Le montant des bourses est fixé en fonction du pays de destination des lauréats et peut atteindre 10.000€.

Conditions d'éligibilité :

- Vous êtes citoyen français et avez moins de 28 ans au 1er janvier de l'année d'attribution de la bourse
- Vous êtes diplômé du baccalauréat et poursuivez, à la date du dépôt de candidature, des études supérieures, principalement dans l'un des établissements suivants : École du Louvre, École nationale supérieure d'art de Bourges, École nationale supérieure d'art de Dijon, École nationale supérieure d'art de Nancy, École nationale supérieure d'art de Nice (Villa Arson), École nationale supérieure d'art Limoges-Aubusson, École nationale supérieure d'arts Paris-Cergy, École nationale supérieure des beaux-arts de Paris, École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon, Studio national des arts contemporains (Le Fresnoy), Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Université Paris-Sorbonne (Paris IV), Université Sorbonne Nouvelle (Paris III)

- Vous envisagez des études non doctorantes à l'étranger en beaux-arts ou en histoire de l'art pour l'année scolaire de l'année d'attribution de la bourse

Les critères d'attribution :

- Votre ambition et vos objectifs
- L'excellence de votre parcours
- Votre situation financière

Il n'y a aucune restriction en ce qui concerne l'école ou l'université choisie, même si la qualité des études envisagées sera prise en compte pour apprécier l'excellence de votre candidature.

Processus de candidatures :

Notre processus est en parallèle des candidatures aux universités ou écoles auxquelles vous postulez. Il commence par l'envoi d'un dossier qui inclut notamment un curriculum détaillé, vos meilleurs travaux, des lettres de recommandation, vos diplômes et la déclaration de revenus de vos parents. La date limite de dépôt des candidatures est la mi-décembre. Les candidatures incomplètes ou tardives ne seront pas considérées. Les étudiants invités au second tour rencontreront le jury composé notamment de membres du conseil de la Fondation et de personnalités extérieures.

Contact : contact@fondationkenza.org

PRIX DU PATRIMOINE CULTUREL DE L'UNION EUROPEENNE / CONCOURS EUROPA NOSTRA^{xlvii}

○ Domaine concerné : la conservation du patrimoine européen

Le Prix du Patrimoine Culturel / Concours Europa Nostra célèbre l'excellence dans la conservation du patrimoine européen. Les catégories vont de la restauration de bâtiments et leur adaptation à de nouvelles utilisations, à la réadaptation de paysages urbains et ruraux, en passant par l'étude de sites archéologiques ou l'entretien de collections d'art. De plus, il tend à promouvoir la recherche, les contributions exemplaires dans le domaine de la conservation par des individus ou des organisations, ainsi que des projets d'enseignement liés au patrimoine culturel. Ce programme de prix bénéficie du soutien de la Commission Européenne dans le cadre du Programme Culture. Europa Nostra est en charge de l'organisation de la sélection ainsi que de de la cérémonie de remise des prix.

Ce programme de prix pour le patrimoine aspire à promouvoir des standards et compétences de haute qualité dans le domaine de la conservation, et à stimuler les échanges internationaux dans le

secteur du patrimoine. En étendant « le Pouvoir de l'Exemple », le Prix entend encourager de nouvelles initiatives et projets liés au patrimoine à travers toute l'Europe.

○ **Catégorie 1 : Conservation**

Réalisations exemplaires dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel dans les domaines suivants :

- Patrimoine Architectural : Bâtiments uniques ou ensemble de bâtiments dans un cadre aussi bien urbain que rural
- Ajouts, transformation de bâtiments, ou nouvelle construction dans des régions historiques
- Structures et sites industriels et d'ingénierie
- Paysages culturels : Milieux urbains historiques, paysages urbains, villes ou villages, squares, rues
- Paysages culturels, parcs et jardins historiques, zones planifiées urbaines ou rurales, zones d'importance culturelle, environnementale et/ou agricole
- Sites archéologiques, y compris archéologie subaquatique, pouvant conduire à des démarches culturelles ou éducatives
- Œuvres d'art et collections: collections d'intérêt historique et artistique ou œuvres d'art anciennes

○ **Catégorie 2 : Recherche**

Des recherches exemplaires qui mènent à un résultat concret et tangible dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel en Europe dans un des domaines de la catégorie 1 mentionné ci-dessus.

○ **Catégorie 3 : Contributions exceptionnelles**

Ouverte aux individus ou aux groupes qui ont contribué à la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel en Europe dans l'un des domaines de la catégorie 1 mentionnés ci-dessus. Cette contribution doit être d'un niveau exceptionnel dans le contexte européen.

○ **Catégorie 4 : éducation, formation et sensibilisation**

Initiatives exemplaires liées à l'éducation au patrimoine et aux programmes de formation et de sensibilisation.

○ Domaine concerné : étude et recherche en matière de restauration et de conservation d'œuvres d'art contemporain

Le soutien pour l'étude et la recherche en matière de restauration et de conservation d'œuvres d'art contemporain peut être accordé à un restaurateur par le Centre national des arts plastiques. Sa démarche s'inscrit dans un cadre professionnel. La demande doit en effet être validée par des travaux antérieurs significatifs. Ce soutien permet au restaurateur de mener à bien un projet spécifique en liaison avec une (des) institution(s) spécialisée(s) de son choix, en France ou à l'étranger.

Le montant du soutien ne peut pas excéder 8000 €. Toutefois, le demandeur peut éventuellement renouveler sa demande une fois pour un complément d'allocation dont le montant maximum est de 4 000 euros pour trois mois et de 8 000 euros pour six mois.

Attribution de l'aide :

Les demandes sont instruites par le bureau du soutien à la création puis examinées par les membres de la commission nationale consultative. Composée de professionnels de l'art contemporain et de membres d'institutions publiques (École supérieure d'art, Institut national du patrimoine, etc.), elle se réunit 1 fois par an.

Après examen des demandes et délibérations, la commission nationale consultative formule un avis sur chaque projet. Pour les demandes ayant reçu un avis favorable, elle propose au directeur du CNAP l'attribution d'un soutien financier. La commission peut également proposer l'ajournement ou l'irrecevabilité d'une demande.

BOURSES DE RECHERCHE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE ET DE SES MÉCÈNES^{xlix}

○ Domaines de recherche : collections de la BnF, histoire du livre et des bibliothèques, littérature française contemporaine, photographie, art de l'être et du paraître.

Désireuse de développer ses relations avec le monde de la recherche, la Bibliothèque nationale de France lance chaque année depuis 2003 des appels à chercheurs : chercheur associé et chercheurs invités. Ils sont destinés aux étudiants français et étrangers, ayant un master recherche ou un doctorat en projet/en cours et inscrits dans un établissement français de recherche. Ils portent sur des travaux ayant pour objet les collections ou l'organisation de la BnF, en lien avec une recherche universitaire. À

partir de ces thèmes, la Bibliothèque propose un catalogue de sujets présentés dans le document de l'appel à chercheur, mais les candidats sont également incités à proposer d'autres sujets de recherche.

Les candidats sont sélectionnés lors d'une commission spécifique, émanation du Conseil scientifique de la bibliothèque. Ils bénéficient ensuite du statut de chercheur associé. Les projets de recherche sont suivis parallèlement par un tuteur à la bibliothèque et par leur directeur de recherches universitaires. Des possibilités de publication sont offertes pour faire connaître les résultats des travaux entrepris.

Depuis 2004, les dossiers des chercheurs associés accueillis par la BnF au cours de l'année universitaire suivante sont examinés en commission. Elle détermine, parmi ceux-ci, les trois bénéficiaires d'un soutien financier de 10 000 € accordé pour un an par la Bibliothèque, et auxquels est attribué le statut de chercheur invité. Parmi eux, un chercheur invité se consacre à un projet de recherche portant sur l'histoire du livre et des bibliothèques.

À noter que d'autres bourses de recherche sont accordées, sur des thèmes spécifiques, grâce au soutien de plusieurs mécènes de la Bibliothèque nationale de France.

Pour maintenir des liens étroits avec le monde de la recherche, la Bibliothèque nationale de France lance chaque année un programme d'appel à chercheurs. Il permet d'offrir un accueil privilégié, assorti de divers avantages, à des chercheurs intéressés par des travaux sur les collections ou l'histoire de l'institution et les moyens de les valoriser, en lien avec des thèses ou masters recherche. Cet appel à chercheur englobe l'ensemble des départements de la BnF, sur des sujets allant de l'antiquité au XXI^e siècle. Chaque année universitaire, une petite dizaine de nouveaux chercheurs associés sont sélectionnés dans le cadre de ce programme. Les collections de la Bibliothèque nationale de France peuvent intéresser l'ensemble de la communauté des chercheurs. Chacun des domaines de la recherche universitaire peut ainsi y trouver matière à partir de fonds peu explorés ou encore inédits de l'établissement : acquisitions récentes, dons, fonds non classés, archives administratives, dépôt légal de l'Internet. Les recherches peuvent également porter sur les moyens de mettre en valeur les collections de l'institution.

La recherche innovante en littérature ou en sciences humaines et sociales est intimement liée aux nouveaux outils développés par les technologies de l'information et de la communication. Cette démarche de recherche est désignée sous le nom d'« humanités numériques » ou digital humanities. La Bibliothèque promeut ce type de recherche qui intègre la culture numérique dans ses pratiques. Les recherches relevant des humanités numériques sont pluri disciplinaires et se nourrissent naturellement des collections encyclopédiques de la Bibliothèque. Elles se fondent sur des corpus traités de façon numérique : encodage de sources textuelles manuscrites dans BnF Archives et Manuscrits (BAM), numérisation du patrimoine dans Gallica, arts et littératures numériques, fouille de données (data mining) dans les archives du dépôt légal du Web, archives orales du département de l'Audiovisuel. Elles mobilisent les moyens informatiques en développant des systèmes d'information géographique, de

lexicométrie, de cartographie du Web, de représentation et de numérisation en 3D pour n'en citer que quelques-unes. Enfin, les chercheurs qui s'y consacrent diffusent leurs résultats au-delà du strict cercle universitaire et académique, en exploitant la communication en réseau comme les carnets de recherche édités sous forme de blogs sur le site hypotheses.org ou le recours à l'édition électronique en ligne. C'est tout le sens de sujets tels que Internet et sciences sociales ou l'étude du fonds du CESTA (Centre d'étude des systèmes et des technologies avancées), mais aussi celui sur les programmes de concert et d'opéra.

Pour aider les chercheurs dans leur choix, les différents départements de la Bibliothèque leur proposent une liste de 46 sujets pouvant servir de points de départ à des masters recherche ou plus souvent à des thèses. Ces sujets sont organisés autour de plusieurs axes. On trouvera ci-après ceux concernant l'archéologie et l'histoire de l'art :

- Collections : histoire et analyse
- Bibliographies et catalogues
- Sources et ressources thématiques

Non exclusive, cette liste de sujets présente seulement des suggestions de recherche privilégiées par les différents départements de la Bibliothèque. Les candidats à l'appel à chercheurs ne doivent donc pas hésiter à proposer à la Bibliothèque des sujets de recherches dans leur discipline, en lien avec les collections peu connues ou peu exploitées de la Bibliothèque.

○ Le chercheur associé (1 an, renouvelable 2 fois) :

- réside en France métropolitaine.
- bénéficie d'un tuteur d'accueil et d'accompagnement à la Bibliothèque nationale de France, de la gratuité des titres d'accès, d'un crédit pour des travaux de photocopie, d'un soutien pour la reproduction photographique des documents liés à ses travaux, d'une messagerie électronique, d'éventuels frais de missions de recherche.
- son sujet de recherches est défini, pour la part des travaux effectués à la bibliothèque et pour la part correspondant au cadre universitaire, en accord avec le directeur du département d'accueil et le directeur de recherche dans l'enseignement supérieur.
- les résultats de ses travaux de recherche peuvent être présentés pour publication au comité éditorial et à la Revue de la Bibliothèque nationale de France, ou bénéficier d'un soutien de coédition.
- l'évaluation de ses travaux a lieu deux fois par an ; le bilan des recherches est communiqué au Conseil scientifique de la Bibliothèque nationale de France.

- le bénéfice de son statut est formalisé par un contrat cosigné par le président de la Bibliothèque, le chercheur associé et son directeur de recherche dans l'enseignement supérieur.

○ Le chercheur invité BnF - Pasteur Vallery-Radot (1 an, non renouvelable) :

- bénéficie des mêmes avantages que le chercheur associé.
- perçoit une allocation de 10 000 euros. Attention : le soutien financier dont bénéficiera le chercheur invité fera l'objet de deux versements, après évaluation de la recherche entreprise, au cours de l'année 2014.
- le bénéfice de son statut est formalisé par un avenant au contrat de chercheur associé, signé au préalable.
- l'attribution d'un soutien financier ne peut avoir lieu qu'une fois dans le cadre du contrat de chercheur invité.

BOURSES INHA POUR DES SEJOURS DE RECHERCHE A PARISⁱ

○ Bourse doctorale et postdoctorale

Remboursement de frais de mission à hauteur de 500 € pour un séjour de recherche à Paris.

Conditions :

Doctorants inscrits dans une université européenne ; chercheurs engagés dans la vie professionnelle (MCF, Conservateur du patrimoine, conservateurs territoriaux et attaché de conservation), sans condition de nationalité.

Dossier de candidature :

CV, lettre de motivation (projet, fonds et collections consulter, durée du séjour).

Période d'ouverture de l'appel à candidature : **novembre - janvier**

FONDATION ATELIERS D'ART DE FRANCE " PRIX DE LA PENSEE "ⁱⁱ

La Fondation Ateliers d'Art de France, sous l'égide de la Fondation du Patrimoine, a pour objet la sauvegarde, la promotion et le développement des métiers d'art, de création, de tradition et

d'entretien-conservation du patrimoine. Dans ce cadre, cette fondation organise un prix intitulé « La Pensée » qui est ouvert à toute personne résidant en France qui, par son regard, sa pensée ou ses écrits, participe au rayonnement, à la valorisation ou à l'histoire des métiers d'art.

Les domaines abordés peuvent être les sciences sociales, la philosophie, l'image, la poésie, la critique,... et prendre la forme d'un essai, d'une thèse, d'un reportage, d'une fiction, d'une biographie, d'un portrait,...

Le contenu proposé doit être suffisamment avancé et explicite pour permettre au jury de percevoir sa forme finale et d'évaluer sa pertinence.

La dotation du prix :

La Fondation finance l'édition et la diffusion du contenu proposé par le lauréat. Le support final peut être un livre classique ou numérique ; il pourra comporter des éléments audio-visuels (par exemple : livre-CD). Le lauréat reçoit également un chèque de 5000 € et bénéficie du reversement des droits d'auteur.

Modalités de participation :

Le candidat, qu'il soit une personne physique ou morale, n'est pas tenu d'appartenir au monde des métiers d'art pour autant que son projet les serve. Dans tous les cas, il devra proposer un contenu inédit destiné à être diffusé et dont il est l'auteur.

IMPORTANT : Pour les candidatures issues du Labex merci de prévenir l'équipe de coordination de PATRIMA afin d'obtenir la labélisation et un accompagnement pour le dépôt de votre projet.

BOURSES D'ETUDES – RECHERCHE DE LA FONDATION DES MONUMENTS HISTORIQUES^{lii}

Dans le cadre du partenariat qui est en train de se construire entre la Fondation des Sciences du Patrimoine et la Fondation des Monuments Historiques, il était proposé aux doctorants PATRIMA de participer à l'appel à candidatures « Bourses d'études – Recherche 2013-2014 » de la FMH.

Ce soutien financier vise à compléter la réalisation du projet de thèse par le financement de formations spécifiques, de participation à des colloques ou séminaires, de prestations...

Le financement demandé ne doit pas excéder 5 000€.

La Fondation d'entreprise L'Oréal a été créée en octobre 2007. Ses missions s'organisent autour de trois chantiers : encourager l'éducation, promouvoir la recherche scientifique et aider les personnes fragilisées. Promouvoir la recherche scientifique, c'est avant tout consacrer l'excellence et encourager les talents. La Fondation L'Oréal entend soutenir des projets et s'engage à promouvoir la recherche en sciences humaines dans le domaine de la beauté. Le programme « Sens de la beauté », dans lequel s'intègre la bourse de recherche sur l'art de l'être et du paraître vise à mettre en lumière les apports liés aux modifications de l'apparence et à donner une lecture pluridisciplinaire de la beauté (sociologique, historique, esthétique, artistique)

Ce partenariat avec la BnF donne à la Fondation d'entreprise L'Oréal la possibilité d'étendre son action en faveur de la recherche individuelle – universitaire et personnelle – en lien avec des collections patrimoniales éminentes, dont l'exploitation et la valorisation bénéficieront à l'ensemble de la communauté scientifique. Ce soutien permet de financer l'attribution annuelle d'une bourse de 10 000 euros à un chercheur travaillant dans le domaine de l'art de l'être et du paraître. L'appel à projets de recherche est ouvert aux chercheurs français et étrangers, sans limite d'âge.

Le projet du chercheur doit obligatoirement s'appuyer sur les collections de la Bibliothèque nationale de France, et ce, dans le ou les différents départements concernés par son sujet de recherche.

Les études s'inscriront dans le programme de recherche en sciences humaines soutenu par la Fondation d'entreprise L'Oréal, intitulé le « Sens de la beauté », destiné à constituer un corpus de connaissances en sciences sociales sur la beauté et/ou l'apparence. Les candidatures peuvent ainsi concerner l'art de l'être et du paraître sous des angles esthétiques, historiques, sociologiques, économiques, religieux, etc. Elles seront développées selon les thèmes suivants :

- le corps décoré (les ornements de la peau, du visage, des cheveux, l'image de la beauté, le maquillage, à la ville et à la scène, le corps peint...), de l'Antiquité à nos jours et dans les différentes civilisations et cultures pour lesquels des documents sont conservés dans les collections de la Bibliothèque nationale de France ;
- le corps construit, que ce soit dans la vie sociale (la fabrique du corps, la fête, le sport, la gymnastique, la santé, l'hygiène), dans certaines circonstances (le mariage, la grossesse...), dans des représentations à caractère symbolique (les postures, les modèles et canons esthétiques, le corps dans les jeux, le graphisme, la publicité, l'héraldique, les emblèmes, devises, allégories, les religions, le cinéma, la bande dessinée...), voire dans le monde virtuel. Les sujets proposés enrichiront la connaissance des fonds de la Bibliothèque nationale de France, proposeront de nouveaux outils, et s'appuieront obligatoirement sur un projet de valorisation.

La Bourse de recherche L'Oréal sur l'art de l'être et du paraître s'intègre dans le programme de l'appel à chercheurs lancé chaque année par la Bibliothèque nationale de France afin de resserrer ses liens avec le monde de la recherche, et qui lui permet d'accueillir des doctorants ayant le statut de chercheurs associés ou de chercheurs invités.

BOURSE DE RECHERCHE LOUIS ROEDERER SUR LA PHOTOGRAPHIE^{iv}

Le Champagne Louis Roederer s'investit depuis 2003 dans la création et le développement de la Galerie de photographie de la Bibliothèque nationale de France en soutenant un programme international d'expositions, tout en contribuant à la découverte d'artistes aux talents moins connus du grand public. Afin d'étendre son action en faveur de la photographie, le Champagne Louis Roederer souhaite financer un travail de recherche dans ce domaine en finançant l'attribution annuelle d'une bourse de 10 000 euros à un chercheur.

La bourse de recherche Louis Roederer sur la photographie est offerte aux chercheurs et spécialistes, français et étrangers, dans le domaine de la photographie, sans limite d'âge et de manière très large. Le rattachement à un organisme universitaire et la recommandation d'un directeur de recherche ne sont pas obligatoires. Peuvent ainsi concourir, chercheurs, spécialistes, journalistes, théoriciens, bibliographes, auteurs, producteurs, ...

La bourse de recherche Louis Roederer sur la photographie s'intègre dans le programme de l'appel à chercheurs national lancé chaque année par la Bibliothèque nationale de France afin de resserrer ses liens avec le monde de la recherche, et qui lui permet d'accueillir des doctorants ayant le statut de chercheurs associés ou de chercheurs invités.

PRIX DE THESE DE L'INSTITUT DU GENRE^{iv}

Pour soutenir la jeune recherche et encourager la diffusion des connaissances dans le domaine du genre et des sexualités, le Groupement d'Intérêt scientifique Institut du Genre a créé en 2013 un prix de thèse.

Le prix s'adresse à tous les docteur-e-s ayant soutenu une thèse dans les deux années précédentes dans le domaine des Lettres, Sciences Humaines et Sociales dans un des établissements partenaires du GIS (voir les établissements partenaires). Le sujet de thèse doit s'inscrire dans les axes définis par le programme de l'Institut du Genre (voir le programme scientifique).

Il a pour objectif prioritaire une aide à la publication soit sous forme d'ouvrage, soit sous forme d'article dans une revue à comité de lecture, et offre une dotation pouvant être partagé entre deux lauréat-e-s.

Les candidats déposent auprès de l'Institut du Genre un dossier sous format Pdf complet, composé des pièces suivantes:

- Formulaire de candidature (à compléter)
- Curriculum Vitae (1 page)
- Résumé de la thèse (5000 signes maximum)
- Rapport de soutenance
- Thèse en version électronique

Après la remise du prix, les résumés des thèses présentées figureront sur le site sous réserve de l'autorisation des candidat(e)s.

Toutes les candidatures valides sont examinées par le Conseil scientifique de l'IDG qui élit les lauréat(e)s lors de sa réunion de l'automne.

Critères de sélection :

- Une attention particulière est accordée à l'originalité du sujet et de la démarche scientifique.
- Est également pris en compte le caractère interdisciplinaire de la démarche scientifique (sans que ce critère soit exclusif).
- Les thèses étant destinées à être publiées, un fort intérêt est porté à la qualité d'écriture.

Les dossiers sont à déposer auprès de l'Institut du Genre par voie électronique au printemps (voir calendrier annuel) à l'adresse du contact administratif :

isabelle.pastor-sorokine@mshparisnord.fr

FONDATION THIERS, CENTRE DE RECHERCHES HUMANISTES^{hi}

Candidatures aux bourses doctorales de la Fondation Thiers pour la période allant du 1^{er} septembre (An+1) au 31 août (An+1).

Au nombre de dix au maximum, les Bourses accordées par la Fondation Thiers (Centre de recherches humanistes) sont réservées à des candidates et candidats âgés de moins de trente ans au 1^{er} septembre de l'année où démarre la bourse (An+1).

Ils doivent être doctorants dans le domaine des sciences humaines et sociales ; ils ne doivent pas avoir soutenu leur thèse à la date du 1er septembre de l'An+1, et celle-ci doit être inscrite depuis au moins deux ans à la date limite de dépôt de candidature (septembre de l'année de dépôt de la candidature An 0).

On ne peut pas être candidat en même temps à une Bourse et à une Pension de la Fondation Thiers. On ne peut pas être candidat plus de deux fois à une Bourse de la Fondation Thiers.

Ces Bourses sont destinées à des agrégés de l'enseignement secondaire, à des archivistes paléographes et à des conservateurs du patrimoine engagés dans des études doctorales, aboutissant à une thèse rédigée en français.

Ces Bourses, qui sont d'une année, correspondent à un versement mensuel de 1800 €.

Les candidats doivent faire parvenir à la Fondation Thiers (Centre de Recherches humanistes), 27, place Saint-Georges, 75009-Paris, leur dossier de candidature avant fin septembre de l'An 0.

Celui-ci, rédigé en langue française, doit comporter, en onze exemplaires :

- un c.v.
- un résumé de 2 000 signes au maximum (une page) de leur projet de recherche
- un exposé de ce projet en 10 000 signes au maximum (5 pages)
- l'attestation d'inscription en thèse, comportant la date de cette inscription
- la photocopie de la pièce d'identité

Le Directeur du Centre de Recherches humanistes – Fondation Thiers apprécie la conformité des candidatures aux conditions exigées.

Les lettres de recommandation (pas plus de trois), émanant notamment des directeurs de thèse, peuvent être jointes au dossier ou parvenir directement à la Fondation Thiers.

Les candidats retenus pour l'audition, éventuellement après l'établissement d'une liste d'admissibilité sur dossier établie par la Commission de la Fondation, seront convoqués en novembre ou décembre de l'An 0. Chaque audition dure trente minutes, dont dix minutes d'exposé de son parcours et de son projet par le candidat.

BOURSES FONDATION PALLADIO^{lvii}

La Fondation Palladio, sous l'égide de la Fondation de France a décidé d'octroyer en 2013 dix bourses de 10.000 € à des étudiants, chercheurs et jeunes professionnels afin de leur donner les moyens de mener à bien leurs projets de formation ou de recherche (doctorale ou postdoctorale) dans

les domaines liés à l'industrie immobilière, à la construction de la ville, à la place de l'individu dans la Cité.

○ Une initiative de la Fondation Palladio

La Fondation Palladio accompagne les jeunes générations en leur donnant les moyens de mener à bien leurs projets de formation ou de recherche dans les domaines liés à l'industrie immobilière, à la construction de la ville et des territoires, à la place de l'homme dans la Cité.

Les projets devront être présentés sous le parrainage d'une université française, étrangère ou d'une grande école et / ou sous le parrainage d'une entreprise de l'industrie immobilière ou d'un autre secteur concerné par la problématique urbaine.

Les étudiants, chercheurs et jeunes professionnels peuvent être :

- des étudiants de Master désirant poursuivre leurs études, en France ou à l'étranger, par une formation complémentaire dans les domaines précisés ci-dessus ou par une thèse.
- des doctorants en aménagement, architecture, droit, économie, gestion, géographie, finance, sociologie, urbanisme.
- des chercheurs dans le cadre de leur recherche postdoctorale.

FONDATION FYSSSEN : PRIX INTERNATIONAL^{lviii}

La Fondation Fyssen lance des appels concernant des recherches en ethnologie, ethnologie, paléontologie, archéologie, anthropologie, psychologie, épistémologie, logique et sciences du système nerveux.

Un Prix International est attribué à un chercheur qui s'est distingué par une activité de recherche fondamentale qui correspond, directement ou indirectement, à l'objectif de la Fondation et qui concerne des disciplines telles que l'éthologie, l'ethnologie, la paléontologie, l'archéologie, l'anthropologie, la psychologie, l'épistémologie, la logique et les sciences du système nerveux.

Discipline pour le prochain prix International, d'un montant de 60.000 euros : "Évolution de la communication sociale".

Les propositions de candidature doivent comporter :

- la lettre de nomination
- le curriculum vitae

- la liste des publications du candidat
- le résumé (4 pages maximum) du travail de recherche qui justifie l'attribution du Prix

On ne peut se porter directement candidat. La candidature doit impérativement être présentée par une personnalité scientifique reconnue et être adressée en 14 exemplaires au :

Secrétariat de la Fondation Fyssen
194 rue de Rivoli
75001 Paris
Mail : secretariat@fondation-fyssen.org

ALLOCATIONS DE FORMATION ET DE RECHERCHE DU MINISTERE DE LA CULTURE, DIRECTION DU PATRIMOINE^{lix}

Ces allocations ne sont pas accordées selon des critères sociaux : elles correspondent à une aide de financement pour un travail de recherche. A l'issue de leur investigation, les étudiants produisent un rapport. L'utilisation de ces bourses est contrôlée, les travaux sont suivis par les services ayant présenté les demandes et, le cas échéant, publiés.

Les bénéficiaires sont des étudiants spécialisés dans un des domaines du patrimoine, ayant achevé avec succès un master 2.

Les bourses permettent, dans certains cas, de pallier l'insuffisance des filières de formation universitaires pour des disciplines dont l'enseignement est apparu relativement récemment et dont les méthodes d'investigation sont complémentaires.

L'attribution des allocations peut également faire partie d'une politique d'accompagnement d'autres actions : dans le cadre de conventions passées entre les universités et les centres nationaux de l'archéologie, les bourses permettent d'assurer la participation d'étudiants spécialisés à des projets de recherches précis intéressant ces centres.

Les allocations de formation et de recherche allouées par la direction générale des patrimoines sont d'un montant mensuel moyen de 915 euros pour une durée allant de 1 mois à 9 mois maximum. Elles peuvent être exceptionnellement renouvelées.

Le candidat devra se mettre en temps utile en relation avec l'établissement dans lequel il désire étudier, le(s) formateur(s) auprès duquel (desquels) il souhaite travailler ou les organismes susceptibles de l'aider dans sa recherche.

Le cas échéant, il devra fournir la preuve de son admission dans l'établissement ou de l'accord des professeurs ou responsables scientifiques concernés.

Il devra régler, également, pour d'éventuels séjours à l'étranger les problèmes d'obtention de visa et contracter une assurance.

Pièces à fournir pour le dossier:

- une demande d'allocation de formation et de recherche (à rédiger sur le formulaire ci-après) ;
- une lettre de candidature faisant ressortir l'objet de la recherche que le candidat souhaite poursuivre ou de la formation complémentaire qu'il désire acquérir ;
- une attestation sur l'honneur, par le candidat, qu'il est assuré ou fera son affaire de toutes les assurances nécessaires à la poursuite de sa recherche ou à l'obtention de sa formation ;
- pour les allocations de recherche, un engagement de produire à l'issue de celle-ci, un rapport détaillé sur les résultats obtenus et de tenir à la disposition du Ministère de la culture et de la communication, aux fins d'une éventuelle copie, l'ensemble de la documentation rassemblée à cette occasion ;
- un curriculum vitae ;
- un relevé d'identité bancaire ou postal

3.8. Les Bourses et prix à l'international

BOURSES D'ETUDES DE LA FONDATION CARNOT^{ix}

Octroie quatre bourses d'études pour deux conservateurs du patrimoine et deux restaurateurs du patrimoine diplômés de l'Institut national du patrimoine, souhaitant réaliser une recherche à l'étranger.

BOURSE CLAUDE LEVI-STRAUSS, PROGRAMME PARIS NOUVEAU MONDE^{lx}

Le Programme Paris Nouveaux Mondes d'heSam Université ouvre un appel à candidatures pour des bourses de mobilité internationale Claude Lévi-Strauss. Ces bourses sont destinées à procurer une aide à la mobilité pour des séjours de un à deux semestres dans une université étrangère pour les étudiants en doctorat en co-tutelle internationale ou en co-direction internationale (la thèse est co-encadrée par un directeur de thèse d'une institution étrangère ne pratiquant pas de co-tutelle internationale). Cette bourse est destinée à couvrir le surcoût lié à la mobilité, c'est-à-dire principalement les frais de transport et de logement. Le montant attribué est fonction du projet, avec un maximum de 5 000€. Le budget total alloué pour 2013 était de 80 000€.

RESEARCH IN PARIS: PROGRAMME D'ACCUEIL DES JEUNES ETRANGERS^{lxii}

Proposées par la mairie de Paris, ces bourses sont réservées aux chercheurs étrangers souhaitant mener des recherches à Paris. Le dépôt des candidatures au programme Research in Paris 2013 était ouvert jusqu'au 28 février 2013.

BOURSES ARCHIVES DE LA CRITIQUE D'ART 2013^{lxiii}

Les Archives de la critique d'art, avec le soutien de la Fondation Bettencourt Schueller, ont convenu de soutenir la recherche par l'attribution annuelle de bourses :

- 2 bourses juniors destinées à des résidents européens d'un montant de 1 500 € : critique d'art actif depuis 5 ans au moins et/ou doctorant
- 1 bourse senior de 2 500 € : critique d'art actif depuis 10 ans au moins

Les candidatures devront comprendre :

- lettre d'intention
- curriculum vitae
- détail du projet de recherche avec échéancier

Le projet devra être réalisé dans un délai d'un an à compter de sa validation par le jury. La bourse prendra la forme d'un remboursement des frais engagés (transports, hôtels, achats d'ouvrages, photocopies etc) pour la réalisation du projet retenu sur présentation de justificatifs (factures).

En retour les chercheurs rédigeront une page de synthèse sur leur étude et donneront une conférence ou bien feront une intervention lors d'un séminaire à l'université Rennes 2.

BOURSES ERASMUS MUNDUS / COMMISSION EUROPEENNE^{lxiv}

○ Domaine concerné : tous les domaines

Le programme offre un soutien financier aux établissements et des bourses aux individus.

○ Des financements sont disponibles pour:

- des masters et des doctorats européens (y compris des bourses)
- des établissements d'enseignement supérieur non européens, des étudiants et universitaires
- des projets visant à promouvoir l'enseignement supérieur européen dans le monde.

BOURSE MARIE CURIE^{lv}

En aidant les chercheurs à bénéficier de formations de premier ordre à l'étranger, l'Europe améliore sa base de compétences, fait de la recherche un choix de carrière plus attrayant et ouvre de nouvelles voies à la collaboration internationale. La mobilité des chercheurs a toujours été un élément fondamental du succès de la science. Pour réussir dans leurs travaux, les scientifiques doivent avoir la liberté de collaborer avec leurs homologues dans d'autres pays.

Près de 227 millions d'Euros, soit le montant le plus élevé accordé dans le cadre des actions Marie Curie, seront octroyés cette année par la Commission européenne à un millier de chercheurs expérimentés.

Depuis 2007, plus de 4 000 bourses de recherche Marie Curie ont été accordées à des chercheurs travaillant dans 50 pays et représentant plus de 90 nationalités. Près de 780 millions d'Euros ont été alloués à ce jour pour financer des bourses individuelles, à hauteur d'environ 195 000 Euros par bourse en moyenne. La bourse couvre en principe le versement d'une rémunération d'une durée de deux ans, une allocation de mobilité, les frais de recherche et les frais généraux à la charge de l'établissement d'accueil. Environ 37 % des bénéficiaires sont des femmes. Les principales destinations des boursiers Marie Curie sont le Royaume-Uni, suivi des États-Unis, de la France, de l'Allemagne et de la Suisse; 75 autres pays accueillent également des boursiers Marie Curie.

La procédure d'octroi des bourses :

Les chercheurs individuels doivent soumettre des propositions de financement en concertation avec l'organisation les accueillant. Des experts indépendants sélectionneront ensuite les chercheurs qui bénéficieront d'un financement en se basant sur des critères tels que l'excellence et le caractère novateur de leur travail de recherche, mais aussi en fonction du soutien offert par l'organisation d'accueil et des perspectives de carrière des chercheurs.

Trois types de bourses individuelles sont financés :

- Les bourses intra-européennes soutiennent des chercheurs acquérant des connaissances et des compétences nouvelles dans un autre pays d'Europe.
- Les bourses internationales «sortantes» offrent la possibilité à des chercheurs d'acquérir des connaissances nouvelles au sein d'une organisation de haut niveau établie hors d'Europe. Les chercheurs bénéficiaires sont tenus par la convention de subvention qui les lie de revenir en Europe pour y partager ces connaissances.

- Les bourses internationales «entrantes» permettent à des chercheurs extra-européens de se former au sein d'un établissement européen.

La mobilité au service de l'excellence :

La compétitivité européenne passe nécessairement par un renforcement quantitatif et qualitatif de son personnel de recherche et de sa capacité à produire, partager et exploiter de nouvelles connaissances. C'est également une condition essentielle pour endiguer la « fuite des cerveaux » de l'Union vers d'autres régions du monde – un phénomène qui prive la science européenne de précieuses ressources et d'un potentiel de recherche considérable. Dans l'objectif de maintenir la compétitivité et l'attrait de la recherche européenne, l'Union européenne s'emploie avec succès à encourager la mobilité dans le domaine de la recherche. En effet, c'est depuis 1984 que les chercheurs intéressés par une expérience de travail à l'étranger bénéficient de dispositifs bien établis comme les bourses Marie Curie et les réseaux de formation en recherche.

En 2013 a débuté la nouvelle génération des bourses Marie Curie dans le cadre du programme Horizon 2020.

LE CONSEIL EUROPEEN DE LA RECHERCHE (ERC)

Le European research Council (ou European research Council) propose différents financements afin d'aider les chercheurs à se lancer dans une carrière indépendante et soutient la création de nouvelles équipes de recherche d'excellence. Les différents types de financement sont destinés aux éminents chercheurs, indépendamment de leurs âges ou nationalités, qui souhaitent mener leurs travaux exploratoires dans l'un des 27 États membres de l'UE ou des pays associés.

Il existe principalement trois types de financements au sein de l'ERC, et deux régimes complémentaires :

○ **Les ERC Starting Grants**

Elles visent à soutenir des talentueux chercheurs, à la pointe ou en voie de l'être, désirant constituer leur propre équipe de chercheurs et mener des recherches indépendantes en Europe. Cette subvention cible les chercheurs prometteurs, qui ont démontré leur potentiel à se hisser au rang de leaders indépendants de la recherche. Elle soutient la création de nouvelles équipes de recherche d'excellence.

Subventions destinées aux chercheurs de toute nationalité possédant entre 2 et 7 ans d'expérience depuis l'obtention de leur doctorat (ou diplôme équivalent) avec un parcours scientifique très prometteur, un excellent sujet de recherche.

Les recherches doivent être menées dans un institut de recherche public ou privé (appelé «institution d'accueil») situé dans un État membre de l'UE ou un pays associé.

- Montant par subvention: jusqu'à 1,5 million d'euros (dans certains cas, jusqu'à 2 millions d'euros)
- Durée: jusqu'à cinq ans
- Critère d'évaluation: excellence scientifique.
- Appels à manifestation: publiés une fois par an
- Exclusivement réservée aux talentueux chercheurs avec un réel potentiel
- Un financement attrayant à long terme
- Engagement de l'institution d'accueil
- Entre les mains de pairs réputés
- Participation des membres de l'équipe

○ **ERC Consolidator Grants**

Subventions destinées aux chercheurs de toute nationalité possédant entre 7 et 12 ans d'expérience depuis l'obtention de leur doctorat (ou diplôme équivalent) avec un parcours scientifique très prometteur, un excellent sujet de recherche.

Les recherches doivent être menées dans un institut de recherche public ou privé (appelé «institution d'accueil») situé dans un État membre de l'UE ou un pays associé.

- Montant par subvention: jusqu'à 2 million d'euros (dans certains cas, jusqu'à 2,75 millions d'euros)
- Durée: jusqu'à cinq ans
- Critère d'évaluation: excellence scientifique.
- Appels à manifestation: publiés une fois par an
- Exclusivement réservée aux talentueux chercheurs avec un réel potentiel
- Un financement attrayant à long terme
- Engagement de l'institution d'accueil
- Entre les mains de pairs réputés
- Participation des membres de l'équipe

○ **ERC Advanced Grants (Bourses pour chercheurs expérimentés)**

Les bourses ERC Advanced Grants permettent à des chercheurs exceptionnels à la réputation établie, quels que soient leur nationalité et leurs âges, de mener des projets novateurs à haut risque qui ouvrent de nouvelles voies dans leur discipline de spécialisation ou dans d'autres domaines.

Ces subventions sont destinées aux chercheurs qui ont déjà fait leurs preuves en tant qu'éminents chercheurs indépendants.

- Domaine de recherche: tous les domaines scientifiques, de l'ingénierie et du monde universitaire
- Chercheurs: pas de critère de nationalité ou d'âge. Les candidats doivent être indépendants sur le plan scientifique, faire état d'un parcours de recherche récent et d'un profil qui leur confèrent un statut de leaders dans leur(s) domaine(s) de spécialisation.
- Critère d'évaluation: excellence scientifique
- Institution d'accueil: les recherches doivent être menées dans un institut de recherche public ou privé (appelé «institution d'accueil») situé dans un État membre de l'UE ou un pays associé.
- Montant par subvention: jusqu'à 2,5 millions d'euros (dans certains cas, jusqu'à 3,5 millions d'euros).
- Durée: jusqu'à cinq ans
- Appels à manifestation: publiés une fois par an
- Projets hautement ambitieux, novateurs et atypiques
- Exclusivement destiné aux leaders exceptionnels de la recherche
- Un financement attrayant à long terme
- Entre les mains de pairs réputés
- Participation of team members and Publication of vacancies

○ **ERC Synergy Grants (Bourse pour la synergie entre chercheurs)**

En 2012, l'ERC a introduit les «Synergy Grants», qui ont pour but de permettre à un petit groupe de chercheurs principaux, avec leurs équipes, de réunir sur de nouvelles bases des compétences, des connaissances et des ressources complémentaires afin de s'atteler ensemble à certains problèmes de recherche.

Proposition de recherche : travaux novateurs aux frontières de n'importe quel domaine de la science, de l'ingénierie ou du monde universitaire.

Les groupes candidats à une ERC Synergy Grant doivent être constitués d'au minimum deux et au maximum quatre chercheurs principaux, avec leurs équipes selon les besoins.

L'un des chercheurs principaux doit être désigné en tant que chef de projet et fera fonction d'interlocuteur avec l'Agence exécutive de l'ERC au nom du groupe.

Aucun critère d'éligibilité spécifique n'est établi pour les chercheurs principaux candidats à une bourse ERC Synergy Grant, mais seules les propositions exceptionnelles sont susceptibles d'être financées au terme d'appels qui seront probablement extrêmement disputés.

La plupart des Groupes de synergie de l'ERC devraient être interdisciplinaires et utiliser des approches pluridisciplinaires. Ce n'est toutefois pas une obligation, et des chercheurs de disciplines identiques ou similaires apportant des approches, des savoirs et des ressources complémentaires peuvent introduire une candidature.

De même, les Groupes de synergie ne sont pas tenus d'être installés ensemble, mais les chercheurs principaux doivent démontrer leur engagement à l'égard du projet de leur groupe, en acceptant notamment de se réunir dans un même endroit pendant un «temps de travail» substantiel

L'institution d'accueil qui engage le chef de projet pendant la durée du financement doit être un institut de recherche public ou privé reconnu légalement et situé dans l'un des États membres de l'UE ou des pays associés.

- Montant par subvention: jusqu'à un maximum de 15 millions d'euros pour une durée allant jusqu'à six ans (montant calculé au prorata pour les projets d'une durée plus courte)
- Appels à manifestation: publiés chaque année avec un seul délai de dépôt des propositions.
- Objectif : Un financement attrayant à long terme
- Comment les propositions seront-elles évaluées?

○ **ERC Proof of Concept**

L'ERC a lancé en mars 2011 une nouvelle subvention, appelée «Proof of Concept», à l'intention des chercheurs qui ont déjà reçu une bourse ERC.

Les bénéficiaires d'une subvention de l'ERC peuvent demander ce financement supplémentaire pour asseoir le potentiel innovant des idées résultant de leurs projets de recherche exploratoire financés par l'ERC.

L'initiative s'adresse à tous les chercheurs principaux déjà détenteurs d'une bourse ERC Advanced ou Starting Grant pour un projet en cours ou terminé moins de 12 mois avant la date de publication d'un appel ERC Proof of Concept. Le chercheur principal doit pouvoir démontrer le lien entre l'idée et le projet financé par l'ERC.

- Montant par subvention: jusqu'à 150 000 euros.
- Durée: 12 mois.
- Appels à manifestation: publiés une fois par an avec deux délais de dépôt des propositions.

Le premier Proof of Concept a été lancé le 29 mars 2011 et ses échéances étaient fixées au 15 juin et au 8 novembre 2011. Le budget total du premier appel ERC Proof of Concept s'élève à 10 millions d'euros (environ la moitié de cette somme sera engagée à chaque échéance).

○ Renseignements complémentaires

Les candidats sont invités à s'adresser à leur point de contact national (National Contact Point) ou d'envoyer leur question au moyen du formulaire de contact en ligne.

BOURSES DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'HISTOIRE EN ALLEMAGNE⁷

○ Bourses doctorale et postdoctorale

Depuis sa création, l'institut français d'histoire dispose d'un programme de bourses dans le but d'encourager une recherche historique française sur l'espace germanique. Celles-ci sont accordées tant aux étudiants dès le niveau du M et aux jeunes chercheurs en thèse qu'aux universitaires et aux chercheurs confirmés pour des séjours de recherche de courte et moyenne durée en Allemagne ou dans l'espace germanophone. Au sein de ces offres se distinguent notamment les bourses annuelles d'aide à la mobilité, la bourse d'été doctorale Robert Mandrou, et la bourse d'été postdoctorale Gabriel Monod. Il faut prendre en compte également une bourse postdoctorale mise à disposition de l'IFHA par la Goethe-Universität de Francfort. Ces dernières années, ce sont entre quarante et cinquante étudiants et collègues par an qui ont bénéficié de ces programmes. L'aide de l'IFHA couvre l'ensemble des disciplines historiques.

On trouvera ci-après quelques exemples de bourses : pensez toutefois à consulter fréquemment le site internet de l'IFHA qui propose fréquemment des bourses doctorales et postdoctorales, des postes de chercheurs ainsi que des stages.

⁷ Pour plus d'informations sur les bourses allemandes, on pourra consulter le second volet de ce guide "Faire un doctorat ou de la recherche en Allemagne".

○ Bourses annuelles d'aide à la mobilité internationale de l'Institut français d'histoire en Allemagne

En 2013, le Conseil scientifique de l'IFHA aura à examiner les candidatures pour sélectionner les deux bénéficiaires d'une aide à la mobilité, postes à pouvoir au 1er septembre 2013. La sélection se fera sur examen des projets de recherche.

Ce poste de boursier d'aide à la recherche est d'une durée d'un an renouvelable une fois. Peuvent faire acte de candidature des spécialistes en histoire ancienne, médiévale, moderne et contemporaine. Les candidats doctorants doivent avoir engagé une recherche (DEA ou M2 requis) qui concerne l'histoire ou l'historiographie allemande.

Ce poste de boursier d'aide à la mobilité internationale n'est pas un contrat de travail, et doit être entendu dans le sens d'une libéralité. Ni l'Ambassade de France, ni le Ministère des Affaires Etrangères, ni l'IFHA ne peuvent être considérés comme employeur. En effet, la période couverte par l'aide n'est en aucun cas assimilée à une période d'activité salariée ouvrant droit aux cotisations de sécurité sociale et aux allocations de chômage.

Cette AMI est d'une durée d'une année universitaire. A l'issue de cette période, on pourra envisager la possibilité d'une prolongation de cette AMI en s'appuyant sur les dispositifs de bourse du centre, mais aussi des autres institutions de recherche françaises et allemandes.

En-dehors de leur propre recherche, les bénéficiaires peuvent en tant que de besoin, participer aux activités scientifiques communes de l'IFHA et de son université partenaire à Francfort.

Le montant mensuel de l'aide à la mobilité internationale est de 1.400 €. Le candidat retenu pourra bénéficier de la prise en charge de son billet aller pour rejoindre son poste et de son billet retour en fin de mission (dans la limite d'une somme forfaitaire de 300 euros par trajet), ainsi que du remboursement forfaitaire du transport de ses bagages jusqu'à hauteur de 200 €.

Les dossiers se composent de deux documents :

- un formulaire de candidature
- un formulaire pour les lettres de recommandation:

○ Bourse postdoctorale de longue durée

Un poste de chercheur postdoctoral est mis, chaque année, à disposition auprès de l'institut français d'histoire en Allemagne par la Goethe-Universität de Francfort-sur-le-Main. Le candidat retenu bénéficiera pendant un an d'une bourse de recherche d'un montant mensuel de 2 200 euros, ainsi que d'un poste de travail à l'IFHA. Une prolongation d'un an est envisageable. La couverture sociale devra être assurée sur place par le candidat même.

Les candidats devront être titulaires d'un doctorat en Sciences Humaines et Sociales. Le champ de leur thèse et de leurs recherches postdoctorales devra porter sur un thème intéressant pour l'histoire française et/ou allemande. Une formation d'historien n'est pas indispensable, mais dans la mesure où le candidat retenu devra s'intégrer dans le cadre de l'IFHA, un fort intérêt pour le temps long sera requis. Par ailleurs, si aucune restriction de nationalité n'est retenue, une très bonne maîtrise des langues française et allemande, au moins passive dans la deuxième langue, est nécessaire. La résidence à Francfort sera exigée.

Les dossiers de candidature devront comprendre:

- Une lettre de motivation
- Un CV
- Une présentation des travaux de recherche effectués (3 pages maximum) et planifiés (5 pages maximum). Merci de ne pas envoyer de tirés à part des publications.

Le dossier de candidature peut être rédigé en français mais sera dans ce cas accompagné d'un résumé substantiel en allemand.

○ Bourses de courte durée

Les demandes de bourses de courte durée sont examinées tout au long de l'année. Elles doivent parvenir au directeur de l'institut français d'histoire au moins un mois avant le début du séjour prévu.

Les candidats doivent être titulaires au moins de la Licence ou du L3. À partir de ce niveau, tous les dossiers sont éligibles, depuis les étudiants en M jusqu'aux chercheurs et enseignants-chercheurs en poste. La fonction de ces bourses consiste à favoriser la mobilité internationale : elles ne sont donc pas destinées à couvrir les frais de chercheurs qui résideraient déjà en Allemagne et souhaiteraient effectuer des voyages internes à ce pays, ni ceux des étudiants français qui mèneraient des recherches sur l'Allemagne sans quitter la France.

L'IFHA accorde des aides allant de 150 à 900 euros par tranches de 150 euros. Les frais d'hébergement et de voyage sont à la charge du boursier. Le montant de la bourse est versé au début du séjour.

Dossier de candidature :

- une lettre de demande adressée au directeur de l'institut
- un programme de travail détaillé
- une attestation du directeur de recherche (sauf pour les candidats post-doc)
- une photocopie de la carte d'identité ou du passeport du candidat
- un RIB ou RIP
- la fiche de renseignements dûment remplie

○ Bourses de moyenne durée « Robert Mandrou » et « Gabriel Monod»

L'IFHA a élargi sa palette de bourses de courte durée par une bourse d'un montant plus important de 1 500 euros destinée à couvrir de manière forfaitaire un séjour de recherche d'une durée minimale de 4 à 6 semaines en Allemagne situé au cours de l'été suivant son attribution. Cette bourse porte le nom de Robert Mandrou, fondateur de la Mission Historique de Göttingen en 1977. La « bourse Mandrou » est réservée aux doctorants. Pour les candidats post-doctorants, une « bourse Gabriel Monod », dotée de 1800 euros, est désormais créée. Le calendrier et les conditions d'attribution sont les mêmes que pour la « bourse Mandrou ».

Ces deux bourses sont accordées une fois par an.

Comme pour les autres bourses habituellement accordées par l'IFHA, le lieu de résidence ne sera pas obligatoirement Francfort et cette aide s'adressera à tout étudiant engagé à partir du M (post-doc compris) dans une recherche en sciences humaines portant sur l'histoire et la civilisation des pays germaniques depuis l'Antiquité jusqu'au XXe siècle. La sélection des candidats se fera sur dossier par les chercheurs de l'IFHA réunis en commission.

Après sélection et accord, le montant de la bourse sera versé en euros sur un compte bancaire dont les coordonnées auront été fournies par le candidat, une fois ce dernier arrivé sur son lieu de travail (attestation faisant foi). Après son séjour, le candidat devra adresser un rapport d'activités et, le cas échéant, un exemplaire de son mémoire ou de sa thèse.

Le dossier de candidature devra comprendre :

- Une lettre de demande adressée au directeur de l'IFHA
- Un bref CV mentionnant éventuellement les publications scientifiques
- Un descriptif de la recherche en cours et un programme détaillé de travail
- Une attestation du directeur de recherche dans le cas de la bourse Mandrou
- Une copie de la carte d'identité ou du passeport (nécessaire pour le virement)
- Une fiche ordinaire de demande de bourse de l'IFHA à télécharger sur :

Le dossier complet devra être envoyé par courrier postal.

Il sera attribué une seule « bourse Robert Mandrou » et une seule « bourse Gabriel Monod » chaque année. Les candidats qui souhaitent que leur dossier, s'il n'est pas retenu pour une bourse estivale de moyenne durée, soit pris en compte pour l'attribution d'une bourse de courte durée ordinaire, le signaleront explicitement dans leur lettre de demande.

Après sélection et accord, le montant de la bourse sera versé en euros sur un compte bancaire dont les coordonnées auront été fournies par le candidat, une fois ce dernier arrivé sur son lieu de travail (attestation faisant foi). Après son séjour, le candidat devra adresser un rapport d'activités et, le cas échéant, un exemplaire de son mémoire ou de sa thèse.

Les dossiers de candidature devront être adressés au directeur de l'institut français d'histoire en Allemagne.

BOURSES DE L'UNIVERSITE DE HEIDELBERG^{lxvi}

L'Université de Heidelberg propose 1 bourse postdoctorale ou 3 bourses de doctorat dans le domaine de l'Histoire de l'art en Chine, au Japon et en Europe, respectivement, au sein du Cluster "L'Asie et l'Europe dans un contexte mondial", projet financé par l'Initiative fédérale allemande de l'excellence.

La poste de trois ans est situé au sein du groupe de recherche "MC4 Cadres et encadrement dans les interactions transculturelles". On prévoit que les candidats retenus contribuent aux objectifs du groupe de recherche en étroite collaboration avec des collègues en histoire européenne et asiatique, histoire intellectuelle chinoise et histoire littéraire sud-asiatique.

Pour candidater, il est nécessaire d'avoir des qualifications en histoires de l'art d'Asie ou d'Europe de l'Est au moment de la nomination. Les candidats doivent montrer des preuves de leur implication intellectuelle au-delà d'un centre culturel et démontrer l'existence de promesses scientifiques sous la forme de travaux de recherche publiés ou d'autres réalisations. La maîtrise de l'anglais est indispensable. Pour les candidats en histoire de l'art asiatique au moins une langue asiatique est nécessaire et une expérience de recherche en Asie est souhaitable. La pratique de l'allemand n'est pas obligatoire, mais les classes de langue allemande sont disponibles sur demande.

En plus de sa recherche, le chercheur peut être associé à des travaux destinés à la coordination du groupe de recherche et d'organisation de certaines de ses activités, notamment des ateliers et une conférence internationale. La rémunération est conforme aux services publics allemands Payscale niveau TV-L 13.

L'objectif principal est de compléter un doctorat, mais la participation active à des cours de troisième cycle pertinents offerts par le pôle d'excellence ou les différents instituts de l'Université de Heidelberg est recommandée, de même que la réalisation de certaines tâches administratives légères. Les

allocations sont évaluées à 1200 euros/mois (sauf pour un petit frais d'inscription, pas de frais de scolarité s'appliquent).

Les demandes de subventions supplémentaires seront encouragées.

Pour postuler, envoyer: curriculum vitae, relevés de notes, les grandes lignes d'un projet de recherche pertinent (2-3 pages), deux lettres de recommandation, et un échantillon de rédaction par courriel à Dominik Wallner à Kokoro_no_kyougi@hotmail.com.

BOURSES DU KUNSTHISTORISCHES INSTITUT DE FLORENCE^{lxvii}

L'institut d'histoire de l'art à Florence– Max-Planck-Institut invite à candidater pour une bourse postdoctorale. Les candidats doivent être titulaires d'un doctorat en histoire de l'art ou dans une discipline connexe. Le projet de recherche (qu'il constitue un prolongement de la thèse de doctorat ou une nouvelle recherche) devra porter sur une thématique définie annuellement. Cette bourse postdoctorale d'un an est d'un montant minimum de 1.468 euros.

Documents à fournir :

- CV et photo
- Diplôme de thèse
- Résumé de la thèse (deux pages max.)
- Description du projet de recherche (deux pages max.)
- Liste des publications et offprints ou photocopie des publications)
- 2 lettres de recommandation

BOURSES DU CENTRE ALLEMAND D'HISTOIRE DE L'ART^{lxviii}

Le Centre Allemand d'Histoire de l'Art (DFK Paris), institut de la Fondation Max Weber DGIA (Deutsche Geisteswissenschaftliche Institute im Ausland) octroie des bourses au prorata des moyens qui sont mis à sa disposition par le ministère allemand de l'éducation et de la recherche ou par des tiers. Ces bourses doivent permettre aux chercheurs en sciences humaines, en particulier dans le domaine de l'histoire de l'art, de mener à bien un projet de recherche au Centre Allemand d'Histoire de l'Art de Paris.

○ Bourses annuelles du Centre Allemand d'Histoire de l'Art à Paris

Le Centre Allemand d'Histoire de l'Art attribue tous les ans jusqu'à six bourses (Septembre - Août) destinées à un thème annuel défini par le directeur en concertation avec les membres du Conseil scientifique. Les bourses s'adressent principalement aux doctorants et post-doctorants en histoire de l'art ayant commencé leurs travaux de recherches ou leur projet de thèse ou qui envisagent de le finaliser. Bien que destinés en priorité aux futures générations de scientifiques françaises et allemandes, tous les candidats sans distinction de nationalité peuvent déposer un dossier.

Grâce à ce soutien, les étudiants ont la possibilité de collaborer, au-delà de leurs propres sujets de recherches, à une thématique plus générale en histoire de l'art. Dans un contexte cosmopolite et la plupart du temps sous la tutelle de deux responsables originaires de France et d'Allemagne, les boursiers de l'année terminent leur travail par un colloque de clôture et par la publication du volume annuel.

○ Bourses de recherche du Centre Allemand d'Histoire de l'Art à Paris

Au-delà des dimensions concrètes des contenus respectifs des thèmes de recherche, l'accent est mis sur les traditions scientifiques et méthodologiques à travers les projets de recherche du Centre Allemand d'Histoire de l'Art, souvent en collaboration avec les institutions françaises mais également dans le cadre des projets de recherche individuels.

○ Bourses d'études du Centre Allemand d'Histoire de l'Art à Paris

Le Centre Allemand d'Histoire de l'Art organise des cours en France et en Allemagne. Ces séjours à thème, qui durent en général une semaine, doivent en priorité transmettre les connaissances sur le paysage artistique allemand aux étudiants français et l'art et l'histoire de l'art français aux étudiants allemands

Durée d'attribution des bourses :

La limitation temporelle des bourses dépend de l'étendue des travaux de recherche qui doivent être effectués à l'étranger. Elle est de 6 mois maximum pour la relève universitaire et d'un an maximum pour les doctorants. Dans certains cas exceptionnels (qui doivent être motivés), la durée maximale peut être prolongée.

Appels à candidatures :

Les bourses font l'objet d'un appel à candidatures public. Les demandes de bourses de recherche de courte durée peuvent être déposées à tout moment.

Conditions de candidature :

- Diplôme d'études en sciences humaines (en général dans le domaine de l'histoire de l'art)
- Exposé détaillé et programme de travail relatif au projet de recherche
- lettre de candidature
- Projet de recherche se rapportant à l'histoire de l'art en France ou à son contexte international
- Lettre de recommandation de l'enseignant qui supervise les travaux de l'étudiant ou d'un autre spécialiste reconnu de la discipline.

Les candidatures doivent en outre comporter les pièces suivantes :

- Un CV faisant apparaître l'identité et la situation du candidat, son cursus et la durée de ses études (années ou semestres le cas échéant)
- Une déclaration faisant apparaître la totalité des revenus et des aides financières perçus pendant la durée de la bourse
- Une copie du diplôme de doctorat pour les demandes de bourses postdoctorales
- Une lettre de recommandation d'un enseignant ou directeur de travaux, comme spécifié ci-dessus
- Une liste des publications.

D'autres pièces peuvent être exigées lors de l'examen des candidatures.

Sélection des boursiers :

Les bourses sont attribuées par une commission de sélection. Le président de la commission de sélection est le directeur du Centre Allemand d'Histoire de l'Art de Paris. Le directeur adjoint, le co-directeur du sujet annuel s'il y en a un et au moins deux responsables de départements scientifiques siègent également au sein de la commission de sélection.

L'attribution d'une bourse ne constitue pas un droit et n'institue pas une relation de travail contractuelle avec le Centre Allemand d'Histoire de l'Art.

Montant des bourses :

Le montant des bourses est fixé à l'appréciation du Centre Allemand d'Histoire de l'Art, conformément à ses obligations et en tenant compte des conditions de vie en France. Sont ainsi octroyés les montants mensuels suivants :

- Relève scientifique : 500 Euros
- Bourse d'études annuelle : 1700 Euros
- Bourse d'habilitation : 2000 Euros

Le versement de la bourse s'effectue le 1er de chaque mois sur le compte bancaire indiqué par le ou la candidat(e).

En cas d'acceptation de la bourse, le ou la candidat(e) s'engage à :

- concentrer sa capacité de travail sur le projet de thèse, de postdoctorat ou de recherche
- faire chaque mois un compte rendu oral au directeur sur la progression de ses travaux
- présenter un rapport final détaillé sur les travaux réalisés dans un délai d'un mois à compter de la fin de la période (le cas échéant, de l'année) d'attribution de la bourse
- faire part de tout changement survenant dans sa situation financière
- faire face de manière autonome à ses obligations d'ordre fiscal et social (déclarations et versements auprès des organismes compétents).

Si la période d'attribution de la bourse est supérieure à 3 mois, il sera demandé au/à la boursier(ère) une présentation publique de son thème de recherche au Centre Allemand d'Histoire de l'Art ainsi qu'une participation active à la vie de l'institut.

BOURSES DU RESEAU FRANCO-NEERLANDAIS^{lxix}

Le Réseau Franco-Néerlandais accorde des aides financières à la mobilité, destinées à des étudiants en master et à des doctorants, toutes disciplines confondues, pour des séjours d'études ou de stage aux Pays-Bas. Les candidats effectuant un stage aux Pays-Bas dans le cadre d'une formation diplômante sont également éligibles.

Ces bourses, attribuées sur la base d'un budget limité, peuvent venir en complément d'aides accordées par les établissements ou d'autres institutions (bourse Erasmus par exemple). Elles s'adressent en particulier à des doctorants devant faire un court séjour de recherche aux Pays-Bas dans le cadre de leur formation doctorale. Elles peuvent favoriser le bon fonctionnement de thèses en cotutelle. Ces bourses sont éventuellement renouvelables une fois. Une attention toute particulière sera portée à la qualité du dossier et aux résultats du candidat.

Conditions d'éligibilité :

- Être âgé de moins de 35 ans

- Être inscrit en Master dans un établissement d'étude supérieure français et avoir pour projet de suivre une partie de sa formation dans un cursus accrédité dans une université ou une «hogeschool» (université des sciences appliquées) néerlandaise, de préférence dans le cadre d'un partenariat avec l'établissement d'origine du candidat
- ou suivre une formation doctorale en France (notamment en cotutelle ou en codirection).
- ou effectuer un stage aux Pays-Bas qui soit validé dans le cadre de la formation diplômante suivie en France.

PRIX FEDERICO ZERI

La Fondation Federico Zeri, en collaboration avec la Fondation Dino et Ernesta Santarelli, prévoient l'attribution d'une bourse d'étude pour une recherche sur la section Nature morte de la photothèque Zeri, adossée au projet de catalogage et de valorisation préparées par la Fondation Federico Zeri.

Le lauréat du Prix Federico Zeri 2013 étudiera en particulier la survivance de l'Antique et la représentation de la sculpture dans la peinture de nature morte.

La bourse d'étude s'adresse à un spécialiste de la peinture italienne et européenne du XVI au XVIII siècle, sélectionné sur la base du curriculum présenté et des titres requis.

Contact : premiofedericozeri@fastwebnet.it

BOURSE ANDRE CHASTEL DE L'INHA ET DE L'ACADEMIE DE FRANCE A ROME

Depuis mai 2010, dans le cadre d'échanges scientifiques, l'institut national d'histoire de l'art et l'Académie de France à Rome attribuent chaque année trois bourses André Chastel de l'institut national d'histoire de l'art et de l'Académie de France à Rome, bourses de recherche postdoctorale pour des études portant sur la période moderne et contemporaine (XVe-XXe siècles). En vertu de l'accord passé, ces boursiers sont logés à Rome, à la Villa Médicis. Ces bourses sont destinées aux chercheurs, français et étrangers, en histoire de l'art souhaitant se rendre à Rome pour effectuer une recherche dans les institutions romaines et/ou italiennes (maîtres de conférences, professeurs des universités, conservateurs du patrimoine, chercheurs indépendants et commissaires indépendants). Les candidats doivent être d'un niveau post-doctorat (ou équivalent) ou être conservateur du patrimoine.

La bourse est d'un montant de 1.500 euros avec possibilité d'être logé à la Villa Médicis moyennant 400 euros par mois. Les séjours, d'une durée minimale d'un mois, sont attribués du 1er août au 31 décembre de l'année en cours.

Les projets de recherche pourront être rédigés en français, italien ou anglais.

La commission de sélection est formée du directeur général de l'INHA et du directeur de l'Académie de France à Rome, du directeur du département des études et de la recherche de l'INHA, de la chargée de mission pour l'histoire de l'art à l'Académie de France à Rome et d'une personnalité extérieure.

La commission se réunit une fois par an, en juin ; les dossiers de candidature doivent parvenir à l'INHA avant la mi-mai.

Le dossier doit comprendre :

- une lettre de candidature adressée au directeur général de l'institut National d'Histoire de l'art
- un programme de travail détaillé (4 pages maximum), en français, italien ou anglais, comprenant : une présentation générale de la recherche, le sujet particulier nécessitant la présence du candidat à Rome, les institutions de recherche où se trouvent la documentation et les archives
- une attestation de deux personnalités scientifiques appuyant la candidature
- une fiche de renseignements dûment remplie, à télécharger soit sur le site de l'INHA soit sur Villa Médicis

L'ensemble du dossier de candidature devra être envoyé sur un même document en pdf, à Mme Chantal Georgel: chantal.georgel@inha.fr

BOURSE DANIEL ARASSE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME ET DE L'ACADEMIE DE FRANCE A ROME^{bx}

Depuis 2001, dans le cadre d'échanges scientifiques, l'École française de Rome et l'Académie de France à Rome attribuent chaque année huit bourses pour des missions en histoire de l'art. Il s'agit de bourses de recherche destinées à des candidats, français et étrangers, titulaires d'un Master 2 français ou d'un diplôme équivalent (tesi di laurea specialistica) spécialistes d'histoire de l'art, souhaitant se rendre à Rome pour effectuer une recherche dans les institutions romaines et/ou italiennes portant sur la période moderne et contemporaine.

Ces boursiers séjournent à Rome pendant un mois entre janvier et juillet inclus. La bourse est d'un montant de 900 euros avec possibilité d'être logé à la Villa Médicis moyennant 400 euros par mois. La

commission de sélection est composée du directeur de l'École française de Rome, du directeur de l'Académie de France à Rome, du directeur des études pour l'histoire moderne et contemporaine et les sciences sociales de l'École française de Rome et du chargé de mission pour l'histoire de l'art à l'Académie de France à Rome. La commission se réunit une fois par an, en novembre.

Depuis 2013, la bourse porte le nom de Daniel Arasse, en hommage à l'éminent historien de l'art spécialiste de la Renaissance italienne, de renommée internationale et ancien membre de l'École française de Rome. Les dossiers de candidature à soumettre à l'École française de Rome avant fin octobre pourront être rédigés en français, en italien ou en anglais.

PENSIONNAIRE DE LA VILLA MEDICIS^{boxi}

L'accueil des pensionnaires, artistes et chercheurs (dite « Mission Colbert »), est la mission historique de l'Académie de France à Rome. Depuis sa création, celle-ci a accueilli des artistes ou chercheurs pour leur permettre de poursuivre leurs travaux, études et recherches, et ce désormais dans toutes les disciplines de la création et de la recherche sur l'art.

Les pensionnaires bénéficient de logements individuels et, selon leur discipline, d'ateliers ou d'espaces de travail, qui leur permettent, dans leur diversité, de se concentrer sur leur projet personnel pendant une durée d'un à deux ans. Dans le cadre historique de la Villa Médicis, en lien avec la ville de Rome et avec l'Italie, il leur est proposé une ouverture pluridisciplinaire, à travers notamment un séminaire mensuel et une manifestation collective dont la forme change chaque année, le Théâtre des Expositions.

Le concours de recrutement des pensionnaires à l'Académie de France est ouvert chaque année à des candidats de toutes nationalités parlant français, choisis sur projet et sur dossier selon un critère d'excellence.

L'Académie de France à Rome accueille chaque année en septembre, à la Villa Médicis une nouvelle promotion de pensionnaires. Le concours de sélection est ouvert aux artistes et chercheurs de toute nationalité, parlant français et âgés de plus de 20 ans et de moins de 45 ans l'année de leur séjour à Rome.

Les candidats à l'Académie de France à Rome peuvent postuler au titre de toutes les disciplines et genres de la création littéraire et artistique - architecture, design, métiers d'art, arts plastiques,

photographie, composition musicale, littérature, écriture de scénario cinématographique, mise en scène, scénographie, chorégraphie ... - ainsi qu'au titre de l'histoire de l'art, de l'histoire des arts (histoire de la musique, du théâtre, du cinéma, etc) et de la restauration des œuvres d'art ou des monuments.

UNIVERSITE FRANCO-ITALIENNE DE TURIN^{lxiii}

Crée en 2001, L'université franco-italienne est une institution binationale de promotion de la collaboration universitaire et scientifique entre la France et l'Italie.

Ses objectifs :

- Renforcer la coopération universitaire entre les deux pays, dans le cadre de la formation continue et de la recherche,
- Promouvoir la convergence des systèmes universitaires
- Favoriser la délivrance des doubles diplômes conjoints, à travers la réalisation de cursus d'études communs,
- Développer les processus d'intégration envers d'autres pays européens
- Soutenir les programmes conjoints de recherche scientifique et technologique
- Promouvoir les cursus thématiques et linguistiques de spécialisation

○ **Le programme Vinci**

L'appel à projet est lancé chaque année, articulé en 4 chapitres :

- Chapitre 1 : Cursus universitaire binationaux de second niveau délivrant un double diplôme ou diplôme conjoint (s'adresse aux enseignants responsables des Masters binationaux)
- Chapitre 2 : Aides à la mobilité pour thèses en cotutelle (s'adresse aux doctorants inscrits en thèse en cotutelle franco-italienne)
- Chapitre 3 : Contrats doctoraux pour thèses en cotutelle (partie française)/bourses triennales de Doctorat en cotutelle (partie italienne)
- Chapitre 4 : Collaboration entre écoles doctorales (s'adresse aux écoles doctorales portant un projet de coopération franco-italienne entre écoles doctorales)

Publication et enregistrement en ligne : janvier 2014 et fin d'enregistrement: mars 2014

○ Le programme Galilée

L'objectif est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre des groupes de jeunes chercheurs rattachés à des laboratoires de recherche français et italiens, en favorisant les nouvelles coopérations sur des thématiques innovantes.

Publication et enregistrement en ligne: janvier 2014 et fin d'enregistrement: mars 2014.

Contact Service scientifique de l'Ambassade de France en Italie :

Piazza farnese, 67
00 186 Italia
+390668601576
scientific.rome-amba@diplomatie.gouv.fr

BOURSE FOCILLON^{lxxiii}

Après avoir été longtemps financée par le ministère des Affaires étrangères, la bourse Focillon, qui porte le nom du grand historien de l'art Henri Focillon (1881-1943), mort à Yale pendant la seconde guerre mondiale, l'est désormais par le ministère de la Culture et de la Communication, au titre de la mission de coordination des enseignements supérieurs. Elle est décernée tous les ans par le Comité français d'histoire de l'art (CFHA) à un jeune chercheur en histoire de l'art (alternativement à un universitaire et à un conservateur), sans exclusive de domaine ou de période.

Elle permet au/à la lauréat(e) de séjourner pendant trois mois à Yale University (New Haven, Connecticut) et de poursuivre ses recherches en bénéficiant des excellentes conditions de travail qu'elle offre (en particulier les bibliothèques). Elle lui donne aussi la possibilité de nouer des contacts avec les musées et les universités américains (Yale est proche de New York, Hartford, Boston, Baltimore, Philadelphie, Washington...).

Le montant de la bourse est de 10 000 euros pour trois mois. Des facilités de logement peuvent être accordées à Yale University.

Les candidats (conservateurs pour l'année en cours) doivent adresser au président du CFHA une lettre de candidature et d'un projet de recherche précis, accompagnés d'un bref curriculum vitae et d'une liste de leurs travaux et publications. Leur dossier est examiné par un jury de quatre membres désignés par le Conseil exécutif du Comité français d'histoire de l'art.

La date limite de réception des candidatures est fixée à fin mars.

Le/la lauréat(e) se rendra aux États-Unis aux dates de son choix entre septembre et août.

Envoi des candidatures :

Philippe Sénéchal
Président du Comité français d'histoire de l'art
INHA
2, rue Vivienne
75002 Paris
philippe.senechal@inha.fr

BOURSES DE LA CASA DE VELAZQUEZ^{lxxiv}

Conformément au décret du 10 février 2011 relatif aux Écoles françaises à l'étranger (art. 25) et au règlement intérieur de l'établissement (art. 14), les « bourses » sont désormais des aides spécifiques accordées à des étudiants. Destinées à de jeunes artistes et à de jeunes chercheurs doctorants, français et étrangers, dont les travaux nécessitent un séjour dans la péninsule Ibérique, ces aides sont attribuées par mensualités.

Dans le cadre de l'École des hautes études hispaniques et ibériques, les candidats doivent être inscrits en doctorat et présenter un projet de recherche se rapportant à l'un des domaines de compétence de l'établissement.

Le montant des mensualités est de 1.000 euros. Les chercheurs bénéficiaires de ces aides ont une priorité pour un hébergement dans l'établissement (250 €/mois) ; dans ce cas, le montant de la mensualité est ramené à 750 euros.

Les chercheurs inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur dont le siège est situé au Maghreb ou en Amérique latine percevront une aide supplémentaire de 350 euros. (Montants approuvés par le Conseil d'administration de l'établissement le 24 novembre 2011, modifiés le 19 mars 2013).

Bourses pour les chercheurs doctorants:

- Durée : 1 mois

Les dossiers doivent comprendre :

- un formulaire de demande de bourse dûment rempli en ligne

- une brève description du projet de recherche (en ligne - maximum 5.000 caractères), en français, en espagnol ou en portugais
- le programme de travail envisagé pour la durée de la bourse (en ligne - maximum 2.500 caractères), en français, en espagnol ou en portugais
- une attestation de dépôt de sujet de thèse de doctorat (pdf, en ligne)
- un avis du directeur de recherche (pdf, en ligne).

ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTREME-ORIENT^{loxv}

L'École française d'Extrême-Orient (EFEO) propose des allocations de terrain permettant aux étudiants d'effectuer un séjour d'étude en Asie dans les Centres de l'EFEO ou dans un centre du Consortium européen ECAF.

- Allocation forfaitaire pour dédommagement des frais de séjour sur le terrain. Le montant mensuel des bourses varie de 700 euros à 1360 euros selon le niveau du candidat (Master II, doctorant) et le pays de séjour. La durée varie de 1 à 6 mois, en fonction du programme de recherche.

NB : Les étudiants en Master II ne peuvent postuler pour une bourse d'une durée supérieure à deux mois.

Critères d'éligibilité :

- Recherches en sciences humaines ou sociales relatives aux civilisations des pays d'Asie
- Étudiants en Master II Recherche, doctorants, ou titulaires de tout autre diplôme reconnu équivalent
- Connaissance des langues pertinentes aux recherches de terrain envisagées
- Compatibilité du projet de recherche avec les missions des Centres EFEO ou ECAF en Asie

Constitution du dossier :

- Lettre de motivation à l'attention de Monsieur le Directeur de l'EFEO précisant la période de séjour souhaitée, le Centre EFEO ou ECAF concerné, les autres bourses demandées
- Projet de recherche de une à cinq pages présentant le programme de travail, le calendrier ainsi qu'un budget
- Curriculum vitæ avec justificatif des titres possédés (photocopie ou scan des diplômes)
- Lettre de recommandation du directeur de thèse ou de recherches

- Copie d'une pièce d'identité (à envoyer par fax ou par la poste)
- Copie de la carte d'étudiant (à envoyer par fax ou par la poste)

Soumission du dossier, deux possibilités vous sont offertes pour soumettre votre candidature :

- En ligne : en créant un compte qui vous permettra d'accéder à un formulaire de candidature. Vous aurez la possibilité d'accéder à tout moment à votre espace personnel et de modifier/compléter votre demande jusqu'à la date limite de dépôt tant que vous n'aurez pas soumis votre candidature. Il vous sera demandé de joindre les pièces justificatives au format pdf.
- Par courrier électronique : le dossier complet est à adresser avant la date limite de dépôt à Mme Claire Prillard (allocations.terrain@efeo.net) qui accusera réception.
- Les candidats ayant des difficultés à envoyer le dossier par voie électronique peuvent l'envoyer par courrier en un exemplaire à l'adresse de l'EFEO (le cachet de la poste faisant foi) :

École française d'Extrême-Orient
 Service des bourses
 22, avenue du Président Wilson
 F-75116 PARIS

À noter :

- Le nombre de demandes pour chaque candidat est limité à deux, dans la limite d'une durée de séjour de neuf mois cumulés
- La bourse EFEO n'est pas compatible avec d'autres bourses (excepté le remboursement des frais de transport), ni avec le statut de salarié ou d'allocataire de recherche
- Le lauréat doit se loger par ses propres moyens sur son lieu de séjour en Asie et prendre en charge ses frais de transport aller et retour
- La souscription d'une assurance et d'une couverture maladie internationales relève de la seule responsabilité du lauréat
- Dans un délai d'un mois à compter de la fin du séjour le boursier doit envoyer un rapport de 10 à 15 pages, avec un résumé de 150 mots maximum rédigé sur le mode impersonnel, présentant les résultats de son travail sur le terrain. Ces documents doivent être adressés au Directeur de l'EFEO (direction@efeo.net) ainsi qu'au responsable du Centre de rattachement. Le résumé sera publié dans le rapport annuel de l'EFEO.

La Fondation Maison des sciences de l'homme offre des bourses de recherche postdoctorale en sciences humaines et sociales d'une durée de 9 mois dans le cadre de son programme « Fernand Braudel-IFER » (International Fellowships for Experienced Researchers), soutenu par l'Union européenne (Programme Action Marie Curie – COFUND – 7ème PCRD).

Ce programme est également financé par la FMSH, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (Direction des relations européennes et internationales et de la coopération), la Fondation Fritz Thyssen (Cologne), l'université de Princeton (Etats-Unis), l'université LUISS Guido Carli (Italie), l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), l'École Centrale Paris, l'IRSEM (institut de recherche stratégique de l'École militaire - ministère de la Défense) et la fondation Bruno Kessler (Italie), les Labex Corail, DynamiTe, Hastec, ICCA, IDGM+, IEC, IPOPS, LabexMed, MiChem, OBVIL, OT-med, Resmed, Tepsis et TransferS. Ce programme est aussi mis en œuvre en coopération avec le Deutscher Akademischer Austauschdienst (DAAD).

Le programme Fernand Braudel-IFER se décline en deux volets.

○ Programme Fernand Braudel-IFER incoming

Destiné à des séjours en France (pour des chercheurs appartenant à un centre de recherche basé à l'étranger). Ce programme s'adresse à des candidats en provenance du monde entier qui souhaitent réaliser un séjour de recherche en France. Les candidats postulent exclusivement à des bourses thématiques, proposées par des institutions et des Labex (« laboratoires d'excellence »).

○ Programme Fernand Braudel-IFER outgoing

Pour des séjours en Europe (pour des chercheurs appartenant à un centre de recherche en France). Ce programme s'adresse à des candidats résidant en France qui souhaitent réaliser un séjour de recherche dans un autre pays européen (membre de l'Union européenne ou associé au FP7). Les candidats souhaitant se rendre en Allemagne postulent aux bourses Clemens Heller. (Depuis 2010, les bourses Clemens Heller -Outgoing Allemagne- ont été intégrées, tout en gardant leur identité propre, dans le nouveau programme "Fernand Braudel-IFER"). Les bourses Clemens Heller ne sont pas thématiques. Les candidats déterminent leur projet de recherche et choisissent eux-mêmes leur laboratoire d'accueil en Allemagne.

D'autres bourses sont proposées par des institutions et des laboratoires d'excellence (Labex).

Appel à candidatures :

- Le programme Fernand Braudel-IFER offre des bourses postdoctorales aux chercheurs en sciences humaines et sociales qui souhaitent effectuer une mobilité internationale.
- Le programme Fernand Braudel-IFER incoming est destiné à des chercheurs en provenance du monde entier qui souhaitent réaliser un séjour de recherche en France.
- Le programme Fernand Braudel-IFER outgoing est destiné à des chercheurs résidant en France qui souhaitent effectuer des séjours de recherche dans un autre pays européen (membre de l'Union européenne ou associé au programme FP7).

Ces séjours doivent permettre aux candidats sélectionnés :

- De réaliser un projet de recherche individuel au sein d'un laboratoire d'accueil.
- De s'insérer dans des réseaux scientifiques français et européens.
- D'établir des coopérations durables entre leur institution d'origine et l'établissement d'accueil.

Disciplines scientifiques concernées :

- Toutes les disciplines des sciences humaines et sociales sont éligibles.
- Une approche interdisciplinaire de la problématique de recherche proposée est encouragée.

Durée de la bourse : 9 mois.

- Les boursiers doivent commencer leur séjour de recherche au maximum 6 mois après l'obtention de la bourse.

Montant de la bourse :

- Le montant de l'allocation mensuelle destinée à couvrir les dépenses d'hébergement et de séjour est de 2 000 euros. Les frais d'assurance médicale sont pris en charge pour les chercheurs accueillis en France. Les frais de voyage (aller-retour) respectivement entre le pays d'origine et la France (incoming) et entre la France et le pays d'accueil (outgoing) sont pris en charge.

Appels à candidature en mars et septembre

- Deux appels à candidature par an (dates limites de dépôt des dossiers de candidature le 31 mars et le 30 septembre). Toutes les candidatures se font exclusivement en ligne.

ⁱ <http://inha.fr/>

ⁱⁱ <http://www.inha.fr/spip.php?rubrique237>

ⁱⁱⁱ <http://blog.apahau.org>

^{iv} <http://www.campusfrance.org/fr/ressource/le-niveau-d-la-formation-doctorale-en-france>

^v <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000258089>

^{vi} <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000267753&dateTexte=&categorieLien=id>

^{vii} <http://www.dfh-ufa.org/fr/hilfe/appels-doffres/recherche/cotutelle-de-these/>

^{viii} <http://www.dfh-ufa.org/fr/decouvrir-lufa/lequipe-de-lufa/departement-4-formations-doctorales-et-soutien-a-la-recherche/>

^{ix} <http://www.labex-hesam.eu/fr/7-cap-presentation>

^x <http://www.labex-hesam.eu/fr/presentation-dynamite>

^{xi} <http://tepsis.hypotheses.org/>

^{xii} <http://lascarbx.labex-univ-bordeaux.fr/Appels-a-projets/r256.html>

^{xiii} <http://archimede.cnrs.fr/>

^{xiv} <http://imu.universite-lyon.fr/>

^{xv} <http://www.centrechastel.paris-sorbonne.fr/page/labex-ehne-ecrire-une-histoire-nouvelle-de-leurope>

^{xvi} <http://www.transfers.ens.fr/index.php/presentation>

^{xvii} <http://passes-present.eu/fr>

^{xviii} <http://www.labex-resmed.fr/>

^{xix} http://www.labex-arts-h2h.fr/http://media.enseignementsuprecherche.gouv.fr/file/Fiches_Labex/80/5/ARTS-H2H_171805.pdf

^{xx} <http://www.sciences-patrimoine.org/>

^{xxi} <http://rfiea.fr/>

^{xxii} <http://www.iccalab.fr/presentation>

^{xxiii} <http://www.unistra.fr/index.php?id=20292>

^{xxiv} <http://www.unistra.fr/index.php?id=20253>

^{xxv} <http://www.agence-nationale-recherche.fr/>

^{xxvi} <http://www.agence-nationale-recherche.fr/financer-votre-projet/appels-ouverts/>

^{xxvii} <http://www.agence-nationale-recherche.fr/fileadmin/aap/2013/aap-shs-anr-bilan-etape.pdf>

^{xxviii} <http://www.agence-nationale-recherche.fr/financer-votre-projet/appel-detail/appel-a-projets-franco-allemand-en-sciences-humaines-et-sociales-2013/>

^{xxix} <http://www.sourcem.fr/>

^{xxx} <http://www.ipapic.eu/>

^{xxxi} <http://www.mshparisnord.fr/gis-institut-genre/index.php/appels-a-projets.html>

^{xxxii} <http://www.hesam.fr/pnm/>

^{xxxiii} <http://www.inha.fr/spip.php?rubrique5>

^{xxxiv} <http://www.inha.fr/>

^{xxxv} <http://fondation-thiers.institut-de-france.fr/conditions-pensionnaires.php>

^{xxxvi} <http://www.paris-sorbonne.fr/la-recherche/service-des-doctorats/financement/>

^{xxxvii} <http://centrepompidou.fr/es/THE-CENTRE-POMPIDOU/Professional-area/Chercheurs-et-etudiants/Demande-de-Bourses-d-etude-2013-2014>

^{xxxviii} <http://www.musee-orsay.fr/fr/espace-professionnels/professionnels/chercheurs/prix-du-musee-dorsay/presentation.html>

^{xxxix} http://www.les-treilles.com/?page_id=364

^{xl} <http://www.mariannerolandmichel.fr/prix.html>

^{xli} http://www.les-treilles.com/?page_id=277

^{xlii} http://www.cfha-web.org/prix_bourses/nicole.htm

^{xliiii} <http://www.quaibrantly.fr/fr/enseignement/bourses.html>

^{xliiii} <http://www.fondationmdm.com/index.php/fr/bourse>

^{xliiii} <http://www.napoleon.org/fr/fondation/bourses/index.asp>

^{xliiii} <http://www.fondationkenza.org/bourses.php>

^{xliiii} <http://www.europanostra.org/heritage-awards/>

^{xliiii} <http://www.cnap.fr/conditions-d%E2%80%99attribution-1>

^{xliiii} http://www.bnf.fr/fr/la_bnf/appel_chercheurs_bourses/s.appel_a_chercheurs.html

ⁱ <http://www.inha.fr/>

^{li} http://www.fondationateliersdart.org/fr/prix-la-pensee/?id_menu=3&id_page=153

^{lii} <http://fondationmh.fr/appels-a-projets-en-cours/appel-a-projets-bourses-detudes/>

^{liiii} http://www.bnf.fr/fr/la_bnf/appel_chercheurs_bourses/s.bourse_recherche_l_oreal.html?first_Art=non

^{liiii} http://www.bnf.fr/fr/la_bnf/appel_chercheurs_bourses/s.bourse_recherche_louis_roederer.html?first_Art=non

^{liiii} <http://www.mshparisnord.fr/gis-institut-genre/index.php/soutien-a-la-recherche/prix-de-these.html>

^{liiii} <http://fondation-thiers.institut-de-france.fr/conditions-boursiers.php>

^{liiii} <http://fondationpalladio.fr/bourses-palladio-presentation/>

^{liiii} <http://www.fondation-fyssen.org/bourse.html>

^{lix}<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-et-secteurs/Patrimoine-ethnologique/Soutiens-a-la-recherche/Allocations-de-Formation-et-de-Recherche>

^{lx}<http://www.carnot.org/>

^{lxi}<http://www.univ-paris1.fr/ecoles-doctorales/droit-compare/inscription-contrat-doctoral-cotutelles-financement-these/financements-bourses-aides-a-la-mobilite-prix/bourses-levi-strauss/>

^{lxii}http://www.paris.fr/pro/chercheurs/2d3es-appels-a-projets/research-in-paris-programme-d-accueil-des-chercheurs-etrangers/rub_9587_stand_67619_port_23607

^{lxiii}<http://www.archivesdelacritiquedart.org/actualites/evenements/153>

^{lxiv}http://ec.europa.eu/education/external-relation-programmes/mundus_fr.htm

^{lxv}http://ec.europa.eu/france/news/bourses_marie_curie_fr.htm

^{lxvi}<http://www.asia-europe.uni-heidelberg.de/en/>

^{lxvii}<http://www.khi.fi.it/en/ausschreibungen/index.html>

^{lxviii}<http://www.dtforum.org/index.php?id=4&L=2>

^{lxix}<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-et-formulaires/espace-etudiants/etudier-a-l-etranger/financer-ses-etudes/article/bourses-d-etude-ou-de-stage-eole>

^{lxx}<http://www.ecole-francaise.it/fr/info/missions.html>

^{lxxi}<http://villamedici.it/it/residenze/borsisti-20132014/>

^{lxxii}<http://www.universite-franco-italienne.org/appel+a+projets-fr-19-programme+vinci.html>

^{lxxiii}http://www.cfha-web.org/prix_bourses/focillon_1.htm

^{lxxiv}<http://www.casadevelazquez.org/recherche-scientifique/candidatures/boursiers>

^{lxxv}<http://www.efeo.fr/base.php?code=150>

^{lxxvi}<http://www.msh-paris.fr/recherche/bourses-de-recherche-post-doctorales/bourses-fernand-braudel-ifer/>